



MPD
MINISTÈRE DU PLAN
ET DU DÉVELOPPEMENT



RAPPORT DE L'IMPACT DE LA PANDEMIE À CORONAVIRUS DANS LE CADRE DU RNV

Liste des matières

Tables des illustrations	4
Figures	4
Tableaux	5
Cartes.....	5
Encadré.....	5
SIGLES ET ABREVIATIONS	6
RESUME EXECUTIF	8
<i>1. Impacts Macroéconomiques de la COVID-19</i>	8
<i>2. Impacts sectoriels et sur les ODD de la COVID-19</i>	9
<i>3. Perspectives de l'évolution des ODD et des progrès vers 2030</i>	12
<i>4. Défis et recommandations de politiques</i>	14
1. INTRODUCTION.....	15
2. METHODOLOGIE	16
3. SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE & MESURES ET POLITIQUES DE MITIGATION CONTRE LA COVID-19.....	19
3.1. Situation épidémiologique.....	19
3.2. Mesures et politiques de mitigation contre la COVID-19	22
4. IMPACTS DE LA COVID-19	28
4.1. Analyse des impacts macroéconomiques	28
Impact de la COVID-19 sur le taux de croissance du PIB, le taux d'inflation et le compte extérieur	28
Impact de la COVID-19 sur les finances publiques (recettes, dépenses publiques, solde budgétaire)	30
Impact de la COVID-19 sur l'emploi	35
4.2. Analyse des impacts sectoriels et sur les ODD	39
<i>Secteurs les plus touchés par la pandémie</i>	39
<i>Focus sur le secteur du tourisme</i>	40
<i>Focus sur le secteur de la culture</i>	41
<i>Focus sur la migration et la cohésion sociale</i>	41
<i>Focus sur les populations vulnérables</i>	43
<i>Impacts sur le secteur de la santé (ODD 3)</i>	45
<i>Impacts sur le secteur de l'éducation (ODD4 : Éducation de qualité)</i>	48
<i>Impacts au niveau de la sécurité alimentaire (ODD 2 : Zéro Faim)</i>	55
<i>Au niveau de la pauvreté (ODD 1 : Pas de pauvreté)</i>	58
<i>Au niveau de l'égalité entre les sexes (ODD 5)</i>	60

<i>Au niveau de la vie aquatique (ODD 14)</i>	62
<i>Au niveau de la vie terrestre (ODD 5)</i>	64
<i>Au niveau du Partenariat (ODD 17)</i>	68
5. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES ODD JUSQU'EN 2030	73
5.1. Méthode d'analyse des défis et écarts à relever pour l'atteinte des ODD	73
5.1.1. <i>Méthode d'analyse des défis</i>	73
5.1.2. <i>Analyse des écarts à combler pour l'atteinte des ODD en 2030</i>	76
5.1.2.1. <i>Calcul des valeurs projetées pour 2030</i>	76
5.1.2.2. <i>Calcul de la probabilité de réalisation de l'objectif fixé à l'horizon 2030</i>	76
5.2. Résultats des projections des défis et écarts à relever pour l'atteinte des ODD	76
6. RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES.....	83
v. <i>Relever le défi de la qualité de l'enseignement dans un monde de plus en plus digitalisé indépendamment du milieu et du genre</i>	83
vi. <i>Relever le défi de l'autonomisation de la femme et du dividende démographique par une réduction du fossé numérique et une meilleure prise en charge des travaux domestiques non rémunérés et de soins par la collectivité dans son ensemble</i>	83
vii. <i>Relever le défi de la préservation de la forêt et de la biodiversité en promouvant davantage une économie verte et bleue (cacao culture durable)</i>	84
viii. <i>Renforcer la résilience de l'économie ivoirienne et assurer le défi de la protection des personnes et de la sécurité alimentaire</i>	84
7. REFERENCES	86

Tables des illustrations

Figures

Figure 1: Impact potentiel de la COVID-19 sur les Objectifs du Développement Durable (ODD).....	18
Figure 2: Evolution cumulative du nombre de cas infectés, de guéris et de décès sur une base journalière du 11 Mars 2020 au 05 avril 2022	20
Figure 3: Evolution du nombre de nouveaux cas confirmés du 11 Mars 2020 au 05 avril 2022	20
Figure 4: Evolution du taux de croissance réel du PIB avant et post-COVID-19 (en %) de 2017 à 2022	28
Figure 5: Variation en volume des secteurs du PIB de 2018 à 2020.....	29
Figure 6: Evolution de l'inflation de 2015-2025.....	30
Figure 7: Evolution des recettes et dons en Milliards de FCFA de 2018 à 2022	31
Figure 8: Evolution des taux de croissance des recettes et dons de 2019 à 2022	32
Figure 9:Orientation budgétaire de 2015 à 2025	32
Figure 10: dynamique des chefs de ménage sur le marché de l'emploi	35
Figure 11: dynamique des chefs de ménage sur le marché de l'emploi selon le sexe.....	35
Figure 12: impact de la COVID-19 sur l'emploi des CM.....	36
Figure 13 : Proportion des UPI fermées par secteur d'activités du fait de la COVID-19	37
Figure 14 : Evolution des salariés employés et des non-salariés employés par les UPI de Décembre 2019 à Décembre 2020	37
Figure 15 :: Evolution du nombre moyen d'heures de travail par semaine des salariés et non-salariés employés par les UPI de Décembre 2019 à Décembre 2020 par secteurs d'activités	38
Figure 16 : Évolution de la proportion d'entreprises fermées en 2020 dans le cadre de la COVID 19 (%).....	39
Figure 17: Evolution du nombre de touristes internationaux en Côte d'Ivoire de 2007 à 2020.....	40
Figure 18 : Comparaison des chiffres d'Affaires moyen du secteur de la culture des mois de Mars-Avril de 2019, attendus et réalisés en 2020.....	41
Figure 19: Nombre de ménage autour de la ligne de pauvreté.....	43
Figure 20: Proportion d'élèves selon la disponibilité des appareils à domicile par type d'appareil.....	49
Figure 20: Estimation de la production et de la consommation de temps consacré aux travaux domestiques non rémunérés en 2018	50
Figure 22: Accès des ménages aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au cours de l'année 2019.....	51
Figure 23: Raisons expliquant l'absence d'accès à internet (obstacles) dans les ménages en Côte d'Ivoire en 2019.	52
Figure 24: Participation des enfants à l'éducation à distance en fonction du statut de pauvreté des parents	52
Figure 23: Raisons principales de la non-utilisation d'Internet par la population en 2019	53
Figure 24: Evolution de la proportion d'individus (en %) ayant accès à Internet dans les 3 mois de l'enquête de 2010 à 2020.....	53
Figure 25: Proportion (en %) de personnes utilisant Internet par sexe et milieu en 2019 en Côte d'Ivoire.....	54
Figure 26: Evolution des taux d'achèvement au primaire et au secondaire par sexe de 2010 à 2020.....	55
Figure 27: Consommation alimentaire des ménages selon le sexe du ménage	56
Figure 28 : Tendances des prix de marché rapportée par les ménages	57
Figure 29: Situation alimentaire des ménages ivoiriens au 2 ^{ème} trimestre 2020.....	58
Figure 30: Evolution de la production annuelle d'émission de dioxyde de carbone (en millions de tonnes) de 1990 à 2020.....	62
Figure 31: Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale des eaux territoriales (en %)	64
Figure 32: Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable dans la partie occidentale et centrale de l'océan atlantique et dans le monde	64
Figure 33: Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale des eaux territoriales (en %)	64
Figure 34: Evolution de la superficie de la forêt ivoirienne en proportion de la superficie totale de terres	65
Figure 35: Evolution de la proportion des terres protégées (en%) et des forêts avec un plan de gestion à long terme	66
Figure 36: Evolution de l'indice de Liste Rouge de 1993 à 2022	67
Figure 37: Evolution du ratio des recettes fiscales par rapport au PIB (en %) de 2010 à 2022	68
Figure 38: Evolution des Investissements Directs Etrangers en proportion du PIB (en %) de 1990 à 2020.....	69
Figure 39: Evolution de l'Aide Publique nette au Développement en proportion des dépenses publiques (en %) de 2001 à 2019.....	70

Figure 40: Evolution des transferts entrants d'argent des migrants (en millions US \$) de 2009 à 2020.....	71
Figure 41: Evolution du stock de la dette (en millions US \$ courants) de 2010 à 2020.....	72
Figure 42: Evolution des souscriptions à Internet Large Bande (pour 100 personnes) de 2003 à 2020.....	72

Tableaux

Tableau 1: Situation des cas confirmés, guéris, décès de la COVID-19 à la date du 13 mai 2022	19
Tableau 2: Principales mesures sanitaires mises en œuvre pour lutter contre la propagation du virus	22
Tableau 3: Evolution des recettes en valeurs (en Milliards de FCFA) par source en proportion du PIB de 2018 à 2022	30
Tableau 4: Evolution des recettes et dons en valeurs (en Milliards de FCFA) et en proportion du PIB par source de 2018 à 2024	69
Tableau 5: Evolution du service de la dette (en milliards FCFA)	72
Tableau 6 : Défis à relever et écarts pour l'atteinte des résultats de l'ODD 4 à l'horizon 2030	80
Tableau 7 : Défis à relever et écarts pour l'atteinte des résultats de l'ODD 5 et quelques indicateurs ODD 3 à l'horizon 2030	81
Tableau 8 : Défis à relever et écarts pour l'atteinte des résultats de l'ODD 14 à l'horizon 2030	81
Tableau 9 : Défis à relever et écarts pour l'atteinte des résultats de l'ODD 15 à l'horizon 2030	82
Tableau 10 : Défis à relever et écarts pour l'atteinte des résultats de l'ODD 17 à l'horizon 2030	82

Cartes

Carte 1: Répartition du nombre cumulé de cas confirmés de la COVID-19 par région du 11 mars 2020 au 28 avril 2022	21
Carte 2: Situation alimentaire et nutritionnelle en Côte d'Ivoire en mars-avril 2021	58

Encadré

Encadré 1: La résilience de l'économie ivoirienne face à la COVID-19	34
--	----

SIGLES ET ABREVIATIONS

ARTCI	Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire
ARV	Anti-Rétroviraux
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIT	Bureau International du Travail
C2D	Contrat de Désendettement
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CE2	Cours Elementaire 2ème année
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité permanent Inter-États de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CIV PME	Côte d'Ivoire PME
CM2	Cours Moyen 2ème année
CMU	Couverture Maladie Universelle
CO2	Doixyde de Carbone
COVID-19	Maladie à Coronavirus 2019
CPN	Consultation Prénatale
DPPSE	Direction des Prévisions des Politiques et des Statistiques Economiques
DRD	Différentiel de Revenu Décent
DRENET	Direction Régionale de l'Education Nationale et l'Enseignement Technique
EDS	Enquête Démographique et de Santé
FACI	Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire
FASI	Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel
FCFA	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FSGE	Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises
FSPME	Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises
FSS	FSS Fonds de Solidarité et de Soutien
IDE	Investissements Directs Etrangers
IFFN	Inventaire Forestier et Faunique National
INS	Institut National de la Statistique
IPA	Insitute for Poverty Action
IST	Infection Sexuellement Transmissible
MBPE	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENA	Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation
MENETFP	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MEPS	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
MSI	Mesure sur la Société de l'Information
MGF	Mutilation Génitale Féminine
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique

ODD	Objectifs du Développement Durable
OIM	Organisation Interationale pour les Migrations
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises/ Petites Moyennes Industries
PMI	Petites Moyennes Industries
PND	Plan National de Développement
PNLS	Programme National de Lutte contre le SIDA
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PVVIH	Personnes Vivant avec le VIH
RNV	Rapport National Volontaire
SIDA	Syndrome d'Immuno-Déficienc Acquis
SNU	Système des Nations Unies
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TPE	Très Petites Entreprises
TPE/PME	Très Petites Entreprises/ Petites et Moyennes Entreprises
TVVIH	Travailleurs Vivant avec le VIH
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNDESA	United Nation Department for Economic and Social Affairs
UNICEF	Fonds des Nations pour l'Enfance
UPI	Unités de Production Informelle
VBG	Violence Basée sur le Genre
VIH	Virus de l'Immunodéficienc Humaine
WDI	World Development Indicator (Indicateur Mondial du Développement)

RESUME EXECUTIF

1. Apparue en Décembre 2019 dans la ville de Wuhan, la maladie à coronavirus ou COVID-19, s'est propagée à l'ensemble de la planète à travers les flux importants de voyages internationaux. En Côte d'Ivoire, le premier cas a été détecté le 11 mars 2020.
2. Cette crise a eu des conséquences sur les performances économiques du pays induites par les mesures barrières fortes du plan de riposte sanitaire du Gouvernement pour contenir la propagation de la pandémie. Ces mesures ont porté notamment sur la restriction d'accès au pays, la distanciation physique, la fermeture des lieux publics, des écoles, des commerces non essentiels, l'isolement des personnes détectées, l'état d'urgence.
3. Ces mesures ont été efficaces car à la date du 12 mai 2022, la Côte d'Ivoire comptait 81 993 cas cumulés d'infection à la COVID-19 pour un cumul total de décès de 799, un cumul de 81 170 guérisons et 24 cas actifs. Le taux de létalité de la COVID-19 sur toute la période depuis l'apparition du 1er cas le 11 Mars 2020 à la date du 12 mai 2022 est donc de 0,97%.
4. Cependant, ces mesures de lutte bien qu'efficaces contre l'évolution de la maladie, ont affecté le secteur réel à travers la demande et l'offre de biens et services. Toutefois, le Gouvernement a adopté une stratégie d'atténuation à travers le **Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire** pour juguler les effets de la pandémie sur l'activité économique et le niveau de vie des populations. Ce plan d'une valeur de 1700 milliards de FCFA comprenait trois séries de mesures : (i) des mesures de soutien aux entreprises, (ii) des mesures d'appui à l'économie et (iii) des mesures sociales en faveur des populations.

1. Impacts Macroéconomiques de la COVID-19

5. La mise en œuvre de ces mesures a permis d'atténuer l'effet du choc de la COVID-19 et d'éviter la récession, avec une croissance économique qui est ressortie positive (2,0%) en 2020 contre 6,2% en 2019, témoignant de la résilience de l'économie ivoirienne. La COVID-19 a également eu un impact sur d'autres indicateurs macroéconomiques. Le taux d'inflation a connu une hausse vertigineuse de 0.8% à 2.4% de 2019 à 2020. Ce taux d'inflation s'est établi à 4,2% en 2021 et est prévu demeurer au-delà du seuil de 3% de l'UEMOA jusqu'à la fin de l'année 2022 (4,5%) avec les effets conjugués de la crise russo-ukrainienne. Le financement des plans de riposte a nécessité des ressources d'urgence qui ont renforcé le déficit public qui est passé de 2,3% du PIB à 5,6% du PIB de 2019 à 2020. Ce déficit public à cause des effets conjugués de la COVID-19 et de la crise russo-ukrainienne devrait se renforcer en passant à 5,7% du PIB en 2022 avant d'amorcer une baisse pour probablement se situer dans les limites des normes communautaires de 3% du PIB en 2025.
6. Au niveau des emplois, la pandémie a engendré une baisse des actifs occupés d'une part, et une augmentation d'individus sans emploi et inactifs d'autre part indépendamment du sexe du chef de ménage. Elle a eu un impact majeur sur l'emploi

informel avec une perte de plus de 1 620 260 emplois salariés entre décembre 2019 et décembre 2020 et un gap de plus de 100 000 emplois non-salariés en décembre 2020 en référence à la situation de décembre 2019 au niveau du secteur informel. Quant au secteur formel, à fin décembre 2020, 524 994 emplois ont été détruits dont 94 371 emplois féminins.

2. Impacts sectoriels et sur les ODD de la COVID-19

Au niveau de la santé (ODD 3)

7. La perception des centres de santé comme principal foyer de contamination et les mesures restrictives interdisant les rassemblements de plus de 50 personnes ont engendré une baisse de la fréquentation des centres de santé. Les taux d'utilisation des services de santé ont baissé significativement en passant de 50,5% à 46,8% du 2ème trimestre 2019 au 2ème trimestre 2020 tandis que les taux de fréquentation des services de santé au niveau national ont quant à eux baissé de 55,1% à 51,4% sur la même période (PNLS, 2021).
8. Au niveau des indicateurs traceurs de prévention, les activités de dépistage des femmes enceintes en Consultations Périnatales (CPN) et en maternité ont significativement baissé du 2ème trimestre 2019 au 2ème trimestre 2020 passant de 0,8% à 0,6%. En outre, la COVID-19 a influencé significativement à la baisse, les activités de dépistage du VIH des personnes atteintes d'Infections Sexuellement Transmissibles (IST) de 36,6% à 34,1% du 2ème trimestre 2019 au 2ème trimestre 2020. La pandémie a engendré une baisse significative de 5,0% à 3,4% de la proportion des patients dépistés positifs au VIH ayant reçu les soins dans l'établissement au cours du 2ème Trimestre 2019 (T2-2019) et du T2-2020 (PNLS, 2021).
9. La pandémie a eu également un impact multidimensionnel sur les Travailleurs Vivant avec le VIH (TVVIH). Elle a accentué leur vulnérabilité socio-économique, réduit leur fréquentation des services de santé par crainte d'être contaminé, accentué leur vulnérabilité psychologique et renforcé leur stigmatisation et la discrimination sur le plan professionnel (MEPS et BIT, 2021).

Au niveau de l'éducation (ODD 4)

10. A la réouverture des classes, il y a eu un taux de décrochage national de 4,3% dont la situation de certaine Direction Régionale de l'Education Nationale et l'Enseignement Technique (DRENET) comme Boundiali (15%) interpelle (MENET-FP et UNICEF, 2021).
11. Les fermetures d'école et l'apprentissage à distance ont affecté de manière disproportionnée les élèves filles et les étudiantes. A la réouverture des classes, 168 cas de grossesses ont été constatés aussi bien au CM2 qu'en 3ème et en terminale, menaçant ainsi la capacité des filles à accéder à l'éducation et à la poursuivre (MENETFP et UNICEF, 2020).

12. La continuité éducative instaurée par le Gouvernement à travers le programme « Mon école à la maison » a touché partiellement la cible (71%) (IPA, 2020), renforçant l'idée d'apprenants laissés pour compte (29%) pour diverses raisons. La diffusion des enseignements par la télévision (au niveau du primaire et du secondaire) et sur les supports numériques (supérieur) a renforcé les inégalités d'apprentissage issues de la fracture numérique entre riches et pauvres et entre milieu rural et urbain. En effet, seulement 45,3% de la population avait un accès fiable à Internet en 2020 contre 36,3% en 2019 avec un fossé entre hommes (39,8%) et femmes (32,9%) et entre zones urbaines (53,6%) et zones rurales (16,1%) (ARTCI, 2019). Pendant la pandémie, de nombreux enfants et adolescents handicapés ont eu un accès limité ou inexistant à la réadaptation, à la physiothérapie et aux autres services essentiels à l'appui de leur apprentissage. Les normes d'accessibilité encore limitées des plateformes et du contenu numériques posent également des difficultés aux enfants et aux jeunes handicapés en ce qui concerne l'apprentissage à distance.
13. La COVID-19 n'a pu entraîner une dégradation des résultats scolaires à cause des mesures de mitigation mises en œuvre par le Gouvernement dans le secteur Education-Formation au niveau du primaire et du secondaire mais a néanmoins contribué à engendrer un ralentissement des taux d'achèvement scolaire.

Au niveau de la pauvreté (ODD 1)

14. La crise du COVID-19 a aggravé les vulnérabilités socio-économiques des ménages. La plupart des ménages ont été impactés par au moins une des mesures prises par le Gouvernement pour y faire face (80,7%) (INS et PNUD, 2020a). Le nombre de ménages supplémentaires qui du fait du coronavirus est tombé en dessous du seuil de pauvreté était estimé à 32% avec plus de 1 620 777 ménages supplémentaires vulnérables ayant basculé dans la pauvreté.
15. Par ailleurs, la pandémie en engendrant une baisse du cours du cacao de 7% entre le 1er Janvier 2020 et le 09 mai 2020, a renforcé l'impact sur la pauvreté des paysans dont beaucoup vivaient avant mars 2020 sous le seuil de pauvreté de la Banque Mondiale. La première vague de la pandémie au printemps 2020 a entraîné une baisse des revenus des planteurs en raison des difficultés à produire et à vendre le cacao dont (i) la pénurie de main-d'œuvre ; (ii) l'impossibilité de se procurer des intrants (par ex., pesticides et engrais) ; (iii) la difficulté de commercialisation des fèves ; (iv) la difficulté d'acheminement des fèves jusqu'aux ports d'exportation à cause des mesures de confinement de la ville d'Abidjan (Corporate Accountability Lab et Mouvement Ivoirien des Droits Humains, 2021). Cette forte vulnérabilité des ménages a été soulagée par les cash transfer « soutra » initiés par le Gouvernement pour mitiger et suppléer les insuffisances du système de solidarité informelle fondée sur le capital social qui s'est considérablement effritée du fait de la persistance des effets de la crise sanitaire.

Au niveau de la sécurité alimentaire (ODD 2)

16. En conséquence de l'accroissement de la vulnérabilité et de la pauvreté, Il y a eu une baisse du nombre de repas chez les ménages dirigés par les femmes (30 %) contre 9%

chez les hommes et une baisse qualitative des repas chez les femmes (23%) et 9,5% chez les hommes (UNICEF, 2020).

17. Par ailleurs, le choc économique de la COVID-19 a continué d'entraver la capacité des individus interviewés dans l'enquête de Innovation for Poverty Action (IPA, 2020a, 2020b) à accéder à une diète suffisante à cause des pénuries sur les marchés (28%), la baisse de revenus (54%), le prix de la nourriture trop élevé (46%), l'alimentation infantile moins saine (31%). La forte hausse des prix des produits alimentaires a été également mentionnée par plus de 60% des ménages comme l'une des principales difficultés d'accès à une alimentation saine, équilibrée et suffisante dans l'étude covid menée par l'INS (INS et PNUD, 2020a).
18. L'évaluation du nombre de personnes en phase de crise alimentaire par le Comité permanent Inter-États de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) en 2021 fait état de 210 027 personnes qui ont besoin d'interventions d'urgence pour leur prise en charge pour sauver leurs vies et protéger leurs moyens d'existence (CILSS et al., 2021).

Au niveau de l'égalité entre les sexes (ODD 5)

19. La pandémie de la COVID-19 a accentué de nombreuses inégalités sociales et économiques auxquelles les femmes et les filles font face depuis longtemps en Côte d'Ivoire.
20. La pandémie a renforcé les inégalités sur le plan économique (participation au marché du travail) entre hommes et femmes car elle a affecté durement le secteur informel, principal pourvoyeur d'emploi féminin dont les sous-secteurs ayant le plus contracté leurs effectifs sont : les infrastructures (-29,9%), les services financiers (-17,9%) et le tourisme (-15,2%). Le secteur formel a quant à lui été contraint de détruire 524 994 emplois dont 94 371 emplois féminins. Ces pertes d'emplois féminins renforcent les déséquilibres entre hommes et femmes au niveau de la participation au marché du travail rémunéré quand on sait qu'en 2018, les femmes consacraient environ 13 heures par semaine pour les travaux domestiques non rémunérés alors que les hommes n'en consacraient qu'environ 3 heures par semaine, soit 4 fois de plus que les hommes. La valorisation du travail domestique non rémunéré des femmes est évaluée à 6,3% du PIB quand celle des hommes s'établit à 1,7% du PIB (Konan et al., 2021).

Au niveau de la vie aquatique (ODD 14)

21. La production annuelle d'émission de dioxyde de carbone en Côte d'Ivoire a baissé de 10,48 millions de tonnes à 10,07 millions de tonnes de 2019 à 2020, soit une baisse de 410 000 tonnes en un an (World Development Indicators (WDI), 2022) probablement à cause du ralentissement des activités économiques du fait de la COVID-19. La proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable pour la zone occidentale et centrale de l'océan Atlantique à laquelle appartient la Côte d'Ivoire est de 61,40% en 2017 contre 60,34% en 2015 pour une moyenne mondiale de 65,85% en 2017 contre 66,67% en 2015 (WDI, 2022). La COVID-19 à travers la réduction des budgets, du staff, réduction ou report des activités de surveillance prévues, etc., a eu un impact négatif sur la protection des écosystèmes marins en Côte d'Ivoire. L'indicateur

de la surface des aires marines protégées en proportion de la surface totale des eaux territoriales a connu une baisse avec un taux de croissance de 2019 à 2020 est de -2,68% (WDI, 2022).

Au niveau de la vie terrestre (ODD 15)

22. La pandémie a également eu une conséquence sur l'activité de conservation des espèces et la protection de la biodiversité. En Afrique, plus de la moitié des aires protégées ont été forcées d'arrêter ou de réduire les patrouilles de terrain et les opérations de lutte contre le braconnage, ainsi que l'éducation et la sensibilisation à la conservation. En Côte d'Ivoire, entre 2019 et 2020, la superficie des forêts en proportion de la superficie totale a baissé de 0,4% sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs dont la COVID-19 qui aurait eu un effet marginal d'autant que depuis l'an 2001, l'on observe une perte de 0,4% de forêt par an (WDI, 2022).
23. En 2020, la Côte d'Ivoire a 9,2% de son territoire recouvert de forêt, soit 2,97 millions d'hectares (Inventaire Forestier et Faunique National (IFFN), 2021). Le rythme moyen de déforestation annuelle de 3,32% depuis 1990.
24. La COVID-19 n'a pas eu d'effet sur la superficie des aires protégées terrestres dont la superficie est d'environ 23% de la superficie totale. Cependant, ces aires protégées sont constamment menacées par des agriculteurs (IFFN, 2021). Selon l'IFFN 2019-2021, plusieurs agriculteurs composés d'allogènes (50%), d'allochtones (28%) et d'autochtones (22%), ont été rencontrés dans les forêts classées pratiquant des cultures de cacao (71%), l'anacarde (20%), l'hévéa (8%), le café (4%), le palmier à huile (1%) et d'autres cultures (9%) alors que ces terres sont protégées.
25. La COVID-19 a engendré un léger recul de l'indice de la Liste Rouge entre 2019 et 2020, reflétant la baisse de la protection des espèces dont 34 sont sur la liste rouge de l'UICN avec 5 en danger critique d'extinction (**crocodile a nuque cuirassée, panthère, cercopithèque Diane, colobe magistrat et chimpanzé**) et 9 en danger d'extinction.
26. En Côte d'Ivoire, la proportion de dégradation des sols est de 14% en 2015 contre 17,6% pour la moyenne ouest-africaine et 20,0% pour la moyenne mondiale. Cette dégradation des sols qui n'a pu être évaluée post-COVID-19 pour des problèmes de données, est à craindre car elle va de pair avec la faiblesse des rendements agricoles source d'insécurité alimentaire que la rupture des chaînes d'approvisionnement mondiales dues à la COVID-19 et la crise russo-ukrainienne ont mis au-devant de la scène.
27. La pandémie de la COVID-19 est une zoonose c'est-à-dire une maladie transmise de l'animal à l'homme, illustrant le lien profond entre la santé des écosystèmes et la santé humaine, ainsi que la nécessité de considérer la biodiversité et la conservation des écosystèmes comme une question de santé publique (Ferreira et al., 2021).

3. Perspectives de l'évolution des ODD et des progrès vers 2030

28. L'évaluation des défis à relever pour l'atteinte de chaque engagement d'ici 2030 est faite à partir de l'analyse des taux de croissance annuels moyens de la progression des

indicateurs entre 2015 et 2019 comparée à celle anticipée entre 2020 et 2030. Cette hypothèse tire sa source du fait que l'économie ivoirienne a été résiliente à la COVID-19. Au niveau macroéconomique, une année ou maximum deux ans ont suffi pour restaurer la trajectoire initiale de l'économie. Ainsi, les différentes transformations sociales reprennent leur trajectoire tendancielle d'avant COVID-19 c'est-à-dire sont calées sur le taux de croissance 2015-2019 à partir de 2021 ou 2022 tout au plus.

ODD 4 : Qualité de l'éducation

29. Il ressort que tous les défis au niveau de l'ODD 4 sont susceptibles d'être réalisés assez aisément avant 2030 à l'exception du : (i) Taux Brut de Scolarisation au 2nd cycle du Secondaire ; (ii) Proportion d'élèves à la fin du primaire ayant au moins un niveau minimum de compétence en mathématiques et (iii) Proportion d'élèves à la fin du primaire ayant au moins un niveau minimum de compétence en français

ODD 5 : Egalité entre les sexes et quelques indicateurs de l'ODD 3

30. Un seul indicateur est susceptible d'être réalisé d'ici 2030 selon le rythme actuel de progression et pour une cible de 50% visée à 2030. Il s'agit du ***pourcentage de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans dont le besoin de planification familiale est satisfait*** par des méthodes modernes de contraception. Deux autres indicateurs sont susceptibles d'être réalisés dans la décennie 2030-2040 si l'on fournit un niveau d'effort compris entre 119% et 161% des engagements réalisés sur la période 2015-2019. Ce sont ***la prévalence contraceptive*** au cours de l'année 2034 et ***la proportion des femmes de 20-24 ans qui se sont mariées avant 15 ans*** qui atteindra la valeur cible résiduelle de 1% au cours de l'année 2040.

31. Les autres indicateurs sont très peu probables d'être réalisés à cause de l'importance des défis à relever. En effet, l'élimination des Mutilations Génitales Féminines (MGF)/excision ne peut en l'état actuel de la société ivoirienne être réalisée avant 2430 si l'on maintient constante les croyances, les mœurs et les attitudes de la société. Les défis à relever pour atteindre la cible résiduelle de 1% sont de 26 fois les engagements mis en œuvre au cours de la période précédente. Ce défi est impossible à réaliser dans l'horizon 2030.

ODD 14 : Vie aquatique

32. Les indicateurs de l'ODD 14 ne sont pas susceptibles d'être réalisés d'ici à 2030. Les défis à relever sont trop importants. Avec une cible de 100% au niveau de la proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable en Afrique de l'Ouest et du centre de l'océan Atlantique, les défis à relever équivalent à plus de 4 fois les efforts consentis dans la période 2015-2017 (Tableau 8).

ODD 15 : Vie Terrestre

33. Au niveau de l'ODD 15, en projetant le rythme lent des transformations sociales de la période 2015-2019 dans la période 2020-2030, il est quasiment-impossible de réaliser les cibles fixées. Aucun des indicateurs passés en revue (Tableau 9) ne peut atteindre les cibles fixées.

34. Les investissements annoncés en vue d'assurer la neutralité en matière de dégradation des terres en restaurant 100% des terres dégradées et en augmentant de 5 millions d'hectares la couverture forestière doivent être réalisés aux fins d'améliorer de façon durable les conditions de vie des populations. Il faudrait également relever le défi de ramener la *Superficie forestière en proportion de la superficie totale des terres* à au moins 20% en 2030 comme annoncé.

ODD 17 : Partenariats

35. Au niveau du partenariat, plusieurs indicateurs n'ont pas de cible fixée. En ce qui concerne l'indicateur Abonnements Internet haut débit fixe (pour 100 personnes), dont la cible dans le Plan National de Développement (PND) est fixée à 2 en 2025, nos calculs révèlent que cet indicateur sera bel et bien réalisé. Il sera effectivement réalisé au cours de l'année. En revanche, l'indicateur *total des recettes publiques en proportion du PIB, par source, avec une cible de 20% ne peut être réalisé en 2030.*

4. Défis et recommandations de politiques

- i. Relever le défi de la qualité de l'enseignement dans un monde de plus en plus digitalisé indépendamment du milieu et du genre ;*
- ii. Relever le défi de l'autonomisation de la femme et du dividende démographique par une réduction du fossé numérique et une meilleure prise en charge des travaux domestiques non rémunérés et de soins par la collectivité dans son ensemble ;*
- iii. Relever le défi de la préservation de la forêt et de la biodiversité en promouvant davantage une économie verte et bleue (cacao culture durable) ;*
- iv. Renforcer la résilience de l'économie ivoirienne et assurer le défi de la protection des personnes et de la sécurité alimentaire.*

1. INTRODUCTION

36. Apparue en décembre 2019 dans la ville de Wuhan, dans une province chinoise, la maladie à coronavirus ou COVID-19, s'est propagée à l'ensemble de la planète à travers les flux importants de voyages internationaux. L'épicentre de la maladie originalement en Asie, s'est déplacé en Europe, en Amérique puis finalement en Afrique dont le premier cas a été observé en Egypte en février 2020.
37. Faisant face à la prolifération de la maladie, plusieurs mesures préventives ont été mises en place par les divers gouvernements dont la fermeture des usines en Chine et dans les nombreux pays affectés en Europe et en Amérique. Ces mesures ont eu des conséquences sur les chaînes de production et d'approvisionnements mondiaux, mais également sur la demande mondiale.
38. La Côte d'Ivoire, intégrée à l'économie mondiale n'a pas échappé à la vague de contamination dont le premier cas a été détecté le 11 mars 2020. Etant exportateur net de matières premières, l'économie ivoirienne a ressenti les conséquences majeures de cette crise sanitaire importée qui a engendré la baisse de la demande globale, la rupture des chaînes de production et d'approvisionnement mondiaux, mais aussi la baisse des cours des matières premières, notamment le cacao, le principal produit d'exportation dont le cours a subi une baisse de 7% entre le 1er Janvier 2020 et le 9 mai 2020.
39. Par ailleurs, pour juguler la propagation de la maladie, le Gouvernement a pris un ensemble de mesures préventives dont le confinement progressif, la fermeture des frontières, la fermeture des établissements d'enseignement, la fermeture des restaurants, le décret de l'état d'urgence et l'instauration d'un couvre-feu visant à mitiger la propagation de la pandémie de la COVID-19 sur le territoire ivoirien.
40. Ces mesures nationales conjuguées à celles prises par les autres pays du monde, ont eu des conséquences sur l'activité économique notamment au niveau des secteurs du tourisme, du commerce, de la grande distribution, des transports, des bâtiments, des industries et du tertiaire, des services financiers, constituant ainsi une contrainte à l'atteinte de fortes performances de croissance économique à court et moyen terme. Sur le plan conjoncturel, ces mesures ont eu aussi des répercussions sur les revenus et la consommation des ménages et aussi sur l'activité économique tant formelle qu'informelle. Ces mesures ont également eu des incidences sur la situation alimentaire et les moyens de subsistance des populations en particulier les pauvres et au-delà les groupes vulnérables.
41. Pour atténuer les effets de cette pandémie sur l'activité économique et les conditions de vie des ménages, le Gouvernement dans son plan de riposte a adopté un ensemble de mesures de soutien à l'appareil de production formelle et informelle à travers la mise en place de Fonds spéciaux, un allègement des mesures prises pour lutter contre la propagation de la pandémie, des initiatives en faveur des populations vulnérables, des mesures en faveur du système éducatif.

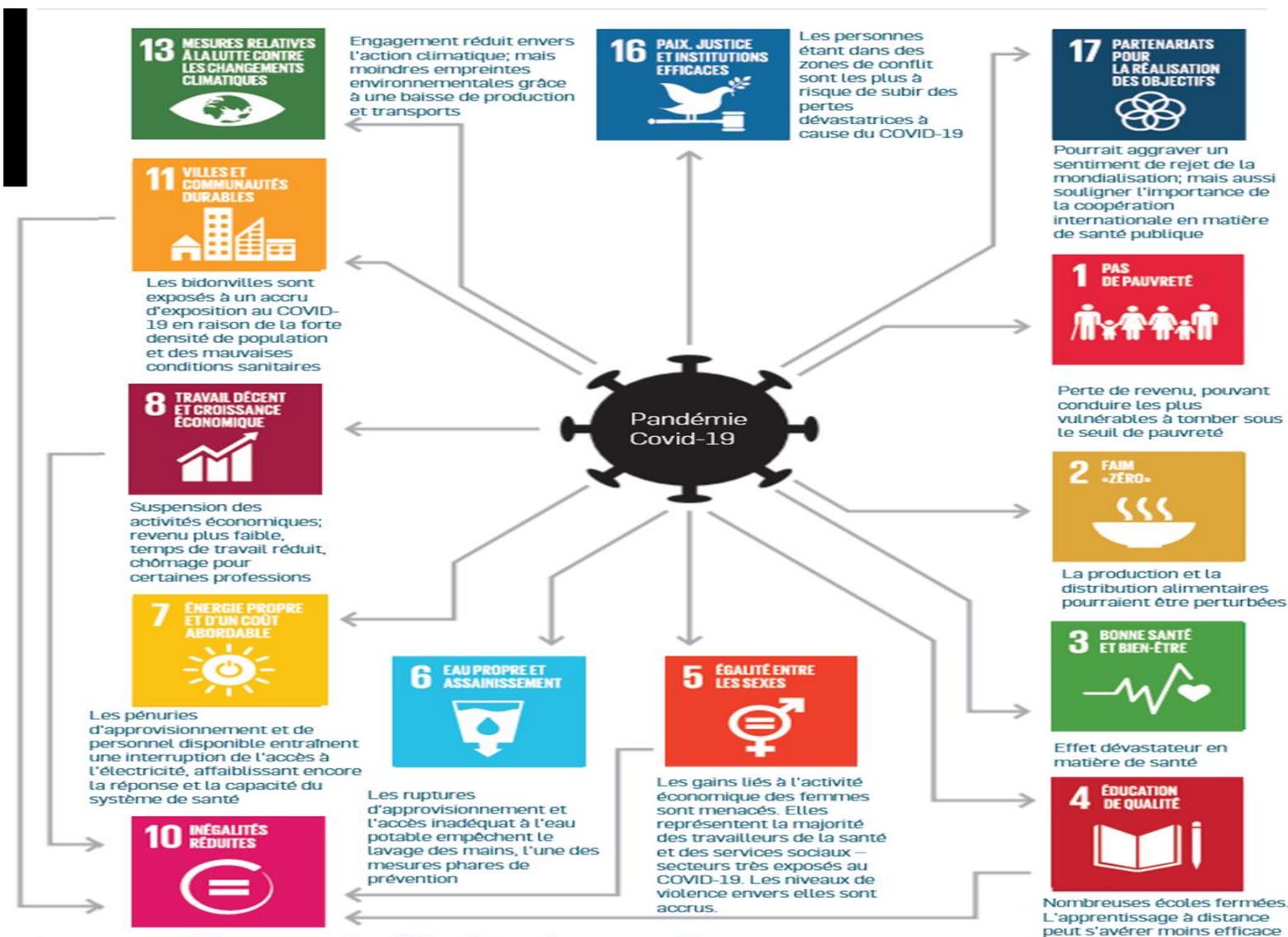
42. L'ensemble de ces mesures des plans de riposte sanitaire et de Soutien Economique, Social et Humanitaire a pour but de limiter les impacts négatifs de la COVID-19 et de favoriser la reconstruction du pays ainsi que la marche vers le développement durable dont la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD) en constitue un objectif intermédiaire à l'horizon 2030.
43. Ce rapport élaboré dans le cadre du Rapport National Volontaire (RNV) a pour objectif général de consolider les conclusions de l'ensemble des études pour évaluer l'effet final de la pandémie sur les ODD après les mesures de mitigation mise en œuvre par le Gouvernement.
44. Spécifiquement, il s'agit entre autres, de :
 - Consolider l'ensemble des connaissances et évidences sur l'impact de la COVID-19
 - Présenter un état des lieux des secteurs affectés/éprouvés par la pandémie de la COVID-19. Un accent sera mis sur les effets de la pandémie sur la croissance économique, l'emploi, le tourisme, le commerce, la santé, l'éducation, l'emploi, l'industrie ;
 - Examiner l'ensemble des mesures mises en œuvre pour contrebalancer les effets de la COVID-19 et les résultats obtenus sur les secteurs éprouvés et sur les ODD en particulier. En particulier, l'état d'avancement de la mise en œuvre des plans de riposte sanitaire et de Soutien Economique, Social et Humanitaire sera consolidé et ;
 - Enfin analyser le niveau des ODD avant et après la COVID-19.

2. METHODOLOGIE

45. La méthodologie pour l'élaboration du rapport a consisté à inventorier l'ensemble des études, rapports et études scientifiques réalisés sur l'impact de la COVID-19 en Côte d'Ivoire. Ces études qu'elles soient issues de données quantitatives ou qualitatives ont été mobilisées. En outre, les travaux recensés qui ont servi de substrat à ce rapport abordent les impacts sectoriels et multidimensionnels de la COVID-19 (impact sur les indicateurs macroéconomiques, l'emploi, les conditions de vie des ménages, la sécurité alimentaire, impact de la pandémie sur le prix du cacao et la chaîne d'approvisionnement, impact sur la pauvreté et la vulnérabilité des paysans, le travail des enfants, la migration, etc.). Les travaux recensés couvrent aussi les entreprises du secteur formel tout comme celles des Unités de Production Informelles (UPI).
46. Aux fins de mieux cerner l'impact de la COVID-19, l'évolution de la pandémie d'un point de vue sanitaire tant dans le temps que dans l'espace est faite d'emblée. Ensuite les mesures prises par le Gouvernement à travers ses deux plans de riposte sont présentées pour en apprécier leur efficacité à la lumière des indicateurs post-COVID-19. Ce sont :
 - Le Plan de Riposte Sanitaire pour contenir la propagation du virus et prendre en charge les personnes infectées ;
 - Le Plan de Soutien Économique, Social et Humanitaire (PSESH) pour atténuer l'impact de la crise sur les ménages et les entreprises.

47. L'analyse de l'impact de la COVID-19 sur la réalisation des ODD en Côte d'Ivoire se fera à la lumière du cadre proposé par le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (UNDESA) (2020) de mesure des effets potentiels de la COVID-19 sur chaque ODD (Figure 1). L'analyse des progrès est faite à partir des principaux indicateurs associés à chaque objectif si les données sont disponibles.
48. L'identification de l'impact des ODD se fera à partir de la revue des travaux réalisés lorsque les données le permettent. Ces impacts permettront d'identifier les gaps restants à couvrir pour la réalisation des cibles prévues d'ici à 2030 et donc de dresser la trajectoire devant y mener. L'analyse s'est essentiellement appuyée sur le calcul des taux d'accroissement annuels moyens des différents indicateurs. A partir de ces taux d'accroissement annuels moyens, l'on a soit projeté les valeurs des indicateurs clés jusqu'en 2030 en prenant comme référence l'année 2021, soit l'on a déterminé l'année au cours de laquelle les cibles seraient atteintes en faisant l'hypothèse que les transformations sociales se produisent au même rythme que celui observé avant la pandémie. Ces deux analyses ont permis d'apprécier le niveau des défis à relever par le pays. En outre, l'appréciation des écarts entre les cibles et les valeurs actuelles des indicateurs a permis de déterminer la probabilité de réalisation des cibles en 2030 pour chaque indicateur. Ces projections font l'hypothèse que la trajectoire des transformations sociales post-COVID-19, s'alignent sur celle de la période 2015-2019 à cause de la résilience de l'économie ivoirienne que le rapport tentera de démontrer à partir des données relatives au taux de croissance économique et au taux de mobilisation des ressources fiscales en dépit de la pandémie.
49. A ces fins, les cibles ont été définies pour les différents indicateurs. Les cibles existant pour certains indicateurs en 2030 ont été préservées tandis que les indicateurs n'en disposant pas en ont été pourvus soit en référence au document cadre de planification nationale (PND) soit en référence aux hypothèses idéalistes de l'atteinte des zéros. Le scénario envisagé est celui post-COVID ou de crise sanitaire qui a engendré une urgence humanitaire ayant appelé des mesures de réponse et de mitigation du Gouvernement. Les hypothèses de projection sont présentées et une analyse des résultats est faite. Enfin, des recommandations sur chaque indicateur sont faites pour l'atteinte des ODD ou à défaut limiter la dégradation des indicateurs de résultats.
50. Le reste du rapport qui résume l'ensemble des analyses effectuées se subdivise en trois chapitres. Le premier chapitre porte sur la situation épidémiologique et les mesures et politiques de mitigation contre la COVID-19, le second sur l'impact de la COVID-19 et le troisième sur perspectives d'évolution des ODD jusqu'en 2030.

Figure 1: Impact potentiel de la COVID-19 sur les Objectifs du Développement Durable (ODD)



3. SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE & MESURES ET POLITIQUES DE MITIGATION CONTRE LA COVID-19

3.1. Situation épidémiologique

51. A la date du 12 mai 2022, la Côte d'Ivoire comptait 81 993 cas cumulés d'infection à la COVID-19 pour un cumul total de décès de 799, un cumul de 81 170 guérisons et 24 cas actifs. Le taux de létalité de la COVID-19 sur toute la période depuis l'apparition du 1^{er} cas le 11 Mars 2020 à la date du 12 mai 2022 est donc de 0,97%.

Tableau 1: Situation des cas confirmés, guéris, décès de la COVID-19 à la date du 13 mai 2022

	Cas confirmés	Cas guéris	Cas actifs	Décès	Taux de mortalité
Côte d'Ivoire	81 989	81168	22	799	0.97%
Afrique de l'Ouest	896 580			11 996	1.34%
Afrique	11 770 270	10 899 648	617 264	253 358	2.15%
Monde	517 648 631			6 261 708	1.21%

Source: <https://who.maps.arcgis.com/apps/dashboards/0c9b3a8b68d0437a8cf28581e9c063a9>

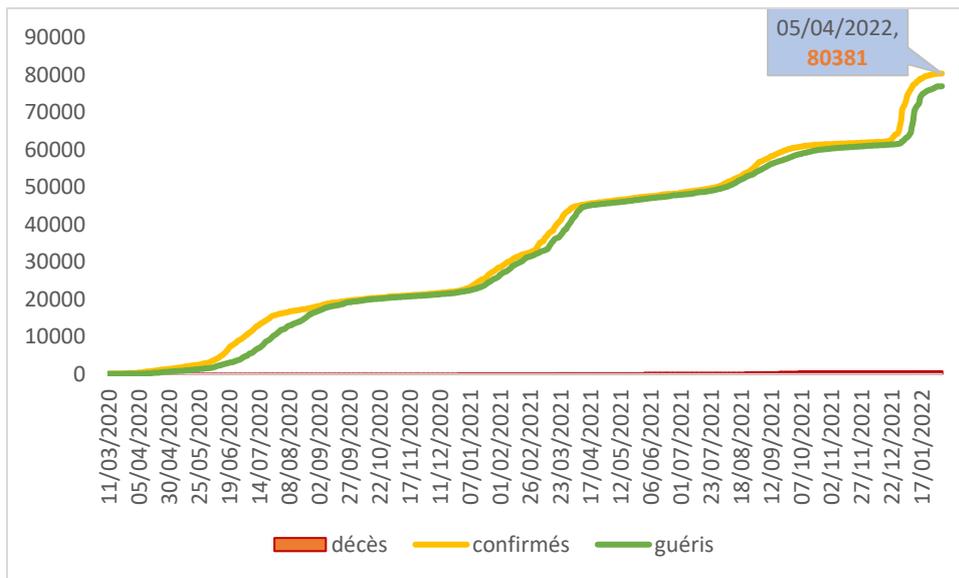
52. Cependant, l'infection à la coronavirus ne s'est pas déroulée de manière uniforme sur toute la période (Figure 2). Il y a eu des périodes d'infection rapide. Suite à l'apparition du 1^{er} cas de maladie à coronavirus COVID-19 en Côte d'Ivoire, le nombre de contaminations va évoluer rapidement. Le 19 juin 2020, la Côte d'Ivoire enregistre sa plus forte infection de nouveaux cas au nombre de 430 au cours de l'année 2020.

53. Il convient de noter le manque d'information des populations sur la pandémie dans les premières phases d'apparition de la maladie. Cette ignorance se nourrit assez souvent de fausses informations qui ont tendance à négliger la maladie en la confondant à une simple grippe pouvant être traitée par des plantes traditionnelles habituelles. Par ailleurs, le fait qu'une part importante de la population travaillent dans le secteur informel et qu'elles soient obligées de sortir de chez elles tous les jours pour assurer sa subsistance, rendent difficile le respect des geste barrières (INS et PNUD, 2020).

54. Sur toute la période de l'épidémie jusqu'au 05 Avril dernier, la plus forte infection de nouveaux cas constatés est de 2858 enregistrés le 31 décembre 2021 (Figure 3).

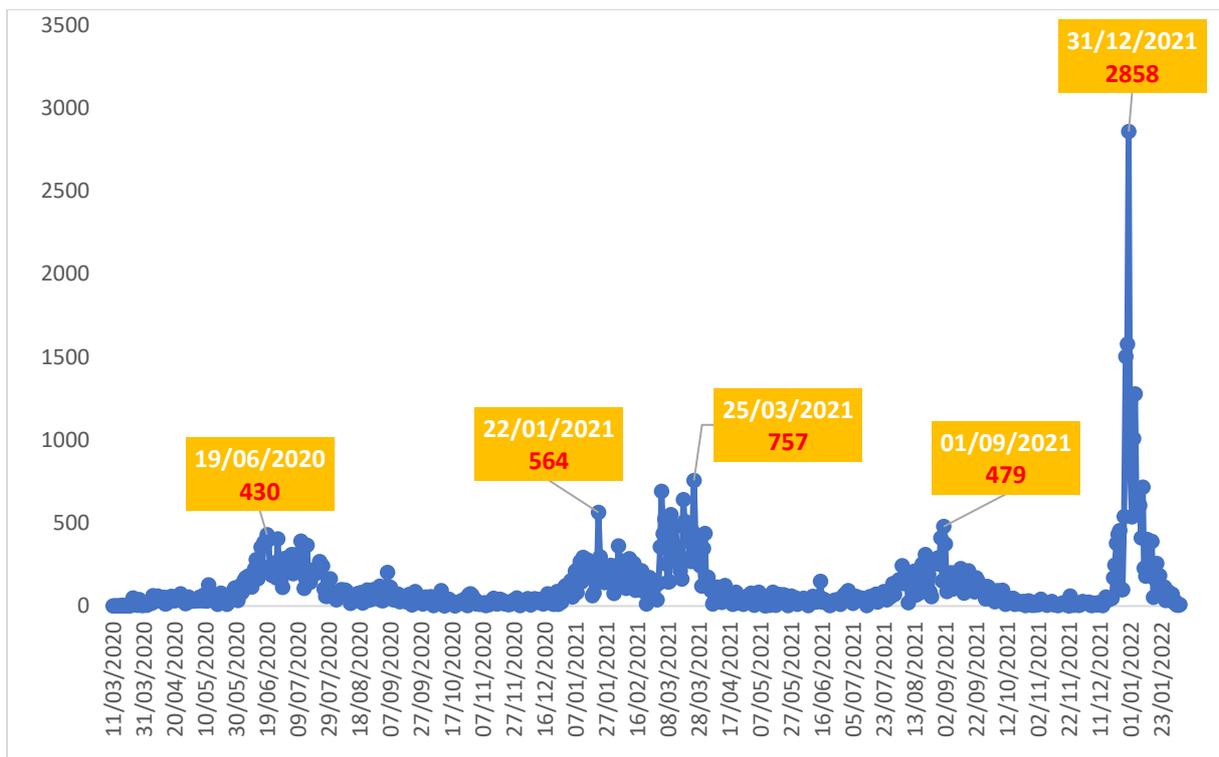
55. Depuis le 11 Mars 2020 au 12 Mai 2022, le District d'Abidjan reste la zone la plus touchée par la COVID-19 avec 99,5% du nombre total de cas infectés en Côte d'Ivoire (Carte 1).

Figure 2: Evolution cumulative du nombre de cas infectés, de guéris et de décès sur une base journalière du 11 Mars 2020 au 05 avril 2022



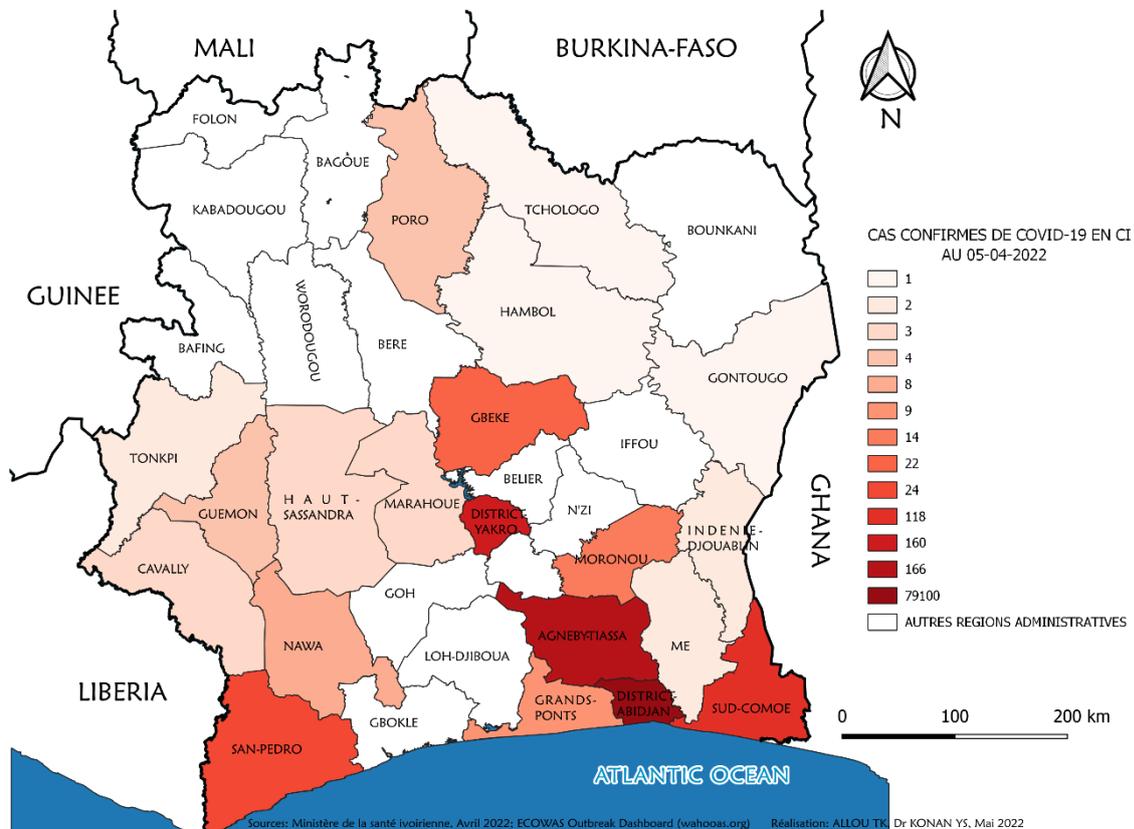
Source : : <http://coronavirustracking.ci/> extrait le 13 mai 2022

Figure 3: Evolution du nombre de nouveaux cas confirmés du 11 Mars 2020 au 05 avril 2022



Source : <http://coronavirustracking.ci/> extrait le 13 mai 2022.

Carte 1: Répartition du nombre cumulé de cas confirmés de la COVID-19 par région du 11 mars 2020 au 28 avril 2022



Source : Auteur à partir des données de : <http://coronavirustracking.ci/> extrait le 13 mai 2022

- **Tests de Dépistage et Vaccination**

56. A la date du 20 juin 2022, 13,7 millions de doses de vaccins ont été administrées avec 5,54 millions de personnes complètement vaccinées, soit 21% de la population totale. Les personnes ayant reçu au moins une dose de vaccins et partiellement vaccinés sont au nombre de 8,026 millions et représente environ 30,4% de la population ivoirienne. Au niveau des tests de dépistage, 1,537 millions de tests ont été effectués depuis la détection du 1^{er} cas en Côte d'Ivoire au 20 juin dernier (Ritchie et al., 2022, <https://ourworldindata.org/COVID-vaccinations?country=CIV>).

57. Les vaccins administrés en Côte d'Ivoire sont : Johnson & Johnson, Oxford/AstraZeneca, Pfizer/BioNTech, Sinopharm/Beijing, Sputnik V

3.2. Mesures et politiques de mitigation contre la COVID-19

58. Face à la pandémie de la COVID-19, la Côte d'Ivoire a mis en place une stratégie d'atténuation, en adoptant notamment des mesures sanitaires (mesures barrières et de distanciation sociale) que l'on peut résumer en 8 catégories de mesure proposées dans le tableau 2.

Tableau 2: Principales mesures sanitaires mises en œuvre pour lutter contre la propagation du virus

1. Confinement	Non	Le couvre-feu instauré le 23 Mars 2020 a été levé le vendredi 8 mai 2020 à l'intérieur du pays. Dans le Grand Abidjan, un couvre-feu de 22 heures à 5 heures a été imposé jusqu'au vendredi 15 mai 2020 et l'isolement a été maintenu jusqu'au 31 mai 2020. Dans cette région du pays, le port du masque est obligatoire.
2. Fermeture des écoles/universités	Oui	La fermeture des établissements d'enseignement a eu lieu le 16 mars 2020. La réouverture des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur s'est faite en deux phases : le vendredi 8 mai 2020 à l'intérieur du pays et le 25 mai dans le Grand Abidjan. La rentrée scolaire 2020-2021 a eu lieu le 14 septembre 2020. Le retour en classe après les congés de la Toussaint, qui devait avoir lieu le 9 novembre, a été reporté au 16 novembre 2020.
3. Fermeture des lieux publics	Oui	Les rassemblements, initialement limités à 50 personnes dans toute la Côte d'Ivoire, passent dorénavant à 200 personnes, à condition que les mesures de distanciation sociale et d'hygiène soient respectées.
4. Fermeture des commerces non essentiels	Oui	Les mesures de restriction, à savoir la fermeture des restaurants, des maquis, des bars, des boîtes de nuit, des cinémas et des salles de spectacle, sont levées à compter du vendredi 8 mai 2020 dans tout le pays. Dans le Grand Abidjan, ces mesures ont été levées le vendredi 15 mai 2020. Levée des restrictions concernant les déplacements dans la capitale, Abidjan, le 15 juillet, mais il est recommandé d'observer les mesures barrières.
5. Dépistage systématique	Non	Gratuité totale pour le diagnostic et la prise en charge de tous les cas suspects et confirmés de la COVID-19.
6. Isolement des personnes détectées	Oui	Mise en quarantaine des cas suspects et des contacts des malades dans les centres réquisitionnés par l'État. Auto-quarantaine de 14 jours exigée pour les voyageurs à leur arrivée au pays.
7. Fermeture des frontières	Oui	Fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes maintenue jusqu'au dimanche 31 mai 2020. Reprise des vols internationaux le 1er juillet 2020. Contrôle systématique, à l'aéroport d'Abidjan, des attestations de test négatif au COVID-19 à partir du samedi 5 septembre à minuit, pour tout voyageur à l'arrivée ou au départ.

8. Etat d'urgence	Oui	État d'urgence maintenu sur tout le territoire jusqu'au dimanche 31 mai 2020. Alerte sanitaire maintenue jusqu'à la fin de l'année 2020. L'état d'urgence, qui devait prendre fin le 31 août 2020, est resté en vigueur jusqu'à fin décembre 2020.
9. Vaccination	Non	

Source : OIF (<https://www.francophonie.org/cote-ivoire-COVID19>)

59. Les mesures de confinement et de distanciation sociale rendues nécessaires pour lutter contre la pandémie de la COVID-19 font peser un risque sur l'activité économique à travers entre autres (i) la nette diminution de la production et de la consommation des services, (ii) la faible mobilité des personnes, (iii) la mise à rude épreuve du marché du travail, (iv) la contraction du commerce mondial et (v) l'inflation. Le Gouvernement a donc mis en œuvre plusieurs mesures de relance contenues dans le plan de riposte sanitaire et dans le Plan d'Appui Economique, Social et Humanitaire.

Mesures budgétaires et fiscales

60. Le 23 mars 2020, le Président de la République a annoncé un premier plan de riposte sanitaire d'un montant de 95 milliards 880 millions de FCFA pour renforcer les mesures destinées à freiner la propagation de la maladie et prendre en charge les malades. Le 31 mars, sur un financement propre de 25 milliards de FCFA, sa mise en œuvre avait permis de renforcer : le système des soins ; la capacité de prélèvement des cas suspects et d'analyse ; l'extension des sites de prise en charge des cas positifs ; la disponibilité des stocks de médicaments ; les commandes urgentes de matériel de protection.

61. Le 7 mai 2020, le Président de la République a indiqué que le Gouvernement avait mis en place pour le compte des différents mécanismes de soutien, un montant cumulé de 190 milliards de FCFA : 50 milliards de F CFA pour le fonds de solidarité ; 40 milliards de F CFA pour le fonds de soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) ; 30 milliards de F CFA pour le fonds de soutien aux grandes entreprises ; 20 milliards de F CFA pour le fonds d'appui au secteur informel ; et 50 milliards de F CFA en soutien au secteur agricole, dont 10 milliards de F CFA pour le vivrier.

62. Début 2021, 23,579 milliards de FCFA ont été décaissés en 2020 au profit des grandes entreprises, 25,55 milliards de FCFA au profit de 590 PME qui ont bénéficié de prêts directs ; 17,26 milliards de FCFA au profit des acteurs du secteur informel et 38,536 milliards de FCFA au profit des personnes vulnérables.

63. Le 18 décembre 2020 un projet de loi a été adopté pour 2021 d'un montant global de 8 398,9 milliards de francs CFA, une augmentation proche de 7% par rapport au budget 2020. Ce budget avait pour objectif de "contribuer à la relance des activités économiques profondément impactées par les effets de la pandémie et à poursuivre les objectifs de développement du gouvernement orientés vers l'amélioration des conditions de vie des populations", et prévoit notamment la poursuite des plans de soutien COVID-19. En 2021, le gouvernement devrait mobiliser un fonds de soutien d'un montant global de 110 milliards de FCFA au profit des grandes entreprises et des Petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que 30 milliards de FCFA pour le Fonds

d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (FASI) et 40 milliards de FCFA au Fonds de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire (FSS).

64. En complément, le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly a annoncé un Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire évalué à 1700 milliards de FCFA, soit environ 5% du PIB, afin d'atténuer l'impact de la pandémie sur les populations et les acteurs économiques des secteurs formels et informels et préparer une reprise rapide des activités à la fin de la pandémie. Il se décline en trois principaux axes à savoir, (i) les mesures de soutien aux entreprises, (ii) les mesures d'appui à l'économie et (iii) les mesures sociales en faveur des populations.

65. Le 9 avril 2020, le Conseil national de sécurité a décidé de créer un Fonds de solidarité d'une dotation initiale de 20 milliards FCFA pour la distribution de vivres et non vivres d'urgence aux populations vulnérables.

(i) Mesures de soutien aux entreprises

66. Un ensemble de mesures sont destinées à maintenir l'activité économique, à soulager leur trésorerie, à préserver l'outil de production et l'emploi :

- Annulation, allègement ou report d'impôts et taxes : suspension des contrôles fiscaux pour trois mois ; report de trois mois du paiement des taxes forfaitaires pour les petits commerçants et artisans (notamment les maquis, les restaurants, les boîtes de nuit, les bars, les cinémas et les lieux de spectacles) ; report de trois mois du paiement des impôts, taxes et versements assimilés dus à l'État ainsi que des charges sociales du fait des difficultés de trésorerie des entreprises ; réduction de 25% de la patente transport ; report de trois (3) mois du paiement de l'impôt sur les revenus de capitaux (IRC) aux entreprises du tourisme et de l'hôtellerie qui éprouvent des difficultés ; exonération des droits et taxes de porte sur les équipements de santé, matériels et autres intrants sanitaires entrant dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 ;
- Reports ou annulation de pénalités : annulation des pénalités de retards dans le cadre de l'exécution des marchés et commandes publics avec l'État et ses démembrements durant la période de crise ; en lien avec les Ports Autonomes d'Abidjan et de San Pedro, report du paiement des pénalités liées au magasinage pendant la période de la pandémie et des pénalités dues en cas de dépassement des délais de présence des navires ;
- Mise en place d'un fonds de soutien et de garantie au secteur privé pour un montant de 200 milliards de FCFA, incluant le renforcement du soutien aux PME formelles pour 100 milliards de FCFA, dont 40 milliards de FCFA pour les fonds de garantie aux crédits aux PME et 60 milliards de FCFA pour les fonds de soutien aux PME ;
- Mise en place d'un fonds spécifique d'appui aux entreprises du secteur informel pour un montant de 100 milliards de FCFA, qui sera maintenu après la crise avec une fiscalité simple et des modalités novatrices de financement ;

- Soutien aux principales filières de l'économie nationale, notamment l'anacarde, le coton, l'hévéa, le palmier à huile, le cacao, le café, pour un montant de 250 milliards de FCFA ;
- Poursuite du dialogue avec les principaux acteurs économiques, notamment les faitières agricoles, les coopératives ainsi qu'avec les populations, afin d'améliorer le plus rapidement possible la reprise économique dans les meilleures conditions de succès ;

(ii) Mesures sociales

- Glissement d'avril à juillet 2020, et de mai à août 2020 des dates limites de paiement des factures d'électricité et d'eau pour l'ensemble des abonnés.
- Prise en charge des factures d'électricité et d'eau dues en avril et en mai 2020 pour les ménages abonnés au tarif social d'électricité, et les ménages facturés uniquement dans la tranche sociale pour l'eau (plus d'un million de ménages soit environ 6 millions de personnes).
- Mise en place d'un fonds de solidarité d'un montant de 170 milliards de FCFA en vue de financer les populations les plus vulnérables dans le cadre du soutien humanitaire d'urgence, à travers notamment l'élargissement du champ des filets sociaux.
- Renforcement du contrôle des prix des produits de grande consommation et application de sanctions aux contrevenants
- Encouragement des propriétaires de logements à faire preuve de souplesse et à discuter avec leurs locataires et proposition de mesures spécifiques en faveur des travailleurs du secteur informel dont l'activité est en arrêt et ceux du secteur formel en chômage technique, en arrêt de travail ou ayant subi une baisse de revenus causée par la crise sanitaire : interdiction de toute augmentation de loyers pour tout type de bail, suspension de toutes les expulsions sauf celles faisant suite à une décision de justice ; suspension de paiement de loyers pour les locataires dont les activités sont interrompues pendant une période de trois mois à compter du 1er avril ; réduction de loyers ou report de trois mois du paiement qui sera remboursable en 12 mois ; le report du paiement des impôts et taxes pour les bailleurs ayant consenti une baisse de loyers et la mise en place d'un fonds de solidarité logement.
- Assurer l'éducation à distance en commençant par les classes d'examens (Cours Moyen 2^{ème} année, Troisième et Terminale) par le biais de la télévision.

67. Enfin, le Président de la République décidé d'octroyer une prime exceptionnelle sur la période de durée de la crise, en guise de reconnaissance de leurs efforts, aux personnels de santé, aux forces de défense et de sécurité et à tous les agents publics engagés dans la lutte contre la pandémie.

(iii) Mesures d'aide

68. Trois fonds ont été créés pour soutenir (i) les grandes entreprises (ii) les PME et (iii) le secteur informel. Le Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises est doté d'une enveloppe de 100 milliards de FCFA, le Fonds de Soutien aux PME est doté d'une enveloppe de 150 milliards de FCFA, et le Fonds d'Appui aux acteurs du secteur informel contient une enveloppe de 100 milliards de FCFA.
69. Un soutien aux travailleurs en rupture de contrat a aussi été garanti par le paiement d'allocation spéciale pendant deux mois aux travailleurs formels ayant perdu leur emploi du fait de la crise. Les principales filières de l'économie nationale, notamment l'anacarde, le coton, l'hévéa, le palmier à huile, le cacao, le café, peuvent compter sur un montant de 250 milliards de FCFA

Mesures monétaires et financières

70. La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a annoncé le 21 mars 2020 8 mesures monétaires et financières pour aider les entreprises, le système bancaire et les pays membres de l'UEMOA à faire face aux effets économiques et financiers :
- i. Fournir 340 millions de FCFA supplémentaires au montant accordé chaque semaine aux banques pour le porter à 4750 milliards de FCFA, afin d'accroître le financement de l'économie (ils seront attribués au taux fixe de 2,50%, son plus faible taux d'intervention) ;
 - ii. Accroître la capacité de refinancement des banques auprès de la BCEAO de 1050 milliards FCFA au bénéfice de 1700 entreprises supplémentaires qui pourront accéder à de meilleures conditions d'emprunt ;
 - iii. Accroître la capacité de la BOAD en matière de bonification de taux d'intérêt et de prêts aux Etats à des conditions concessionnelles pour des dépenses urgentes liées à la lutte contre la pandémie (+25 milliards au fonds de bonification) ;
 - iv. Mettre en place, avec le système bancaire, un cadre adapté pour accompagner les entreprises affectées par les conséquences de la pandémie et qui rencontrent des difficultés pour rembourser leurs crédits, notamment via des reports d'échéance aux Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries (PME/PMI) ;
 - v. Promouvoir l'utilisation du guichet spécial de refinancement des crédits accordés aux petites et moyennes entreprises (PME/PMI) déjà mis en place ;
 - vi. Négocier une réduction des coûts de transaction de monnaie électronique afin de favoriser le paiement à distance et limiter les contacts ;
 - vii. Assurer le bon approvisionnement en billets de banque aux guichets automatiques ;
 - viii. Organiser, au besoin, le réaménagement du calendrier d'émission des titres publics sur le marché financier régional.

- ix. La BCEAO a également décidé le 27 mars d'organiser, à compter du 27 mars 2020, les adjudications sur ses guichets d'appel d'offres au taux fixe de 2,50%, son plus faible taux d'intervention, en vue de conforter leur liquidité et leur permettre de maintenir et d'accroître les crédits à l'économie, à des taux plus bas, notamment en faveur des entreprises et des Etats membres.

4. IMPACTS DE LA COVID-19

71. L'analyse des impacts de la COVID-19 sur l'économie ivoirienne se fait suivant deux axes : (i) les impacts macroéconomiques et (ii) les impacts microéconomiques. Cette analyse est faite en suivant les canaux de transmission de la crise sanitaire à l'économie.

4.1. Analyse des impacts macroéconomiques

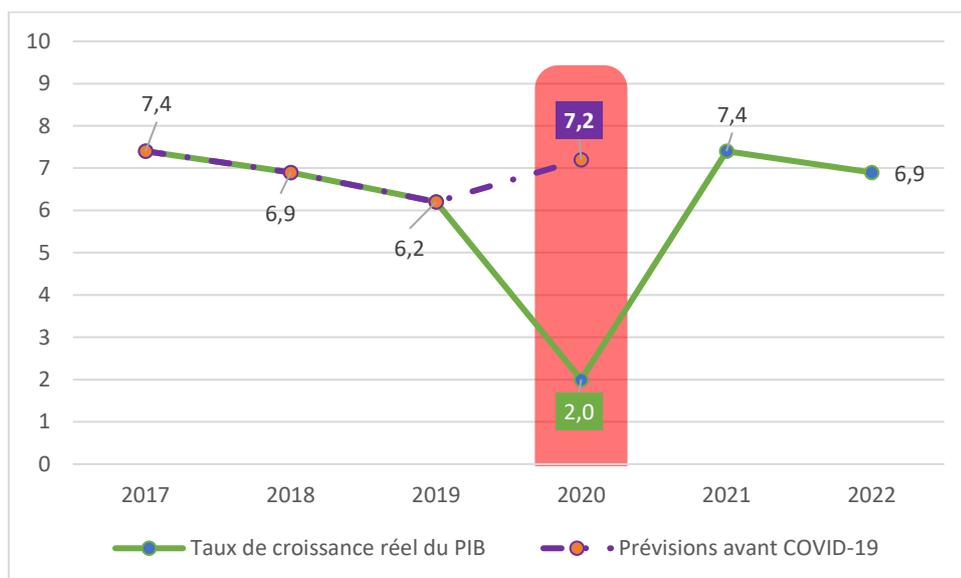
72. L'analyse des impacts macroéconomiques de la pandémie sur l'économie ivoirienne portera sur la croissance, l'emploi, la dette, les investissements et sur les chaînes de valeur

Impact de la COVID-19 sur le taux de croissance du PIB, le taux d'inflation et le compte extérieur

73. La contraction de la demande au niveau mondial et les mesures de confinement et de distanciation sociale rendues nécessaires pour lutter contre la pandémie de la COVID-19 ont engendré une contraction de l'économie mondiale de 3,5% après une progression de 2,8% en 2019. Dans la zone UEMOA, le taux de croissance du PIB est ressorti à 0,9% après 5,8% en 2019.

74. En Côte d'Ivoire, l'économie a été plus résiliente en dépit de (i) l'environnement international moins favorable, marqué par les entraves au commerce international liées à la COVID-19, (ii) les mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de cette pandémie et surtout, (iii) l'interruption de certaines activités économiques et le ralentissement du rythme de travail dû au confinement. La croissance s'est établie à 2,0% en 2020 (Figure 4) après une valeur de 6,2% en 2019 (DPPSE, 2022).

Figure 4: Evolution du taux de croissance réel du PIB avant et post-COVID-19 (en %) de 2017 à 2022

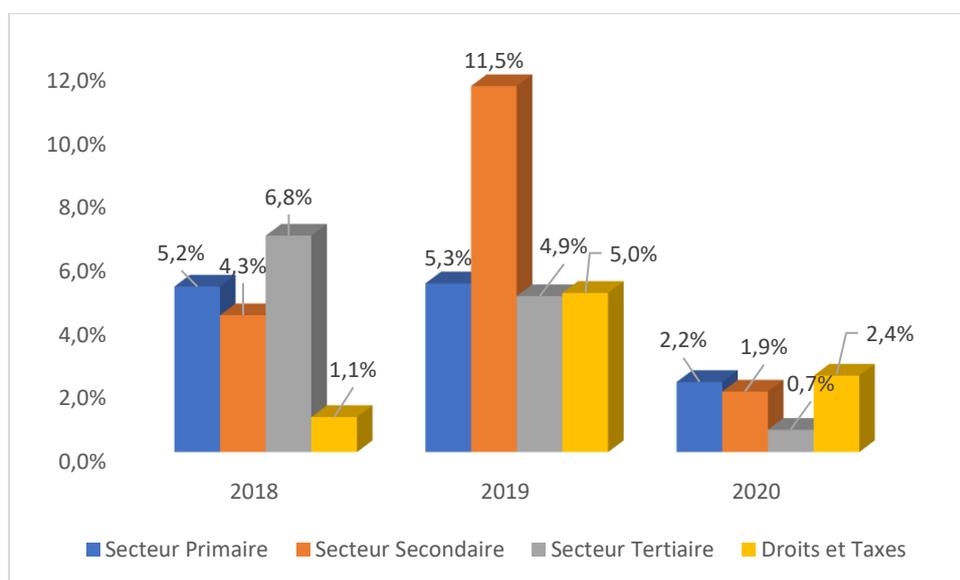


Source : A partir des données de DPPSE (2022), extrait le 12 mai 2022

75. Au niveau de l'offre, les différents secteurs de l'économie ont évolué différemment. Le secteur primaire a connu une hausse de 2,2% en 2020 après 5,3% en 2019 tandis que le

secteur secondaire a quant à lui connu une hausse de 1,9% contre 11,5% en 2019. Le secteur tertiaire en revanche a connu une faible progression en 2020 (+0,7%) après une augmentation de 4,9% en 2019, en lien principalement avec la baisse des activités de transport, du commerce et des autres services en dépit de la hausse des télécommunications. Le secteur non marchand a progressé de 7,6% en 2020 contre 4,0% en 2019, en lien avec les mesures prises dans le cadre des plans de riposte sanitaire et de soutien économique, social et humanitaire. Ce secteur a contribué à la croissance du PIB à hauteur de 0,7%. Les droits et taxes nets de subventions sont ressortis en hausse de 2,4% en 2020 contre 5,0% en 2019, en lien avec l'arrêt ou la baisse de certaines activités du fait de la survenance de la COVID-19 (Figure 5).

Figure 5: Variation en volume des secteurs du PIB de 2018 à 2020



Source : Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE, 2022)

76. Au niveau de la demande, la croissance du PIB de 2% en 2020 a été tirée principalement par les investissements (+8,7%), tandis que la consommation (-0,3%) a connu une légère baisse à cause de la perte d'un certain nombre d'emplois dû à l'impact de la COVID-19 sur l'activité économique.

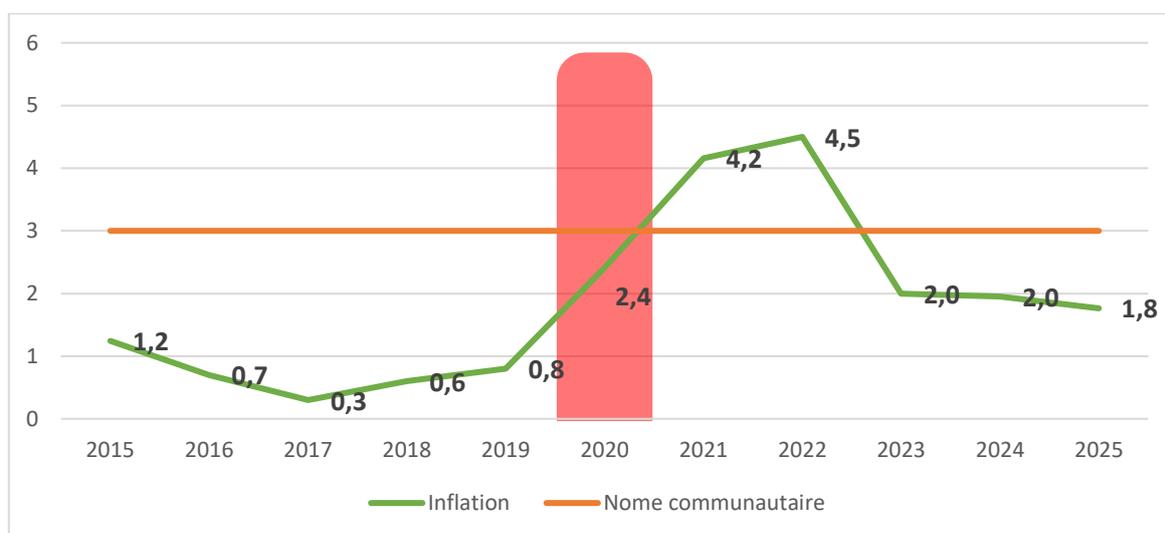
77. Au niveau des échanges extérieurs, les importations de biens et services ont enregistré une hausse de 7,6% après une hausse de 1,0% en 2019 tandis que les exportations de biens et services ont connu une baisse de 6,8% contre une hausse de 18,6% en 2019. La baisse des exportations est liée à la mévente des produits transformés (-5,2%) et des produits d'extraction minière et pétrolière (-5,4%).

78. L'inflation a progressé de 2,4% en 2020 contre 0,8% en 2019, soit une hausse vertigineuse de 200% (Figure 6) à cause essentiellement du renchérissement des produits comestibles suite à la mesure gouvernementale d'isolement du grand Abidjan pour freiner la propagation de la COVID-19 qui a occasionné la perturbation des canaux

de distribution et favorisé des poussées inflationnistes. Ce taux d'inflation s'est établi à 4,2% en 2021 et est prévu demeurer au-delà du seuil de 3% de l'UEMOA jusqu'à la fin de l'année 2022 (4,5%) avec les effets conjugués de la crise russo-ukrainienne.

79. La balance des paiements a aussi subi l'effet de la COVID-19. En 2020, le compte des transactions courantes enregistrait un déficit de 1.110,5 milliards de FCFA (-3,1% du PIB), contre un déficit de 790,3 milliards de FCFA (-2,3% du PIB) en 2019. Ce creusement est dû à la baisse de l'excédent des biens et à l'aggravation du déficit des revenus.

Figure 6: Evolution de l'inflation de 2015-2025



Source : DPPSE, <https://www.dppse.ci> extrait le 15 Mai 2022

Impact de la COVID-19 sur les finances publiques (recettes, dépenses publiques, solde budgétaire)

Tableau 3: Evolution des recettes en valeurs (en Milliards de FCFA) par source en proportion du PIB de 2018 à 2022

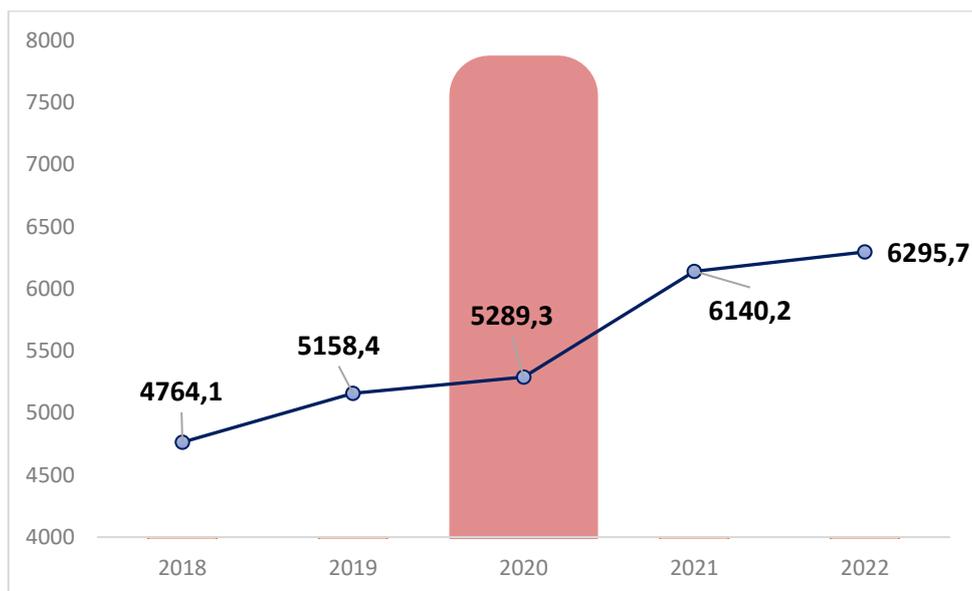
	2018	2019	2020	2021	2022
Dons	246.2	274.9	193.3	184.6	283.8
Recettes Fiscales	3882.4	4205.4	4356.1	5096	5262.2
Recettes Non fiscales	635.6	678.1	739.9	859.6	749.7
Total	4764.2	5158.4	5289.3	6140.2	6295.7

Source : MBPE (2022)

80. En dépit de la crise sanitaire, les recettes et dons de l'Etat ont enregistré une amélioration. Ils sont passés de **4.764,2** milliards de FCFA en 2018 à **5.289,3** milliards de FCFA en 2020. Ces ressources sont évaluées à **6140,2** Milliards en 2021 et estimées à **6295,7** Milliards en 2022 (Figure 7, Tableau 3).

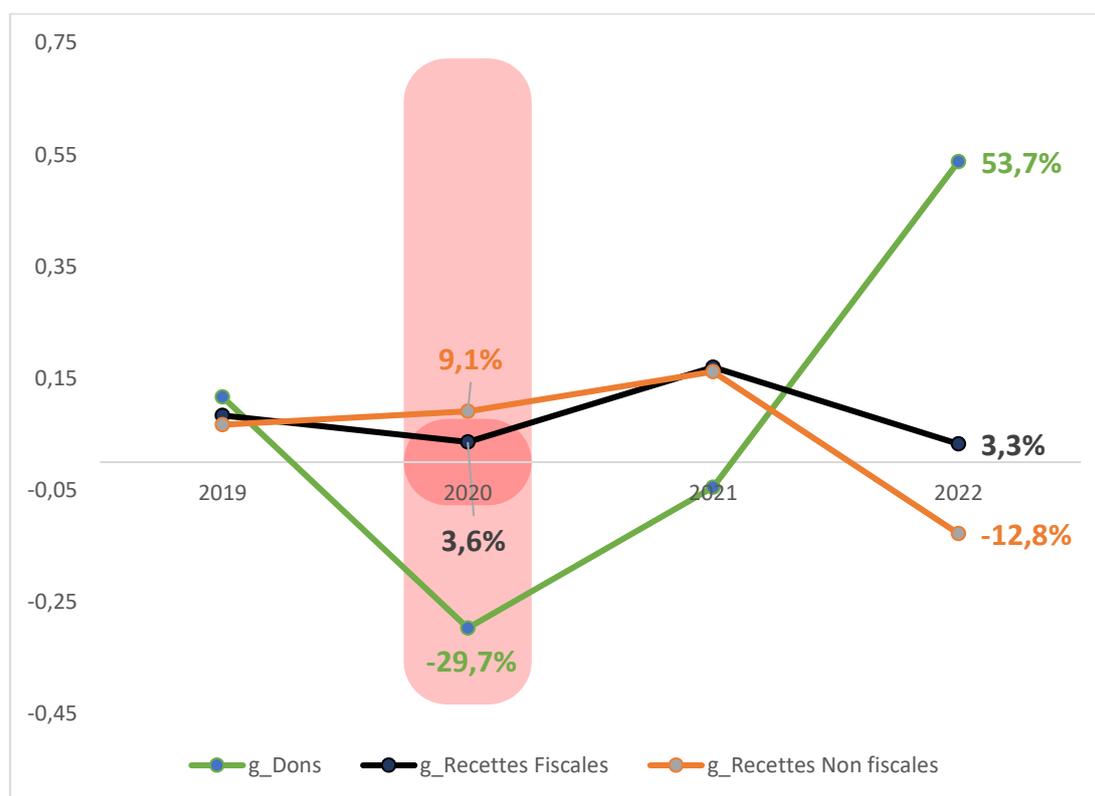
81. Cependant, le rythme a relativement baissé à cause de la COVID. Le taux de croissance des recettes et dons qui était de 8,3% en 2019, a fléchi pour passer à 2,5% en 2020 avant de reprendre sa dynamique d'avant la crise en s'établissant respectivement à 6,1% et 12,2% en 2021 et 2022.
82. Si l'on analyse la composition du poste recettes et dons, l'on peut relever que les recettes fiscales ont enregistré une hausse de 3,6% en 2020 relativement à leur niveau en 2019 contre 9,1% pour les recettes non fiscales traduisant une résilience de l'économie ivoirienne. En revanche, les dons ont subi une baisse drastique de 29,7% imputable au moratoire appliqué au Contrat de Désendettement (C2D) dans le cadre des mesures de soutien budgétaire des partenaires extérieurs à la suite de la survenance de la crise sanitaire liée à la COVID-19. En 2022, les dons sont estimés à 283,8 Milliards de FCFA, en hausse de 53,7% par rapport à leur niveau de 2021. Les recettes fiscales par contre devraient connaître une hausse de 3,3% par rapport au niveau de 2021 contre une baisse 12,8% pour les recettes non fiscales (Figure 8).

Figure 7: Evolution des recettes et dons en Milliards de FCFA de 2018 à 2022



Source : MBPE (2022)

Figure 8: Evolution des taux de croissance des recettes et dons de 2019 à 2022

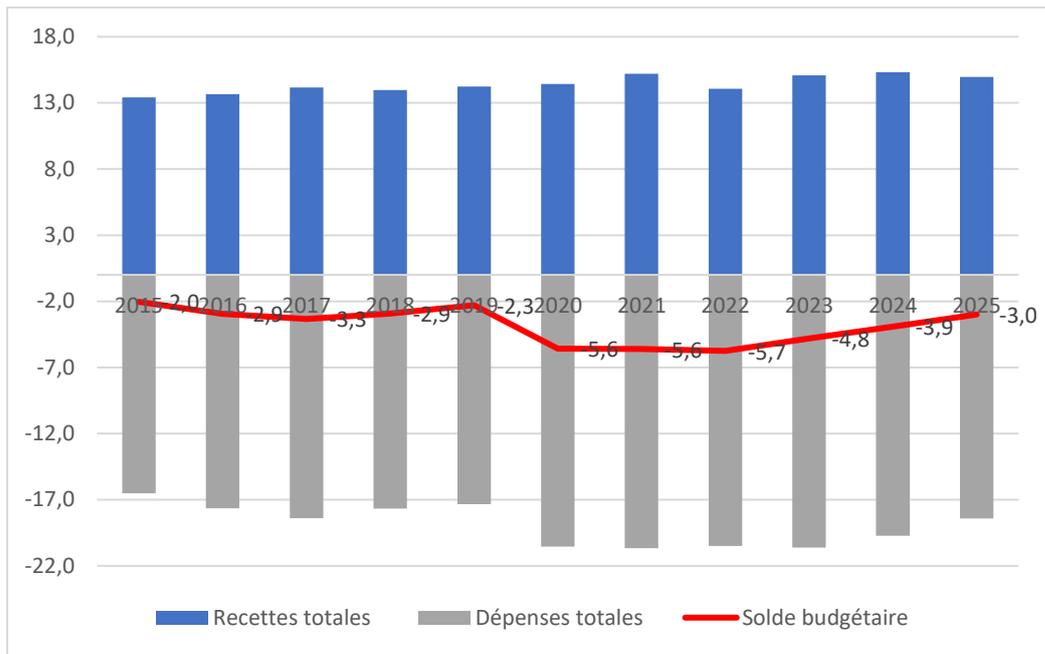


Source : Auteur à partir de MBPE (2022)

83. En 2018, les dépenses publiques étaient de **5.708,3** milliards de FCFA. Elles sont passées de **5943.9** milliards à **7255.1** de 2019 à 2020, soit un taux de croissance de 22,1% en 2020 contre une croissance de 4,1% en 2019 (Figure 9). Cette hausse vertigineuse de 22,1% des dépenses publiques au cours de l'année 2020, est consécutive à la COVID-19 à la mise en œuvre des plans de riposte sanitaire et de soutien à l'économie principalement ainsi qu'au renforcement du dispositif sécuritaire pour lutter contre les attaques terroristes.

84. La hausse vertigineuse des dépenses publiques dues principalement au financement du plan d'urgence et de riposte à la COVID-19 a nécessité un creusement du déficit budgétaire qui s'est établi à 5,6% du PIB en 2020 alors que celui-ci respectait les normes communautaires de 3% maximum entre 2018 et 2019. En 2021, le déficit budgétaire en proportion du PIB est au même niveau qu'en 2020, c'est à dire à 5,6%, tenant compte des dépenses de lutte contre la persistance de la pandémie et des dépenses pour faire face à la crise énergétique et aux attaques terroristes. Ce déficit public à cause des effets conjugués de la COVID-19 et de la crise russo-ukrainienne devrait se renforcer en passant à 5,7% du PIB en 2022 avant d'amorcer une reprise pour probablement se situer dans les limites des normes communautaires de 3% du PIB en 2025 (Figure 9) selon les projections du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE, 2022).

Figure 9: Orientation budgétaire de 2015 à 2025



Source : DPPSE (2022)

La Côte d'Ivoire a été résiliente face à la crise de la COVID-19 avec un taux de croissance du PIB réel de 2,0% en 2020 soutenue principalement par les secteurs primaire et tertiaire alors que la croissance mondiale s'est établie à -3,4% pour l'année 2020 (Banque Mondiale, 2022). En termes de croissance, en seulement une année, l'économie est revenue à son niveau d'avant COVID-19 avec une croissance de 7,4% en 2021 contre 6,2% en 2019. Par ailleurs, l'inflation temporairement en hausse (2,4% en 2020 et 4,2% en 2021) à cause des perturbations des chaînes d'approvisionnement liées à la pandémie, les pénuries d'énergie et la crise russo-ukrainienne, est prévue revenir en dessous du seuil maximum de 3% des normes de l'UEMOA en 2023. Enfin, le déficit budgétaire global qui s'est creusé à 5,6% du PIB en 2020 à un niveau plus faible que celui anticipé en septembre 2020 en raison d'une performance exceptionnelle dans la mobilisation des recettes fiscales, devrait se situer en dessous du seuil maximum de 3% en 2025.

Cette résilience de l'économie ivoirienne est liée à plusieurs facteurs dont principalement : (i) le leadership des autorités ivoiriennes dans la gestion de la crise sanitaire et la reconstruction économique ; (ii) une décennie de solides progrès des politiques macroéconomiques et structurelles.

1. Le leadership des autorités ivoiriennes dans la gestion de la crise sanitaire et la reconstruction économique

Dès l'apparition de la maladie, **le Gouvernement a créé un cadre institutionnel de gestion de la crise sanitaire** et annoncé un ensemble de mesures portant sur : la sensibilisation et la diffusion de mesures préventives, l'élaboration d'un plan d'urgence de riposte, la détection systématique des cas suspects des voyageurs en provenance des pays touchés par la pandémie, la quarantaine ou le confinement et la prise en charge des cas confirmés. En outre, moins d'une semaine après la détection du 1^{er} cas, le Conseil National de Sécurité présidé par le Président de la République a adopté un **Plan de Riposte Sanitaire** avec pour objectif d'endiguer la propagation de l'épidémie sur le territoire national. Ce plan doté d'une enveloppe de 95,88 milliards de FCFA contenait des mesures de confinement partiel (le Grand Abidjan) qui se rapprochent de celles prises par des pays africains de même niveau de développement et de situation épidémiologique proche. En outre, le déconfinement s'est fait de manière progressive ainsi que la levée des restrictions en fonction des conditions sanitaires. Sur le plan de la reconstruction économique, le Gouvernement a adopté un **Plan complet de riposte sanitaire et de soutien économique, social et humanitaire de 1700 milliards de FCFA** visant à contenir la propagation de la pandémie, aider les ménages et les entreprises, et fournir et distribuer des vaccins contre la COVID-19. Ce plan contenait des filets sociaux (distribution de cash transferts aux ménages vulnérables), la création de 4 fonds de soutien à l'activité économique (PME, Grandes Entreprises, Secteur Informel, Solidarité).

2. Une décennie de solides progrès des politiques macroéconomiques et structurelles

La Côte d'Ivoire a réalisé des progrès notables depuis 2012 dans le cadre des réformes entreprises dans son programme d'urgence à l'horizon 2020. A fin 2018, 74% des réformes prioritaires envisagées dans les 5 grands axes avaient des niveaux de progrès satisfaisants et distribués comme suit : (i) la transformation structurelle et l'industrialisation (77%) ; (ii) les infrastructures (67%) ; (iii) le développement du secteur bancaire et financier (85%), (iv) l'éducation et les compétences (60%) et (v) la politique fiscale (80%) (OCDE, 2020). A titre d'illustration, la transformation structurelle de l'économie est en cours avec une croissance de la part de l'industrie au PIB de 20,8% à 31,2% de 2012 à 2018 (PND 2021-2025, tome 1). En outre, la proportion des ménages appartenant à la classe moyenne supérieure a augmenté passant de 11,22% à 13,56% de 2008 à 2018 impulsée par les bonnes performances économiques du pays et l'amplification de la politique sociale du Gouvernement (PND 2021-2025). Par ailleurs, le crédit domestique au secteur privé est passé de 13,68% à 21,14% de 2012 à 2020, impulsée par les réformes sur le partage de l'information financière (WDI, 2022). Ces quelques facteurs (politiques et réformes) illustrent parmi tant d'autres les éléments qui ont favorisé la résilience de l'économie ivoirienne

Impact de la COVID-19 sur l'emploi

85. La COVID-19 a impacté l'emploi des ménages au niveau des Unités de Production Informelles (UPI) et également au niveau du secteur formel.

o Impact de la pandémie sur l'emploi au niveau des ménages

86. Les principaux canaux par lesquels la crise sanitaire affecte l'activité des ménages dans les différentes branches d'activité sont : l'arrêt des activités, l'absence de clients ou la réduction des heures de travail et de la main d'œuvre. Ces effets varient énormément selon le lieu de résidence, le type d'emploi exercé, et le secteur institutionnel de l'activité (INS et al., 2021).

87. En comparant le statut d'activité des chefs de ménage en décembre 2020, dix (10) mois après la survenance du premier cas confirmé de la COVID-19 en Côte d'Ivoire, à celui de 2018, l'on constate que la pandémie a engendré une baisse des actifs occupés d'une part, et une augmentation d'individus sans emploi et inactifs d'autre part. En décembre 2019 sur l'ensemble du pays, 80,32% des chefs de ménage étaient en emploi, contre 9,57% au chômage, et 10,12% en inactivité. Au 11 avril 2020, 77,82% des chefs de ménage sont en emploi, contre 12,12% au chômage et 10,06% en situation d'inactivité. En décembre 2020, 78,06% des chefs de ménage sont en emploi, contre 11,8% au chômage et 10,14% en situation d'inactivité. En décembre 2020, 11,8% des chefs de ménage sont au chômage, soit une croissance de (2,23%) de chômeur en une année (Figure 10).

88. Cette tendance de baisse d'actifs occupés d'une part, et d'augmentation d'individus sans emploi et inactifs d'autre part, s'observe à la fois pour les ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes (Figure 11)

Figure 10: dynamique des chefs de ménage sur le marché de l'emploi

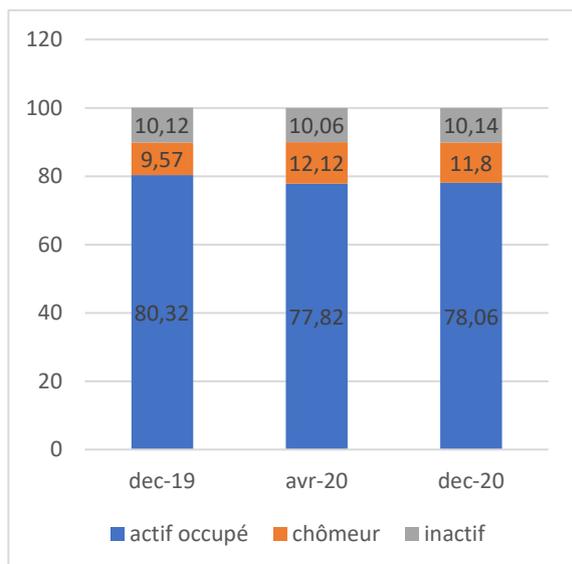
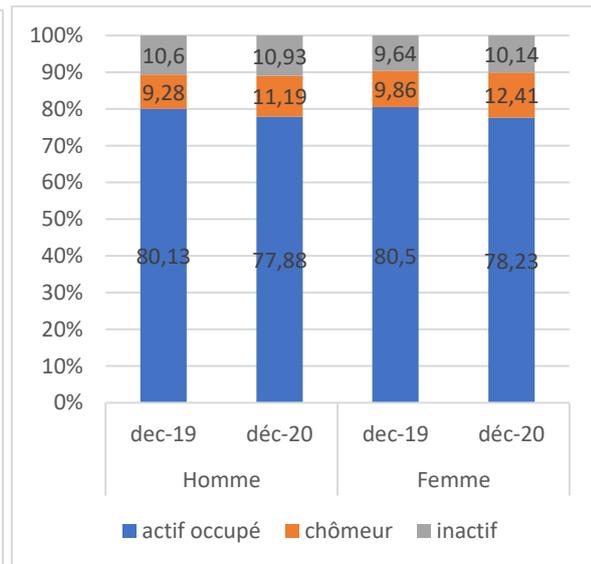


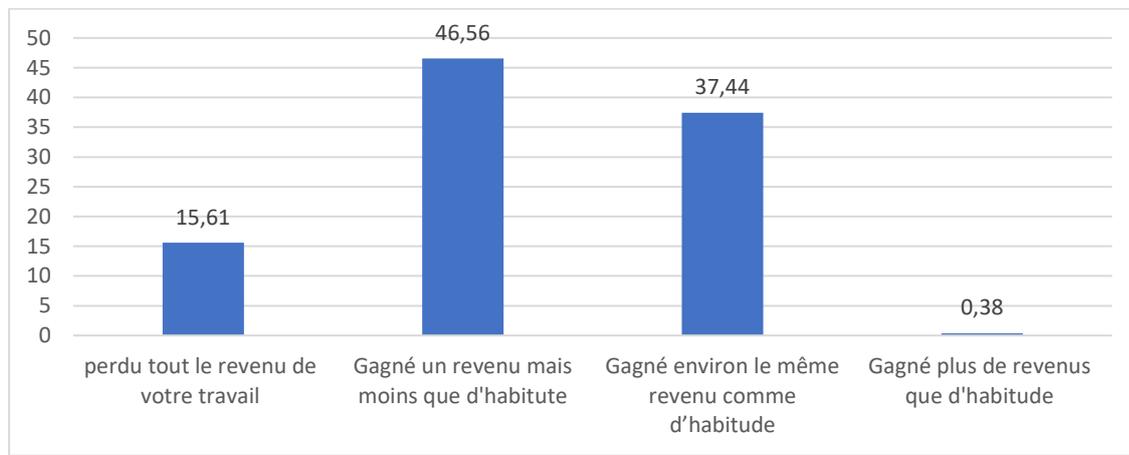
Figure 11: dynamique des chefs de ménage sur le marché de l'emploi selon le sexe



Source : Étude impact COVID-19, édition 2-4 (décembre 2020), INS, et al. (2021a)

89. Le ralentissement ou l'arrêt des activités du fait de la pandémie a entre autres pour conséquences immédiates soit le passage au travail à temps partiel ou en chômage technique.
90. La COVID-19 aurait engendré la perte totale de revenu pour (15,61%) des chefs de ménages. En revanche, 45,56% des chefs de ménages ont gagné un revenu mais inférieur à ce qu'ils gagnaient avant la COVID-19. Seulement une proportion de 0,38% des chefs de ménage déclare gagner un revenu supérieur d'avant COVID-19 (Figure 12).

Figure 12: impact de la COVID-19 sur l'emploi des CM



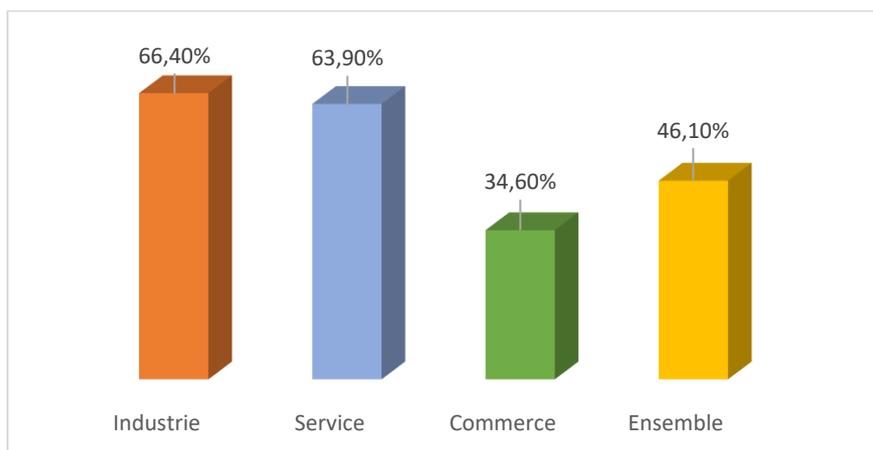
Source : Étude impact COVID-19, édition 4 (décembre 2020), INS et al., (2021b)

91. Les tranches d'âge des Chefs de ménages les plus touchées par les baisses de revenu sont celles de 40-59 ans (37,97%) et de 20-40 ans (29,15%) (INS, et al, 2021).

o *Impact de la pandémie sur l'emploi au niveau UPI*

92. La crise sanitaire au terme de l'année 2020 a entraîné des mutations dans la structure des UPI en Côte d'Ivoire dont 160 807 (7,1%) ont arrêté leurs activités et 45 107 (2%) ont changé d'activité.
93. La crise a le plus affecté les UPI industrielles et de services relativement à celles de commerce. En effet, la COVID-19 a contribué à 66,4% à la fermeture des UPI industrielles contre 63,9% pour celles des UPI de services. En revanche, pour les UPI commerciales, la COVID n'a été le facteur principal de fermeture que pour 34,6% d'entre elles (Figure 13). Au niveau du changement des activités, les UPI de services ont la plus grande proportion (49,1%).

Figure 13 : Proportion des UPI fermées par secteur d'activités du fait de la COVID-19

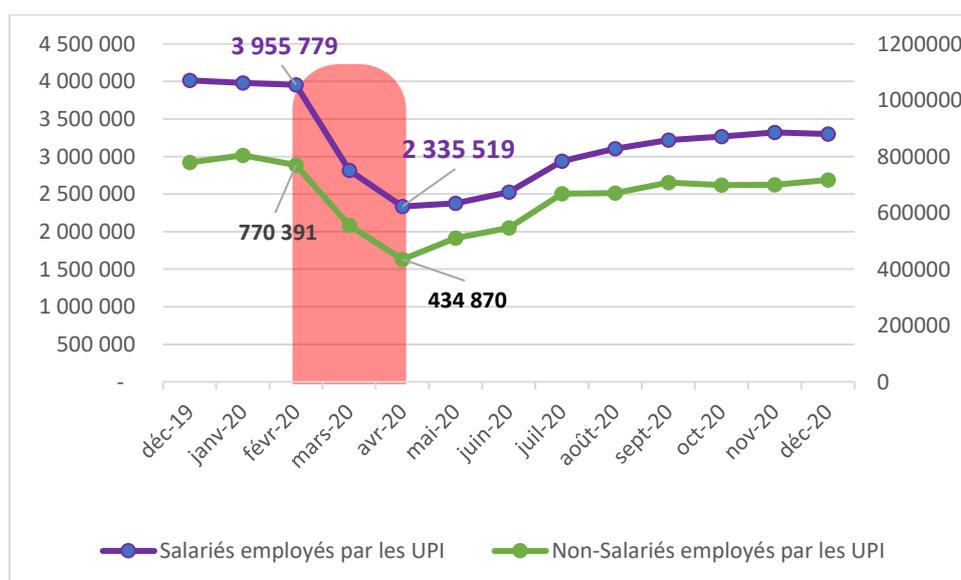


Source : INS et al. (2021)

94. La perte d'emplois salariés dû à la COVID-19 entre février 2020 et Avril 2020 est estimée à 1 620 260. Entre décembre 2019 et décembre 2020 plus de 917 000 emplois salariés ont été perdus dans le secteur informel et la pandémie mondiale y a significativement contribué dans la mesure où la majorité des emplois salariés perdus entre Février et avril 2020 n'a pas été résorbée (Figure 14).

95. En ce qui concerne les non-salariés, entre février 2020 et avril 2020, plus de 300 000 non-salariés ont perdu leurs emplois. Le niveau d'emploi des non-salariés en décembre 2019 qui se situait à un peu moins de 800 000 n'a pas encore été atteint en décembre 2020 avec un gap de près de 100 000 emplois non-salariés (Figure 14).

Figure 14 : Evolution des salariés employés et des non-salariés employés par les UPI de Décembre 2019 à Décembre 2020

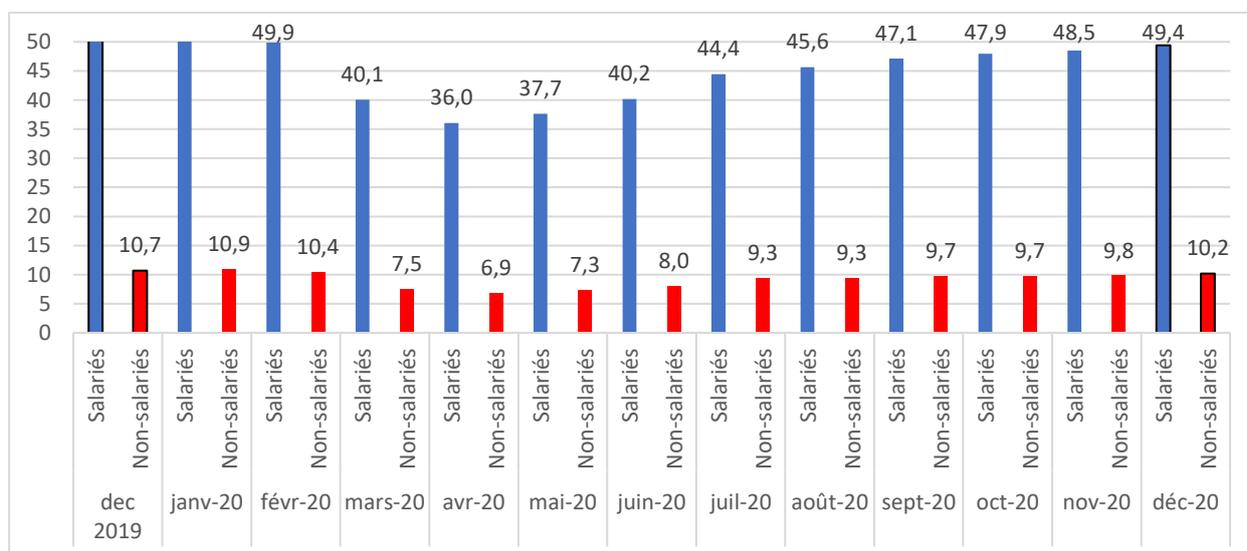


Source : Auteur à partir de INS et al. (2021)

96. Le District d'Abidjan a été la zone la plus touchée par les pertes d'emplois avec plus de 500 000 emplois salariés perdus en février et avril 2020. Au niveau des secteurs d'activités, les UPI commerciales sont largement les plus touchées avec plus de 700 000 emplois salariés perdus entre février et avril 2020 tandis que les UPI de services sont les moins touchés.

97. La période sévère de la crise sanitaire (février 2020- avril 2020) a aussi été caractérisée par une baisse du temps de travail. Le temps moyen de travail d'une semaine a connu une baisse de 14h au cours de cette période probablement à cause du couvre-feu qui avait été instauré. En revanche, à partir de mai 2020, le temps de travail a commencé à croître progressivement jusqu'en décembre 2020 où il se situe pratiquement à son niveau de décembre 2019. A la fin de l'année 2020, la situation se rapproche de la normale même si tous les emplois détruits n'ont pas été rétablis (Figure 15).

Figure 15 :: Evolution du nombre moyen d'heures de travail par semaine des salariés et non-salariés employés par les UPI de Décembre 2019 à Décembre 2020 par secteurs d'activités



Source : Evaluation des effets de la COVID-19 (édition 4), INS et al., (2021b)

o Impact de la pandémie sur l'emploi au niveau des entreprises formelles

98. Tout comme les UPI, la COVID-19 a entraîné des fermetures d'entreprises au cours de l'année 2020. Ces cessations d'activité se sont accentuées dans un premier temps sur la période d'avril à juin passant de 16% à 19,1%, et dans un second temps, elles ont connu une tendance baissière sur la période de juin à décembre pour s'établir à 2,1%, traduisant une probable adaptation des dirigeants d'entreprises à la situation de la pandémie (Figure 16).

Figure 16 : Évolution de la proportion d'entreprises fermées en 2020 dans le cadre de la COVID 19 (%)



Source : Enquête impact de la COVID 19 sur l'activité des entreprises formelles (éditions 1, 2, 3 et 4), INS et al., (2021c)

99. L'évaluation de la situation des entreprises du secteur formel en fin d'année 2020 sur un échantillon de 487 entreprises couvrant les grandes entreprises, les PME et les micro-entreprises, révèle que **524 994** emplois ont été détruits sur un total de **3 001 851** dont **81 082** emplois permanents, **443 912** emplois à temps partiel et **94 371** en ce qui concerne les emplois féminins.

100. Au niveau des sous-secteurs d'activités, ce sont les entreprises évoluant dans les infrastructures (énergie et équipements) qui ont fortement contracté leur effectif employé (-29,9%) ; ensuite on rencontre respectivement les services financiers (-17,9%) et le tourisme (-15,2%). (Cf. tableau 3).

101. En résumé, la pandémie a engendré une baisse des actifs occupés d'une part, et une augmentation d'individus sans emploi et inactifs d'autre part indépendamment du sexe du chef de ménage. Elle a eu un impact majeur sur l'emploi informel avec une perte de plus de 1 620 260 emplois salariés entre décembre 2019 et décembre 2020 et un gap de plus de 100 000 emplois non-salariés en décembre 2020 en référence à la situation de décembre 2019 au niveau des UPI. Au niveau du formel, à fin décembre 2020, 524 994 emplois ont été détruits dont 94 371 emplois féminins.

4.2. Analyse des impacts sectoriels et sur les ODD

Secteurs les plus touchés par la pandémie

102. En fin d'année 2020, les principaux agrégats macroéconomiques (chiffres d'affaires, emploi, production, investissements et profit) affichent une baisse par rapport au niveau d'activité de l'année 2019. Ces baisses, oscillant entre -16,7% et -37,4% sont observées dans la quasi-totalité des secteurs d'activités de l'économie avec des pics

notables au niveau des activités de tourisme, de l'agriculture, pêche, élevage et foresterie et des services financiers (INS et al., 2021).

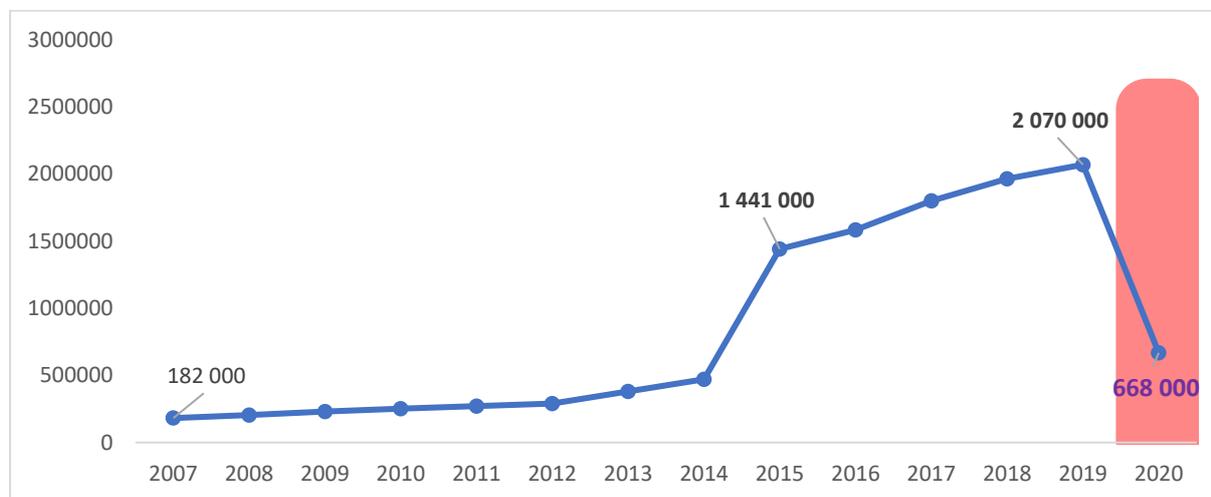
103. Le secteur primaire (-40,6%) et le secteur tertiaire (-38,8%) affichent respectivement les niveaux de baisse les plus élevés en termes de ventes (Chiffre d'affaires) avec une perte de plus de la moitié du volume d'affaires dans les sous-secteurs du tourisme (-66,2%) et des services financiers (-55,7%).

104. Au niveau des profits, la perte d'activité des entreprises transparait dans les marges bénéficiaires qui se contractent de 33,2% au cours de l'année 2020 en comparaison à l'année dernière. Les sous-secteurs les plus sinistrés sont dans le secteur tertiaire, notamment : le tourisme (-62,9%) les industries extractives (-47,4%) et la construction (-45,9%).

Focus sur le secteur du tourisme

105. La COVID-19 a eu un impact sur le secteur du tourisme. L'activité de ce secteur a baissé avec la baisse du nombre de touristes internationaux liée aux restrictions sur les voyages internationaux et les mesures de confinement. Le nombre de touristes internationaux a chuté drastiquement de 2 070 000 à 668 000 de 2019 à 2020, soit une baisse de 68%.

Figure 17: Evolution du nombre de touristes internationaux en Côte d'Ivoire de 2007 à 2020



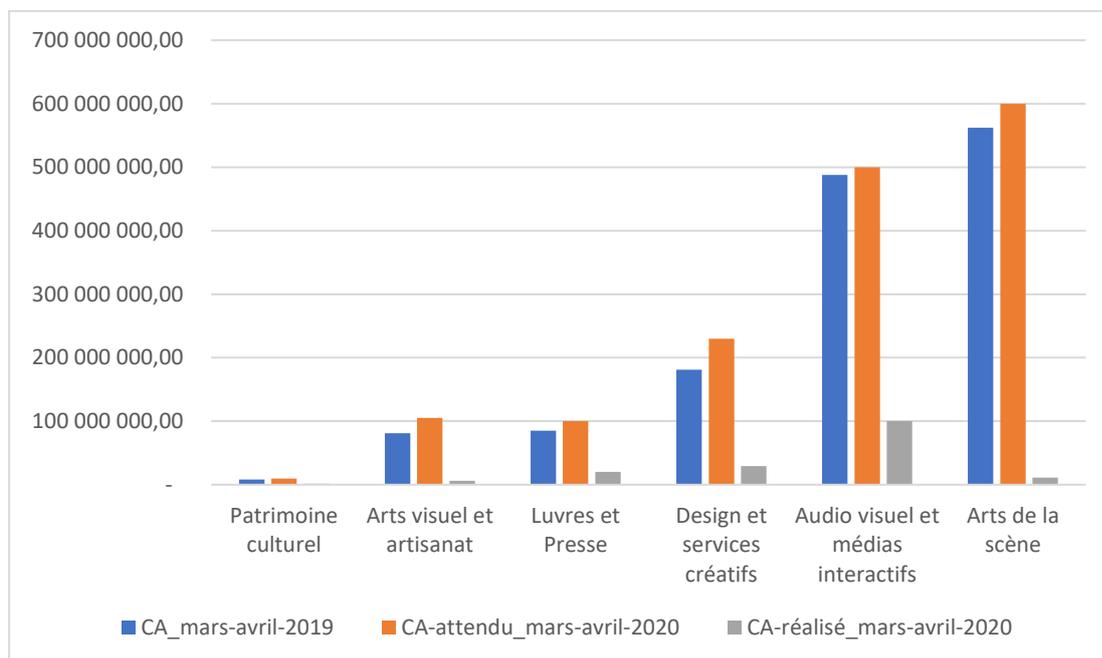
Source : Auteur à partir des données de WDI 2022, extrait le 27/04/2022

106. Cette baisse drastique de 68% du nombre de touristes internationaux entre 2019 et 2020 a affecté la quasi-totalité (**96,3%**) des entreprises du secteur touristique et de la restauration. Ce secteur a enregistré la plus grande contraction du chiffre d'affaires qui a baissé de **66,2%** quand l'économie dans son ensemble a subi une baisse moyenne de **37,4%** (INS et al., 2021). Le profit de ce secteur touristique a également reculé de **62,9%** en 2020 par rapport à son niveau de 2019.

Focus sur le secteur de la culture

107. La COVID-19 a eu un impact majeur sur le secteur de la culture avec la fermeture des lieux de divertissement et les mesures de confinement. La comparaison des chiffres d'affaires réalisés sur la période de mars à avril 2020 par rapport à ce qui était attendu, révèle un important gap. Pour les arts de la scène, l'écart est de 95% contre 70% pour l'audiovisuel et les médias interactifs et 80% pour le design et les services créatifs (Figure 18).

Figure 18 : Comparaison des chiffres d'Affaires moyen du secteur de la culture des mois de Mars-Avril de 2019, attendus et réalisés en 2020



Source: INS et PNUD, (2020c)

Focus sur la migration et la cohésion sociale

108. La COVID-19 a engendré une méfiance des populations et a érodé la cohésion sociale. Suite aux évaluations rapides effectuées par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) en Mars et en mai 2020, il ressort une méfiance de la population vis-à-vis des étrangers à cause de la sécurisation insuffisante des frontières et également une méfiance vis-à-vis des autorités locales dans leur capacité à identifier les populations les plus vulnérables et à redistribuer de manière équitable le matériel de prévention. Ces méfiances sont également liées à la peur d'être contaminée et elles représentent une menace pour la cohésion sociale. (OIM, 2021a ; 2021b).

109. Les mesures prises par le Gouvernement pour endiguer la COVID-19 ont engendré outre la précarité économique, une modification de la structure sociale surtout pour les populations vulnérables. La crise sanitaire a en effet créé (i) une diminution voire rupture des liens sociaux et une détérioration des relations familiales (surtout pour

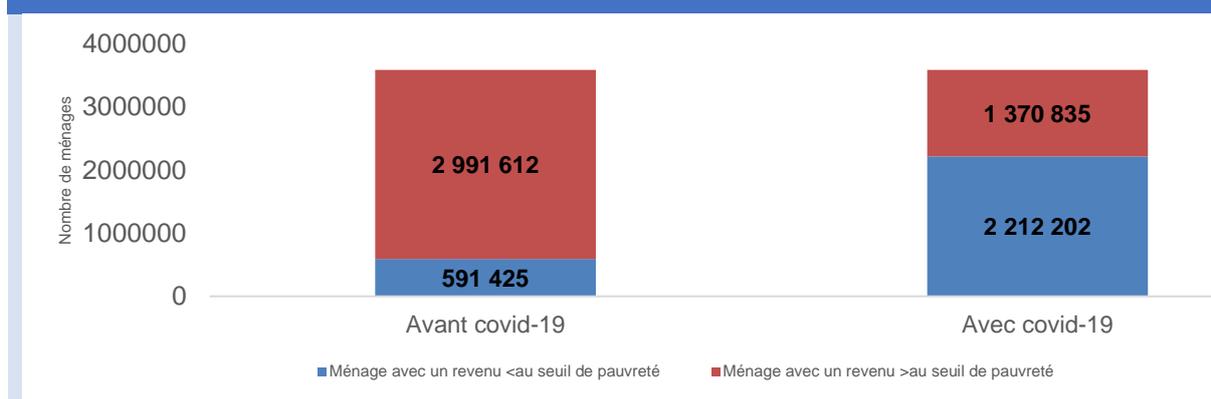
les populations frontalières); (ii) une absence de lieux de divertissement et de restauration (maquis, restaurants, bars, etc.) ; (iii) une fermeture des lieux de culte ; (iv) une diminution de la solidarité interpersonnelle (funérailles, mariages, baptêmes) ; (v) le non-respect des valeurs sociales (peut être perçu comme un manque de respect des jeunes envers les adultes – ex : les salutations) ; (vi) la fermeture des écoles facteur de stress des parents (suivi de l'école et occuper les enfants) et (vii) la fermeture des magasins (mécontentement de ceux qui viennent de loin pour s'approvisionner) (OIM, 2021).

110. La précarité des conditions économiques et l'augmentation du stress face à l'incertitude liée à la fin de la pandémie, pourraient être des facteurs de conflits (communautaires, conflits avec les autorités dans le cadre du respect du couvre-feu (ex : les populations qui veulent maintenir leur activité économique après 21h) , de criminalité (phénomène de coupeurs de routes) et d'actes de violence (Recrudescence des situations de maltraitance familiale et de violence envers les femmes (Violences Basées sur le Genre (VBG), les enfants et les jeunes filles domestiques) (OIM, 2021b)
111. La précarisation de l'accès aux services sociaux de base dans le contexte de la COVID-19, principalement en milieu rural peut constituer une menace pour les tensions communautaires et la cohésion sociale.
112. La fermeture des frontières a un impact sur la cohésion sociale à travers les canaux suivants : *(i) la réduction de l'accès aux services sociaux de base* (Approvisionnement en médicaments de l'autre côté de la frontière car moins chers ; Pompe villageoise dans un pays et village de l'autre côté de la frontière) ; *(ii) les difficultés à faire respecter la fermeture des frontières terrestres* (détournement des points d'entrée officiels et utilisation de pistes clandestines empruntées à vélo ou à moto) ; *(iii) l'Incapacité à poursuivre les activités économiques transfrontalières* (Moyens de subsistance « au jour le jour ») ; *(iv) la rupture du lien familial.*
113. Les populations vulnérables sont les plus impactées par la fermeture des frontières et l'ensemble des mesures prises pour endiguer la pandémie. Au nombre de ces vulnérables, l'on note : (i) **les femmes** (notamment chefs de famille) et jeunes filles : réduction de leur pouvoir financier et incapacité à subvenir aux besoins de la famille (ex : cultivatrices) et exposition accrue aux VBG ; (ii) **les enfants, les jeunes** sans activités (écoliers, étudiants) : négligence des parents, « oisiveté » en absence d'école et risque de délinquance ; (iii) **les personnes âgées** : réduction de la solidarité et vulnérabilité accrue face à la COVID-19 ; (iv) **les populations les plus pauvres** travaillant dans le secteur informel et vivant « au jour le jour » ; (v) **les transporteurs et commerçants** au chômage et victimes de violence, de braquages, etc. ; (vi) **les allogènes et allochtones** dans les forêts classées et indirectement les autochtones (les tuteurs) étant donné que les allogènes leur versent souvent de l'argent (OIM, 2021a) .

Focus sur les populations vulnérables

114. Les études et enquêtes menées par l’Institut National de la Statistique avec le Système des Nations Unies en 2020 et 2021 donnent toutefois une indication sur l’impact multidimensionnel de la COVID-19 sur les populations laissées pour compte ou à risque de l’être, en l’occurrence les ménages pauvres, les femmes, les jeunes, les enfants, les réfugiés et migrants ainsi que les PVVIH et les personnes vivant avec un handicap.
115. La crise de la COVID-19 a aggravé les vulnérabilités socio-économiques des ménages. Une enquête menée par le Système des Nations Unies en avril 2020 (INS et PNUD, 2020a) a révélé que la plupart d’entre eux ont été impactés par au moins une des mesures prises par le Gouvernement pour y faire face (80,7%). Il ressort que, du fait de la COVID-19, l’emploi de 78,8 % des chefs de ménages a été impacté du fait des tensions de trésorerie affectant 64,4% des entreprises du secteur informel qui ont fait face à une réduction du niveau d’activité de 52,8%. En conséquence, le nombre de ménages supplémentaires qui du fait du coronavirus est tombé en dessous du seuil de pauvreté était estimé à 32%. Une plus faible proportion de ménages pauvres a diminué sa consommation pour les différents postes de dépense comparativement aux ménages les plus nantis. L’analyse du nombre de ménages vulnérables a mis en exergue que 45,2 % est passé d’un statut de non pauvre à pauvre, soit 1 620 777 ménages supplémentaires (Figure 19). La situation de pauvreté de 16,51% de ménages déjà pauvres s’est empirée du fait de la baisse de leurs revenus. Cette baisse est estimée à en moyenne de 30%. Cette situation les a rendus davantage très vulnérables. Les dépenses de transport, de transferts d’argent et d’éducation sont les postes de dépenses ayant le plus fortement baissé (INS et PNUD., 2020a ; 2020b ; 2020c).

Figure 19: Nombre de ménage autour de la ligne de pauvreté



Source : INS et PNUD., (2020a) à partir des données de l’enquête COVID (2020)

116. Une autre enquête menée en février 2021 a révélé près de 70 % des 1397 (663 urbains, 734 ruraux) personnes interrogées ont déclaré avoir subi des pertes de revenus depuis le début de la pandémie. Près de quatre personnes sur dix ont déclaré avoir réduit le nombre de repas et/ou la taille des portions dans leur foyer. Les repas manqués ont

concerné le plus les ménages ruraux et ceux qui ont perdu des revenus. La perte de revenus était plus fréquente parmi les ménages dont certains membres souffraient de maladies de longue durée (80 % contre 68 % sans maladie). Les taux élevés de perte de revenus ont également eu un impact important sur l'accès aux soins de santé car parmi les personnes qui ont déclaré avoir manqué une visite médicale, 30 % l'ont attribué au coût ou à l'accessibilité et à la nourriture et parmi ceux qui ont déclaré un obstacle à l'accès 56 % l'attribuent à la hausse des prix des aliments et 49 % à la perte de revenus. La perception des centres de santé comme principal foyer de contamination a créé chez les femmes, les jeunes et les adolescent-e-s au sein des ménages vulnérables une réticence prononcée à utiliser les services de santé conventionnels. A travers la réduction des apports financiers et matériels octroyés aux ménages vulnérables et moins vulnérables par le réseau familial et d'autres réseaux d'appartenance, la crise sanitaire a eu un effet sur la solidarité familiale qui a pour effet de mitiger les insuffisances du système protection sociale. Il apparaît enfin que la crise sanitaire a causé la résurgence des violences verbales et physiques au niveau du cadre familial, en relation notamment avec l'apparition de troubles psychologiques parmi des chefs de ménages vulnérables confrontés à la perte de leurs revenus.

117. Les femmes et les filles apparaissent plus à risque du fait que ce sont elles qui, généralement, ont des activités de soin envers les membres de leurs familles, y compris les personnes malades et âgées, et sont ainsi plus susceptibles d'attraper la COVID-19. En raison du fait que la quasi-totalité des femmes travaillent dans le secteur informel, elles sont plus à risque de voir leurs revenus diminuer et de s'engager dans des activités comme le sexe de survie. Le monitoring de protection a montré que les violences sexuelles et sexistes, en particulier les violences domestiques, ont augmenté en raison du confinement, touchant en premier lieu les femmes et les enfants. Les restrictions dans le transport ont entraîné des retards pour les femmes enceintes en travail et occasionné des complications post-natales. Une étude menée en 2020 par ONU Femmes et l'Agence Côte d'Ivoire PME (CIV PME) a révélé que la pandémie de la COVID-19 a accentué les défis auxquels faisaient face les Très Petites Entreprises/Petites et Moyennes Entreprises (TPE/PME) dirigées par les femmes, notamment en ce qui concerne les points suivants tels que l'absence de nouveaux marchés, la faible réserve de liquidités, l'annulation de commandes par les clients, la prise en charge des coûts fixes, le report des investissements prévus, le remboursement des dettes, le maintien de la rentabilité et le maintien la rémunération des employés.

118. En matière d'éducation, le parcours scolaire des enfants, des adolescent-e-s et jeunes des ménages les plus vulnérables confrontés notamment à la perte de revenu, la rareté des transferts et aux grossesses, a été ponctué de ruptures, voire d'abandons, malgré la réponse sectorielle relative à l'offre d'éducation en contexte de vivre avec la COVID. Ainsi, plus de 40% des ménages avaient baissé les ressources consacrées à l'éducation depuis la survenance de la crise en lien avec la fermeture des écoles décidée par le gouvernement. Au niveau des études, 87,20% des ménages interrogés avaient des enfants scolarisés dont 55,3% continuaient de faire bénéficier à leurs enfants de 6 à 18 ans des programmes éducatifs, contre 32% des ménages dont les enfants ne

bénéficiaient pas d'un tel programme. L'arrêt des cours a eu pour effet de priver l'accès des élèves aux cantines scolaires. Une tendance à la baisse quantitative et qualitative des repas a été notée auprès des ménages vulnérables en période de vivre avec la COVID-19 comparativement aux ménages moins vulnérables.

119. Les PVVIH ont éprouvé des difficultés à s'approvisionner en antirétroviraux pour leur traitement, avec une accentuation pour celles atteintes de troubles liés à l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool. Plusieurs femmes enceintes parmi les PVVIH n'ont pu bénéficier d'une offre suffisante en services de prévention du fait notamment de la suspension ou l'arrêt momentané desdites activités dans les établissements sanitaires. Cependant, l'offre des services de prise en charge a connu moins de perturbations, grâce à l'élaboration et la mise en œuvre du plan de contingence anti-COVID-19 pour garantir la continuité des soins liés au VIH/SIDA. Avant la pandémie de la COVID-19, beaucoup de réfugiés, de demandeurs d'asile en Côte d'Ivoire aussi bien en milieu urbain que rural, étaient déjà vulnérables et vivaient dans la précarité en raison de la situation de déplacement forcé dans laquelle ils se trouvent. Suite à la fermeture des frontières, les moyens de subsistance des populations frontalières ont été menacés, avec des risques de paupérisation, voire d'insécurité alimentaire. La pandémie a contribué à accentuer les effets néfastes sur le plan socio-économique. Les risques liés à la perte de revenu, les violences sexuelles et sexistes (en particulier les violences domestiques), la diminution d'accès aux services appropriés, etc. se sont en effet accrus et ont augmenté les vulnérabilités et les inégalités préexistantes. Alors que la pandémie COVID19 menace tous les membres de la société, les personnes vivant avec un handicap sont de manière disproportionnée affectées en raison des barrières liées aux discriminations préexistantes et qui sont reproduites dans la réponse à la COVID19. De nombreuses personnes vivant avec un handicap ont des problèmes des antécédents préexistants qui les rendent plus susceptibles de contracter le virus et elles présentent souvent des symptômes plus graves au moment de l'infection. Dans le contexte de cette pandémie, les personnes vivant avec un handicap qui dépendent d'un soutien pour leur vie quotidienne peuvent se retrouver isolées du fait des mesures de confinement.

Impacts sur le secteur de la santé (ODD 3)

120. La perception des centres de santé comme principal foyer de contamination et les mesures restrictives interdisant les rassemblements de plus de 50 personnes, donc obligeant à recourir à la pratique de rendez-vous, ont créé chez les femmes, les jeunes et les adolescent-e-s au sein des ménages vulnérables une réticence prononcée à utiliser les services de santé conventionnels occasionnant selon le ministère de la santé et de l'hygiène publique une baisse de la fréquentation des centres de santé.

o *Impact de la pandémie sur les taux de fréquentation et d'utilisation des services de santé en général et pour les PVVIH et TVVIH*

121. La survenue de la crise sanitaire à COVID-19 a engendré la baisse significative des taux d'utilisation des services de santé qui est passé de 50,5% à 46,8% du 2^{ème} trimestre 2019 au 2^{ème} trimestre 2020. La crise a également engendré la baisse significative des taux de fréquentation des services de santé au niveau national de 55,1% à 51,4% du 2^{ème} trimestre 2019 au 2^{ème} trimestre 2020 à cause des mesures restrictives liées à la pandémie. En revanche, la pandémie n'a eu aucune incidence notable sur *la fréquentation des services de consultation prénatale par les femmes enceintes et les activités de la maternité notamment les accouchements réalisés dans l'établissement de santé (PNLS, 2021)*

122. Au niveau des indicateurs traceurs de prévention, la présence de la maladie à coronavirus a eu des effets sur les activités de dépistage des femmes enceintes en Consultations Périnatales (CPN) et en maternité qui a significativement baissé du 2^{ème} trimestre 2019 au 2^{ème} trimestre 2020 passant de **0,8%** et **0,6%**. La maladie à coronavirus a influencé significativement à la baisse, les activités de dépistage du Virus d'Immunodéficience Humaine (VIH) des personnes atteintes d'Infections Sexuellement Transmissibles (IST) qui est passé de 36,6% à 34,1% du 2^{ème} trimestre 2019 au 2^{ème} trimestre 2020. En revanche, la pandémie n'a pas significativement influencé les activités de dépistage des enfants nés de mères séropositives au VIH et sur celles de dépistage (PNLS, 2021).

123. Au niveau des indicateurs traceurs de prise en charge, la COVID-19 n'a pas eu d'effets sur la mise systématique sous traitement Antirétroviraux (ARV) des enfants nés de mères séropositives au VIH entre le 2^{ème} Trimestre 2019 (T2-2019) et le 2^{ème} Trimestre 2020 (T2-2020). En outre, la mise sous traitement ARV des femmes enceintes séropositives au VIH n'a pas été influencée par la survenue de la pandémie à COVID-19 qui sévissait au cours du T2-2020. En revanche, la pandémie a engendré une baisse significative de 5,0% à 3,4% de la proportion des patients dépistés positifs au VIH ayant reçu les soins dans l'établissement au cours du T2-2019 et du T2-2020 (PNLS, 2021).

o *Impact multidimensionnel de la pandémie sur les TVVIH*

124. La pandémie a eu un impact multidimensionnel sur les Travailleurs Vivant avec le VIH (TVVIH). Elle a accentué leur vulnérabilité socio-économique, réduit leur fréquentation des services de santé. Elle a accentué leur vulnérabilité psychologique et renforcé leur stigmatisation et la discrimination sur le plan professionnel (Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS), et Bureau International du Travail (BIT), 2021).

125. Les activités de tous les TVVIH enquêtés ont été impactées mais à des niveaux d'intensité variable. La pandémie a contribué à la fragilisation des TVVIH dont certains ont cessé totalement leurs activités et d'autres qui ont de façon volontaire durant la période de confinement par crainte d'être exposé au virus, stoppé leurs activités pour les reprendre après le confinement. L'arrêt total ou partiel des activités des TVVIH a

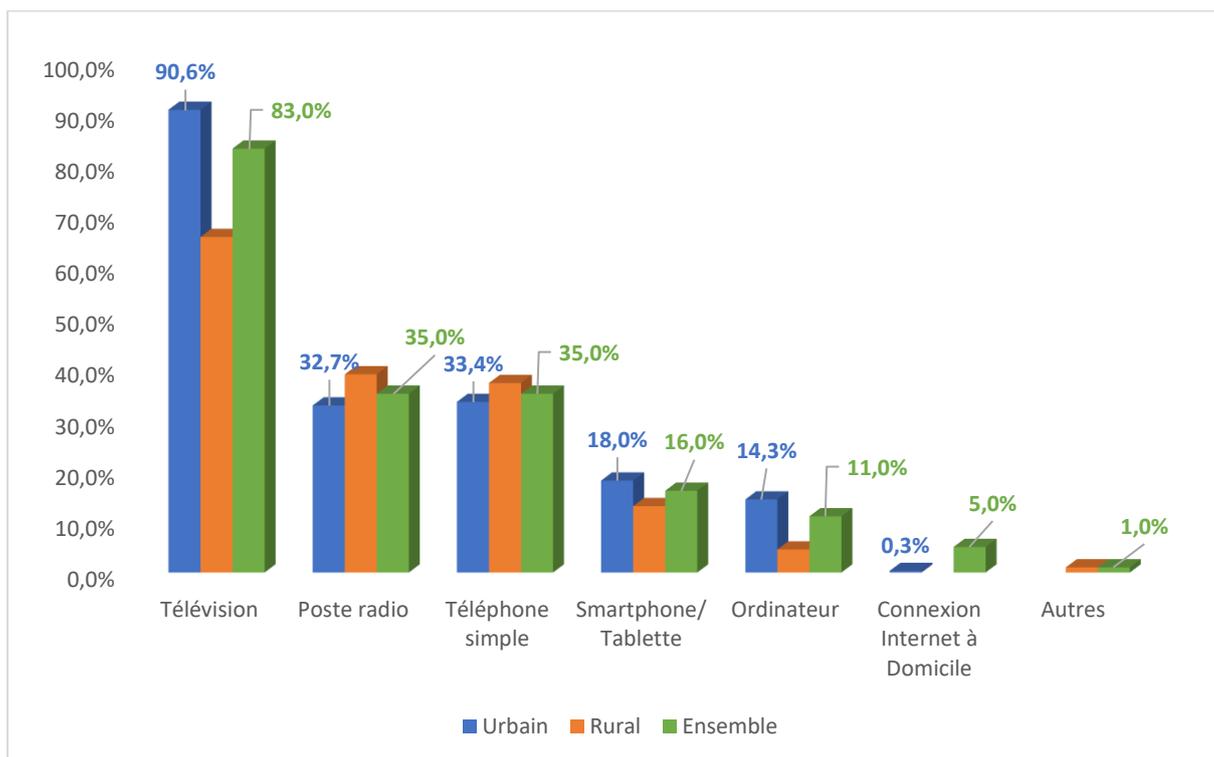
engendré des répercussions négatives significatives sur leurs revenus suite à une diminution de la clientèle devenu rare pendant le confinement, l'épuisement du fonds de roulement et des économies personnelles pour faire face aux charges de fonctionnement de l'entreprise et aux dépenses familiales (les deux budgets étant étroitement imbriqués). Certains de ces acteurs ont été davantage fragilisés par les opérations de destruction des points de vente spontanés (situés sur le domaine public), le vol de matériel et/ou d'équipement. La fragilisation des activités et le manque de ressources financières ont engendré la détérioration des conditions de vie des TVVIH (BIT et al., 2021).

126. La COVID-19 a provoqué une forte baisse de la fréquentation des services de santé par les TVVIH. La crainte de contracter la COVID-19, a conduit plusieurs d'entre eux à faire de l'automédication en cas de maladie et à reporter à une date ultérieure certains soins médicaux (gynécologiques, pédiatriques). Cependant, le dispositif mis en place par le ministère de la santé sous l'égide du PNLS, a permis à 90% des TVVIH enquêtés de recevoir leur ARV en quantité suffisante et à temps et même à domicile pour certains avec l'appui des conseillers communautaires. En dépit de l'exposition au risque de la COVID-19 que génère la poursuite des activités économiques des TVVIH dans le contexte de la COVID-19, la majorité des TVVIH n'a pu se soustraire sous peine de sombrer dans la précarité.
127. -Les répercussions psychologiques des TVVIH sont la résultante directe du processus de fragilisation socioéconomique vécue par la grande majorité d'entre eux qui ont subi au mieux une diminution de leur revenu et au pire la perte de leur travail ou la cessation de leur activité. La COVID-19 renforce les fragilités psychologiques préexistantes des TVVIH allant de la dévalorisation personnelle, au sentiment de rejet et d'abandon voire à la remise en cause de leur dignité humaine pour les cas les plus extrêmes. En outre, la crainte d'être contaminée par le coronavirus accentue cet état psychologique de peur et d'anxiété qui peut parfois engendrer une dégradation de l'état de santé des TVVIH (hypertension, perte de poids, trouble du sommeil) et menacer la continuité de la prise des ARV. - Par ailleurs, la non-divulgaration du statut sérologique au sein de la cellule familiale et/ou dans la sphère sociale rend d'autant plus difficile à vivre cette angoisse face à l'avenir que celle-ci ne peut pas être partagée et extériorisée.
128. La crise sanitaire a considérablement renforcé la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes les TVVIH car, dans l'esprit collectif, la fragilité de leur système immunitaire les rend plus vulnérables au virus, ce qui représenteraient un danger potentiel de contamination. La protection sociale chez les TVVIH est quasi inexistante à l'instar des travailleurs de l'économie informelle et le taux d'accès à la Couverture Maladie Universelle (CMU) demeure faible en dépit des progrès récents réalisés depuis l'apparition de la COVID-19 (prise de conscience généralisée au sein de la population).

Impacts sur le secteur de l'éducation (ODD4 : Éducation de qualité)

129. L'impact de la pandémie de la COVID-19 sur la réalisation de l'objectif de développement durable n°4 a été considérable. Le secteur de l'éducation a été l'un des plus durement touchés du fait des décisions de fermer toutes les écoles, centres de formation professionnelle et universités dès le 16 mars 2020, avant tous les autres secteurs de l'économie, moins d'une semaine après le dépistage du 1^{er} cas le 11 mars 2020. La fermeture des écoles pendant deux mois peut avoir des conséquences à moyen et long terme pour les enfants, similaires à celles observées au lendemain de la pandémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest.
130. Dans le but d'assurer la continuité éducative pendant la fermeture de l'école et éviter le décrochage scolaire aux élèves du Cours Moyen 2^{ème} année (CM2), de la 3^{ème} et de la Terminale, les cours à distance ont été institués par le Gouvernement en Avril 2020. A cet effet, à travers le Programme « Mon école à la maison », des fiches de leçons et des capsules pédagogiques du troisième trimestre ont été produites par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP) avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF). Ces cours dispensés pour l'achèvement des programmes du 3^{ème} trimestre ont été diffusés à travers différents canaux (MENET-FP et UNICEF 2020).
131. La télévision est le moyen d'accès privilégié aux cours à distance pour plus de 83% des élèves. En seconde position, viennent le poste radio (35%) et le téléphone simple (35%). Cette hiérarchie des canaux est également observée en milieu rural (Figure 20)

Figure 20: Proportion d'élèves selon la disponibilité des appareils à domicile par type d'appareil



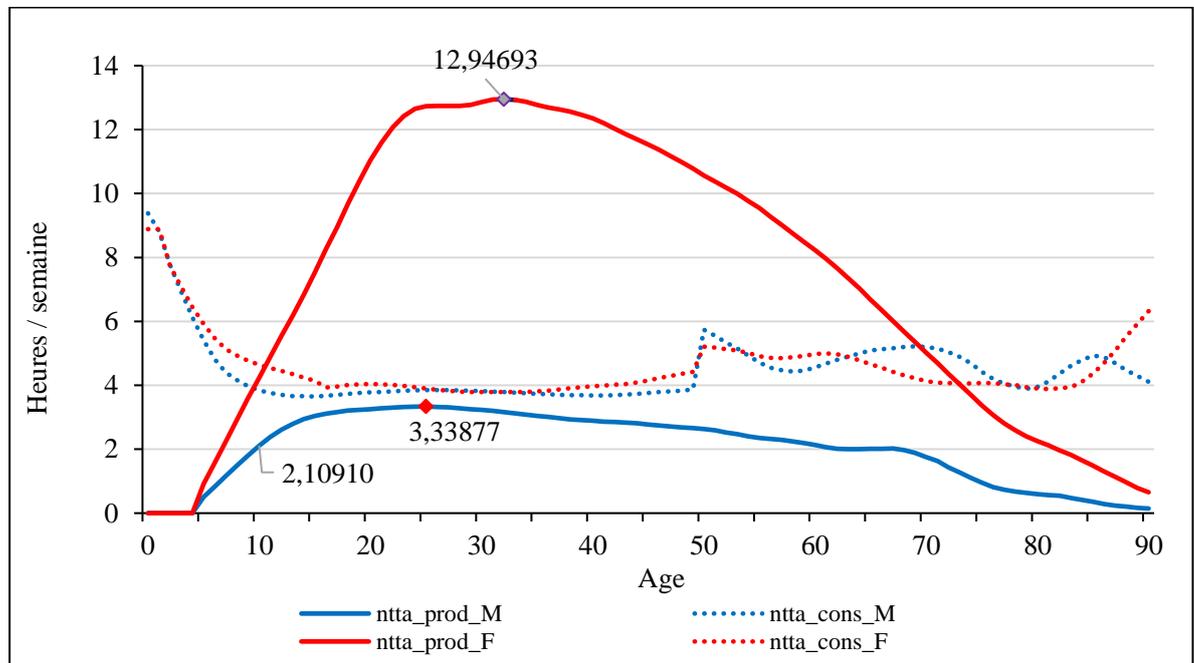
Source : MENETFP et UNICEF (2020)

132. Lors de la reprise des cours, le 20 mai dans les villes de l'intérieur et le 25 dans le Grand Abidjan, il y a eu un taux de décrochage de 4,3%, représentant 8885 enfants qui n'ont pu reprendre les classes et qui ne les reprendront plus pour diverses raisons. Si cette situation semble marginale à l'échelon national, la situation de la Direction Régionale de l'Education Nationale et l'Enseignement Technique (DRENET) de Boundiali avec un taux de décrochage de 15% interpelle.

133. Les fermetures d'école et l'apprentissage à distance ont affecté de manière disproportionnée les élèves filles et les étudiantes. Plusieurs filles, de l'école primaire et à la fin du cycle secondaire, pourraient abandonner l'école ou ne pas avoir accès à l'enseignement en raison des répercussions socioéconomiques de la pandémie, y compris de la nécessité de générer des revenus et de l'augmentation des responsabilités ménagères et des soins aux enfants. En effet, la baisse des revenus d'en moyenne 30% et qui a plongé plus de 1 620 777 ménages supplémentaires dans la pauvreté peut être préjudiciable à l'éducation des filles qui pourraient être discriminées au profit des garçons. Au niveau des classes intermédiaires, la DRENET de Dabou compte les taux de reprise des filles qui sont les plus faibles au niveau national avec 77% au Cours Préparatoire 1^{ère} année, 72% au Cours Préparatoire 2^{ème} année (CP2), 79% au Cours Élémentaire 1^{ère} année (CE1), 81% au Cours Élémentaire 2^{ème} année (CE2) (MENETFP, UNICEF, 2020). Par ailleurs, en Côte d'Ivoire, les femmes consacrent 4 fois plus de temps en moyenne aux activités domestiques et de soins que les hommes. Spécifiquement, la fille de 10 ans consacrent 4,64 heures par semaine aux activités domestiques et de soins non rémunérés tandis que les garçons du même âge n'en consacrent que 2,11 heures par semaine. La fille

de 18 ans consacrent 9,69 heures contre 3,21 heures par semaine pour le jeune garçon de même âge (N'Zué et al., 2022) (Figure 20).

Figure 21: Estimation de la production et de la consommation de temps consacré aux travaux domestiques non rémunérés en 2018



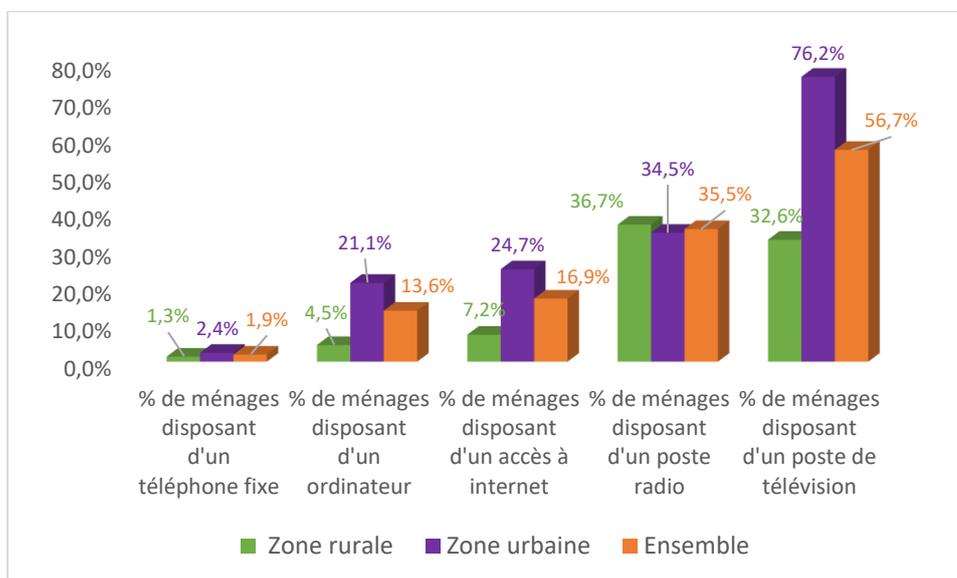
Source : N'zué et al., (2022)

134. La violence fondée sur le genre, comme le mariage d'enfants, et les grossesses chez les adolescentes devraient augmenter, menaçant ainsi la capacité des filles à accéder à l'éducation et à la poursuivre. A la réouverture des classes, des cas de grossesses ont été constatés aussi bien au CM2 qu'en 3^{ème} et en terminale dans 32 DRENET sur 36. L'on a relevé 5 cas au CM2 soit 2,97%, 121 cas en 3^{ème} soit 72,02% et 42 cas en terminale soit 25% pour un total de 168 cas de grossesse. Ces cas de grossesses se concentrent plus en milieu urbain (142 cas, soit 84,52%) qu'en milieu rural. Ces cas de grossesses rencontrés le plus au niveau des filles des classes 3^{ème} (72%) que Terminale (25%) menacent la capacité de ces filles adolescentes à accéder et poursuivre une éducation de qualité dans principalement les DRENET de Bondoukou (11,3%), Yamoussoukro (10,1%) et Mankono (8,3%).

135. **La continuité éducative instaurée par le Gouvernement à travers le programme « Mon école à la maison »** ne se fait pas dans les mêmes conditions pour tous les enfants des ménages riches et pauvres. Bien que l'accélération de la transformation numérique dans le secteur de l'éducation comporte des avantages, on craint de plus en plus que la fermeture des établissements d'enseignement et le passage à l'apprentissage à distance n'entraînent une baisse des niveaux de compétences et de la productivité des futurs employés et n'affectent la production et la croissance pour les années à venir.

136. La continuité éducative durant la pandémie s'est faite mais elle a été partielle car c'est seulement 71% (Innovation for Poverty Action (IPA), 2020a ; 2021b) des enfants du primaire et du secondaire qui consacrent du temps à la formation, renforçant l'idée de 29% d'enfants laissés pour compte pour diverses raisons. D'emblée, la principale source d'information des enfants pour l'annonce des cours de continuité éducative est la télévision (52%) et dans une proportion moindre, les parents (22%). Les réseaux sociaux (Whatsapp et Facebook) ont été moins sollicités (MENETFP et UNICEF, 2020). La dominance de la télévision comme moyen d'information pose le problème de l'accès équitable des ménages ivoiriens et donc des enfants à ce média notamment en fonction des niveaux de vie (riches/pauvres) et du milieu (urbain/rural). En effet, en 2019, juste avant la COVID-19, seulement 56,1% des ménages ivoiriens avaient accès à une télévision avec une prédominance des zones urbaines (76,1%) contre 32,6% en zones rurales (Figure 22). La diffusion des enseignements par ce média touche certes la majorité de la cible, mais renforce les inégalités d'apprentissage déjà existantes entre riches et pauvres et entre zones rurales et zones urbaines. Les DRENET de Mankono (40%), Boundiali (36%), Minignan (35%), Katiola (34%) et Touba (29%) ont les faibles taux d'accès à l'information des cours à distance par la télévision. Cependant, indépendamment du sexe, la télévision reste le canal par lequel l'information a été reçue.

Figure 22: Accès des ménages aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au cours de l'année 2019

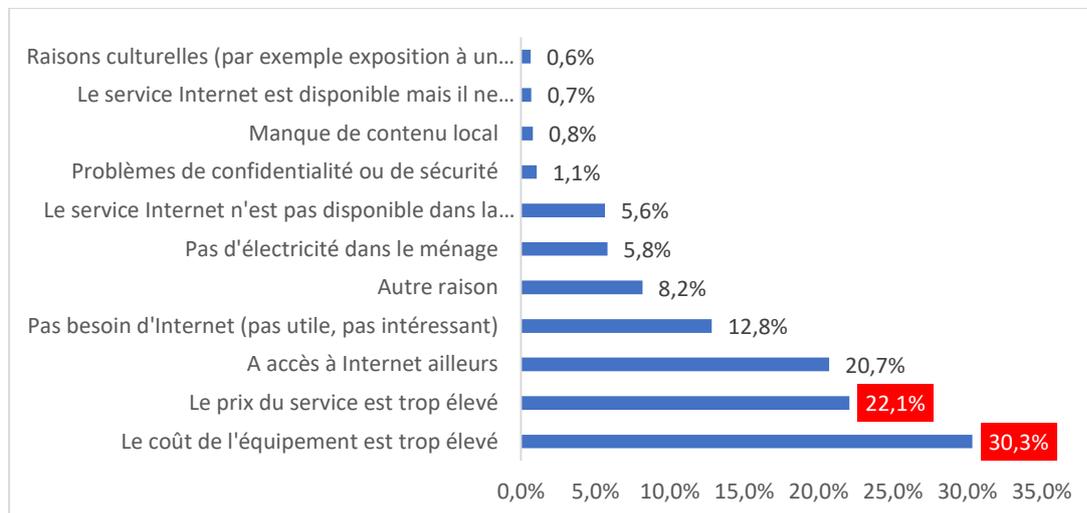


Source : Auteur à partir de ARTCI (2019)

137. Le bouleversement sans précédent des systèmes éducatifs a aggravé les problèmes d'apprentissage auxquels font face les groupes marginalisés et vulnérables et élargi le fossé numérique entre couches sociales et entre milieu (urbain/rural). L'éducation à distance renforce la fracture numérique en ce sens que seulement 13,6% des ménages dispose d'un ordinateur à domicile tandis que la proportion des ménages ayant un accès haut débit (3G/4G) à Internet n'est que 16,9%. Cette fracture numérique renforce les inégalités d'apprentissage à distance qui ont eu lieu durant la période de la

COVID-19 en Côte d'Ivoire. Ces inégalités sont justifiées par le coût d'accès des équipements (ordinateurs, tablettes, etc.) jugés trop élevés (30,3%) et des prix du service Internet jugés également trop élevé (22,1%) par les ménages en 2019 (Figure 23).

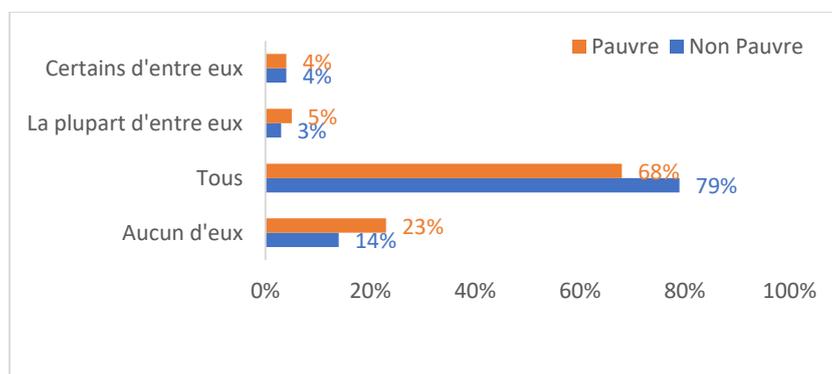
Figure 23: Raisons expliquant l'absence d'accès à internet (obstacles) dans les ménages en Côte d'Ivoire en 2019.



Source : Auteur à partir de ARTCI (2019)

138. Les problèmes d'équité sont encore plus présents dans l'éducation à distance. La participation est plus faible dans les ménages qui sont sous le seuil de pauvreté (Figure 24).

Figure 24: Participation des enfants à l'éducation à distance en fonction du statut de pauvreté des parents



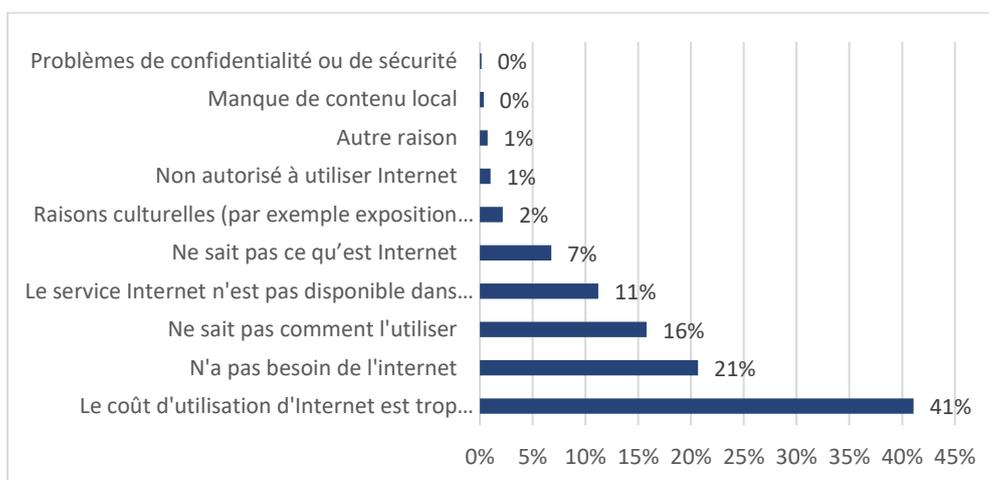
Source : IPA (2021b).

139. La pandémie a également compromis l'éducation des enfants et des adolescents handicapés et issus des familles les plus pauvres, dont l'accès à des services supplémentaires de nutrition, de santé et de bien-être dépend du système scolaire. Pendant la pandémie, de nombreux enfants et adolescents handicapés ont eu un accès limité ou inexistant à la réadaptation, à la physiothérapie et aux autres services essentiels à l'appui de leur apprentissage. Les normes d'accessibilité encore limitées des plateformes et du contenu numériques posent également des difficultés aux enfants et aux jeunes handicapés en ce qui concerne l'apprentissage à distance. La nutrition et la

santé des enfants issus des familles les plus pauvres ont été affectées par la disparition des repas et l'accès limité aux services de santé qui sont souvent fournis par l'entremise des écoles.

140. Les pays développés ont mis en place des systèmes éducatifs en ligne, tandis que la Côte d'Ivoire à l'instar des pays à faible revenu, s'est tournée vers un enseignement par la presse, la télévision et la radio pour les cycles primaires et secondaires. Au niveau du supérieur, le mode a été mise en œuvre par les autorités ivoiriennes avec un accord avec google pour la mise à disposition de la plateforme MS Teams pour les structures publiques. En 2019 avant la COVID-19, seulement 2% des utilisateurs d'Internet en Côte d'Ivoire le faisaient entre autres raisons pour suivre les cours en ligne. Le problème d'adaptation à l'Internet et aux nouveaux outils de communication est la raison évoquée par 16% de ceux qui n'utilisent pas Internet (Figure 23). Cependant, parmi les autres facteurs qui influent sur la qualité de l'enseignement, on peut citer l'accès des étudiants et des enseignants aux technologies numériques et à Internet (seule 45,3% de la population a un accès fiable à Internet contre 36,3% en 2019 avec un fossé entre hommes (39,8%) et femmes (32,9%) et entre zones urbaines (53,6%) et zones rurales (16,1%)), la fourniture ou non de supports et de ressources d'enseignement adéquats, accessibles et inclusifs par les écoles.

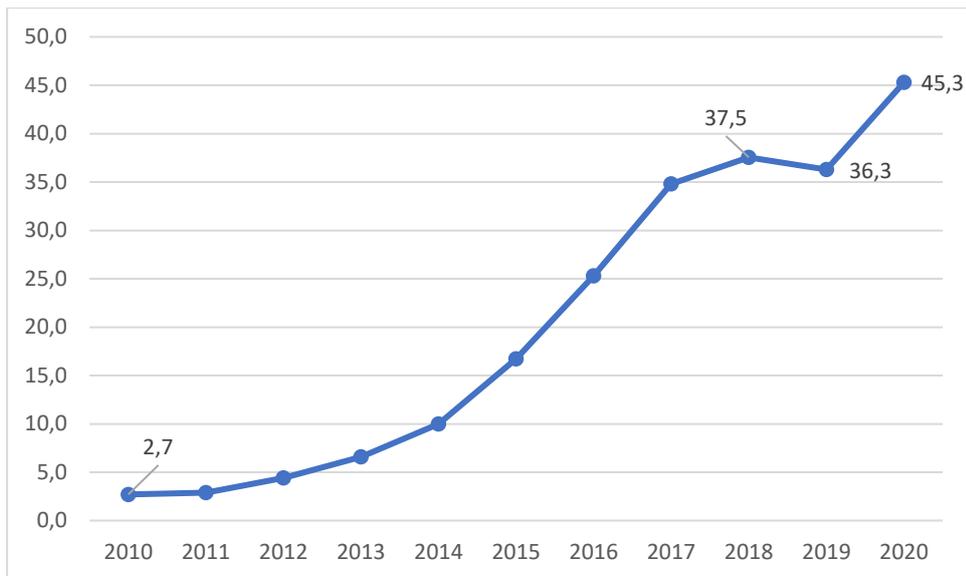
Figure 25: Raisons principales de la non-utilisation d'Internet par la population en 2019



Source : Auteur à partir de ARTCI (2019)

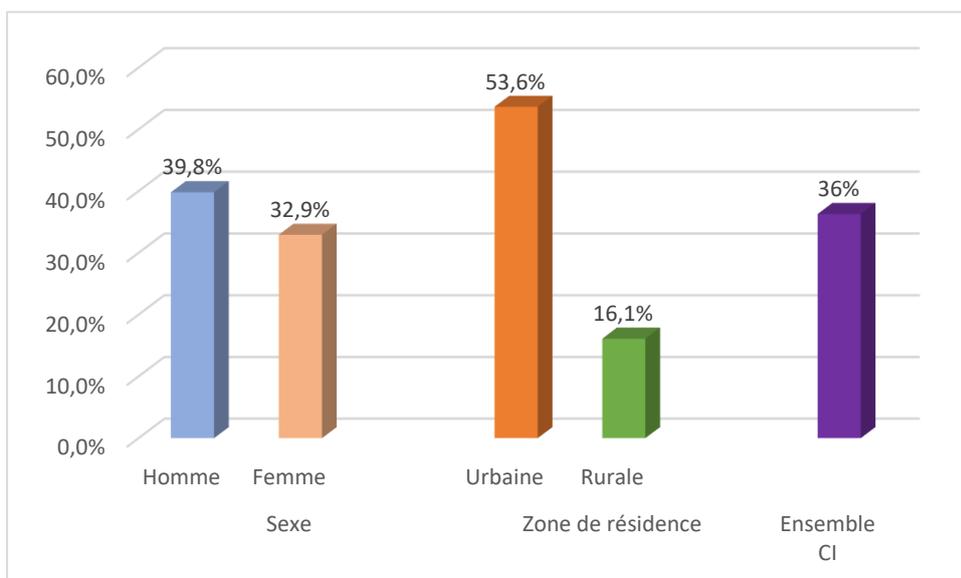
141. Pour atteindre l'objectif 4 en Côte d'Ivoire, il sera primordial de cibler les interventions sur les groupes rendus les plus vulnérables par la COVID-19 : les femmes et les adolescentes, les enfants et les jeunes handicapés, les jeunes des régions rurales ayant un accès limité à Internet et les autres groupes défavorisés.

Figure 26: Evolution de la proportion d'individus (en %) ayant accès à Internet dans les 3 mois de l'enquête de 2010 à 2020



Source : Auteur à partir de ARTCI (2019)

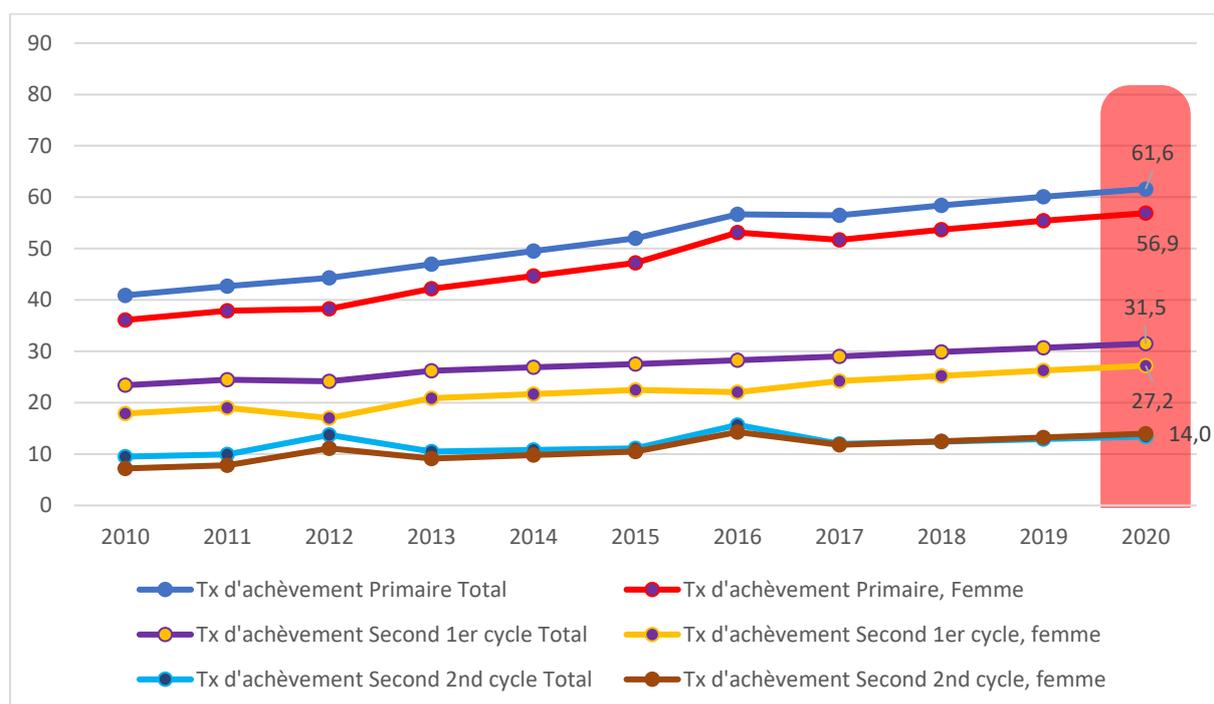
Figure 27: Proportion (en %) de personnes utilisant Internet par sexe et milieu en 2019 en Côte d'Ivoire



partir de ARTCI (2019)

Source : : Auteur à

Figure 28: Evolution des taux d'achèvement au primaire et au secondaire par sexe de 2010 à 2020



Source : <https://tcg.uis.unesco.org/data-resources/>

142. Les taux d'achèvement au primaire et au secondaire indépendamment des sexes sont tous en hausse de 2019 à 2020. La COVID-19 n'a donc pas entraîné une baisse des taux d'achèvement. Cependant, les rythmes d'accroissement des taux d'achèvement de l'année 2020 sont plus faibles que ceux observés à l'année 2019 à l'exception des taux d'achèvement du 2ème cycle du secondaire pour les femmes et du premier cycle du secondaire pour les hommes (Figure 26). Ainsi, la COVID-19 si elle n'a pu entraîner une dégradation des résultats scolaires à cause des mesures de mitigation mises en œuvre par le Gouvernement dans le secteur Education-Formation au niveau du primaire et du secondaire, a néanmoins contribué à engendrer un ralentissement des taux d'achèvement scolaire.

Impacts au niveau de la sécurité alimentaire (ODD 2 : Zéro Faim)

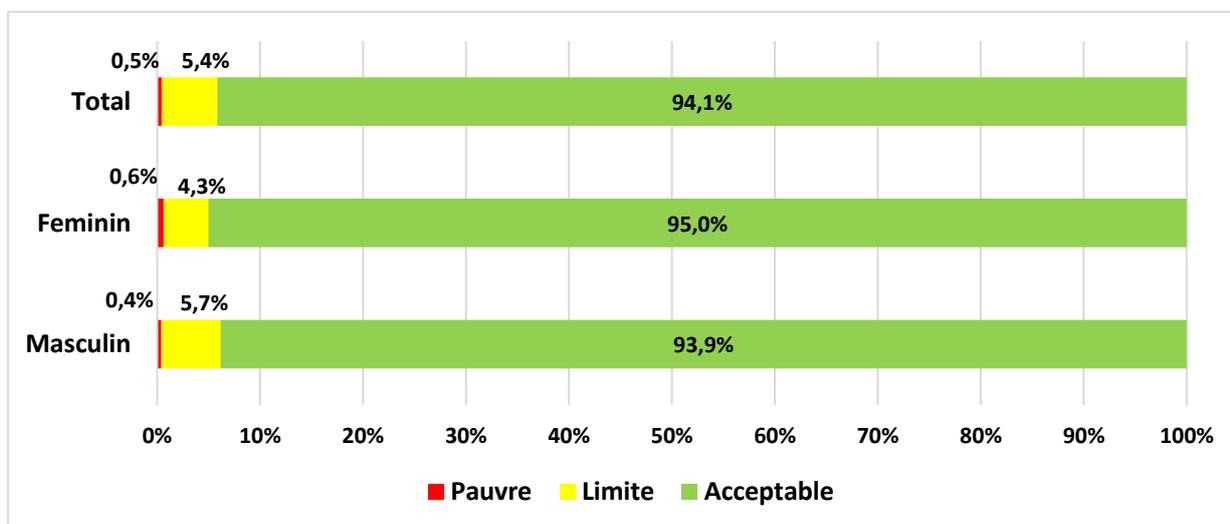
143. La crise de la COVID-19 a aggravé les vulnérabilités socio-économiques des ménages. L'enquête COVID-19 réalisée en avril 2020 (INS et PNUD, 2020a) a révélé que la plupart des ménages ont été impactés par au moins une des mesures prises par le Gouvernement pour y faire face (80,7%). Il ressort que, du fait de la COVID-19, l'emploi de 78,8 % des chefs de ménages a été impacté du fait des tensions de trésorerie affectant 64,4% des entreprises du secteur informel qui ont fait face à une réduction du niveau d'activité de 52,8%. En conséquence, le nombre de ménages supplémentaires qui du fait du coronavirus est tombé en dessous du seuil de pauvreté était estimé à 32%. Une plus faible proportion de ménages pauvres a diminué sa consommation pour les différents postes de dépense comparativement aux ménages les plus nantis. L'analyse du nombre de ménages vulnérables a mis en exergue que 45,2 % est passé d'un statut

de non pauvre à pauvre, soit 1 620 777 ménages supplémentaires. La situation de pauvreté de 16,51% de ménages déjà pauvres s'est empirée du fait de la baisse de leurs revenus. Cette baisse est estimée à en moyenne de 30%. Cette situation les a rendus davantage très vulnérables.

144. La vulnérabilité de ces ménages a fait que l'allègement des mesures de prévention n'a pas amélioré significativement leur situation nutritionnelle. Il y a eu une baisse quantitative du repas chez les ménages dirigés par les femmes (30 %) contre 9% chez les hommes et une baisse qualitative du repas chez les femmes (23%) et 09,5% chez les hommes (UNICEF et USAID, 2020).

145. Les défis économiques semblent conduire à une insécurité alimentaire généralisée. Selon l'enquête COVID-19 réalisé en avril 2020 (INS et PNUD, 2020a), 94,1 % des ménages interrogés ont une consommation alimentaire acceptable contre 5,4 % qui ont une consommation limite et 0,5 % qui ont une consommation alimentaire pauvre. Par ailleurs, il existe une grande différence entre la proportion d'hommes chef de ménage (5,7%) et femmes (4,3%) avec une consommation alimentaire limite (Figure 27). Au contraire, la pauvre consommation est plus prononcée dans les ménages dirigés par des femmes (0,6%) que dans ceux dirigés par des hommes (0,4%).

Figure 29: Consommation alimentaire des ménages selon le sexe du ménage



Source : INS et PNUD, (2020a)

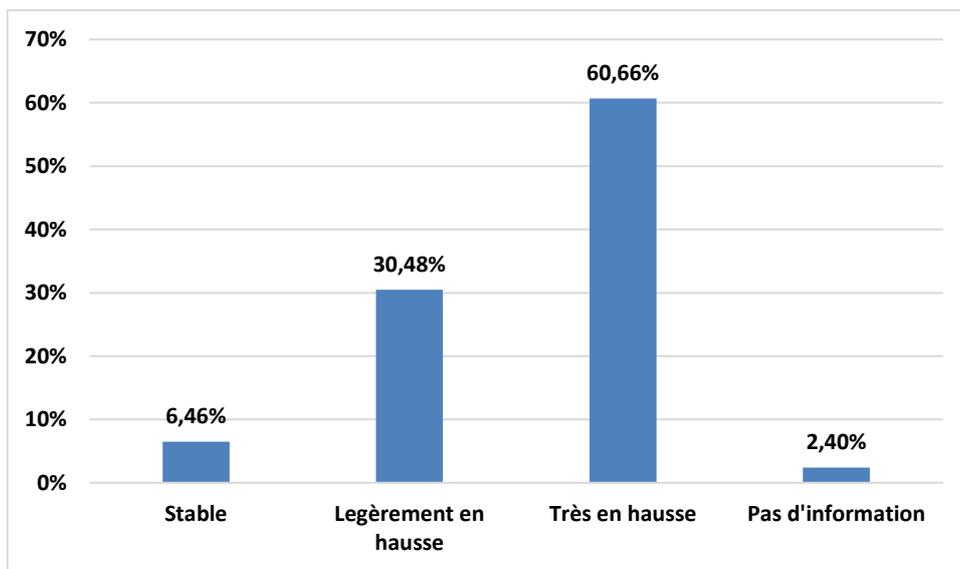
146. Plus de 70% des répondants ont puisé dans leurs économies afin d'acheter de la nourriture et la baisse de leurs revenus a empêché 61% d'entre eux d'acheter la quantité habituelle. Par ailleurs, plus de 40% ont réduit la taille de leurs portions ou le nombre de repas (IPA, 2021a ; 2020b).

147. Par ailleurs, d'après les résultats du 1er passage de l'enquête IPA portant sur 1329 répondants (1er au 15 juin 2020), le choc économique de la COVID-19 a continué d'entraver la capacité des 1329 répondants à accéder à une diète suffisante à cause des

pénuries sur les marchés (28%), la baisse de revenus (54%), le prix de la nourriture trop élevé (46%), l'alimentation infantile moins saine (31%).

148. La très forte hausse des prix est l'une des principales raisons mise en cause dans l'étude la COVID menée par l'INS en avril 2020. Cette très forte hausse par rapport à la situation d'avant COVID-19, représentait pour plus de 60% des ménages interrogés (INS et PNUD, 2020a), l'une des principales difficultés des ménages d'accès à une alimentation saine, équilibrée et suffisante (Figure 28).

Figure 30 : Tendence des prix de marché rapportée par les ménages

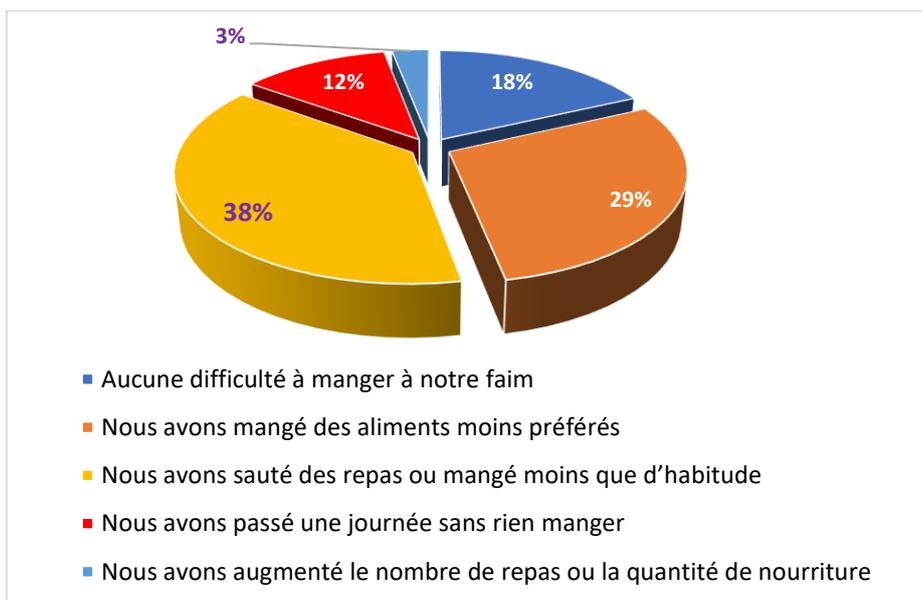


Source : INS et PNUD (2020a)

149. Cependant, 60% des ménages avaient constaté que les produits alimentaires de base étaient toujours disponibles sur le marché et dans les boutiques au 2ème trimestre de l'année 2020. En ce qui concerne la situation alimentaire des ménages, 18% des ménages ivoiriens admettent n'avoir aucune difficulté à manger à leur faim, 29% d'entre eux ont consommé des aliments moins préférés et 38% d'entre eux ont sauté des repas ou mangé moins que d'habitude contre 12% qui ont passé une journée sans manger (CEDEAO, PAM, CEA, 2020) (Figure 29).

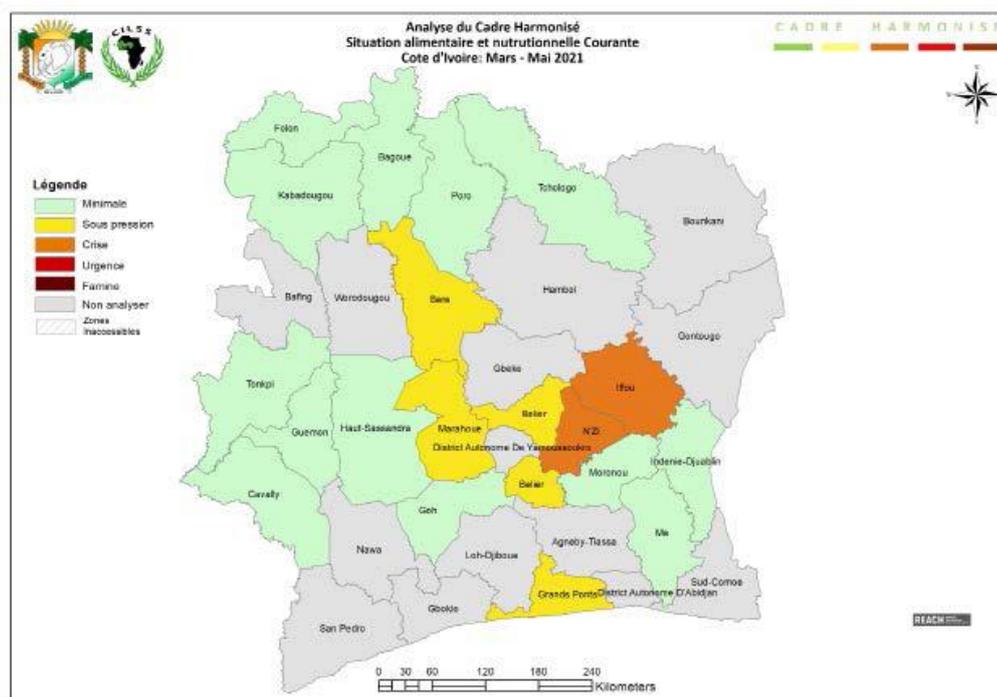
150. Un an après la survenance de la COVID-19 en Côte d'Ivoire (Mars-Avril-Mai 2021), sur 19 régions analysées, 4 sont classées en phase de sous pression (Bélier, Grand-Ponts, Béré, Marahoué) et 2 en phase de crise (Iffou, N'zi) et les autres en phase d'insécurité alimentaire minimale (Carte 2). L'évaluation du nombre de personnes en phase de crise alimentaire est de 210 027 personnes. Ces populations en crise ont besoin d'interventions d'urgence pour leur prise en charge pour sauver leurs vies et protéger leurs moyens d'existence (Comité permanent Inter-États de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), 2021).

Figure 31: Situation alimentaire des ménages ivoiriens au 2^{ème} trimestre 2020



Source : CEDEAO, PAM et CEA (2020)

Carte 2: Situation alimentaire et nutritionnelle en Côte d'Ivoire en mars-avril 2021



Source : CILSS, UEMOA, CEDEAO (2021), Rapport régional sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle 2021, 56p.

Au niveau de la pauvreté (ODD 1 : Pas de pauvreté)

o *Impact sur la cacaoculture*

151. La pandémie a eu un Impact sur le prix du cacao et la chaîne d'approvisionnement du cacao. La combinaison de la pandémie de la COVID-19 et de la mise en œuvre du différentiel de revenu décent (DRD) en octobre 2020 a entraîné la volatilité du marché du cacao pendant la plus grande partie de 2020 et 2021. Les grandes entreprises prétextant un ralentissement de la demande dû à la pandémie, ont négocié des prix inférieurs avec le gouvernement ivoirien. Même si le DRD était toujours en vigueur au 2 novembre 2021, les entreprises ont réussi à négocier une baisse du prix global à payer, privant ainsi la Côte d'Ivoire et les paysans d'un revenu essentiel (Corporate Accountability Lab et le Mouvement Ivoirien des Droits Humains, 2021).
152. La pandémie de la COVID-19 a eu un impact sur la pauvreté des paysans dont beaucoup vivaient avant mars 2020 sous le seuil de pauvreté de la Banque Mondiale. La première vague de la pandémie au printemps 2020 a entraîné une baisse des revenus des planteurs en raison des difficultés à produire et à vendre le cacao dont (i) la pénurie de main-d'œuvre ; (ii) l'impossibilité de se procurer des intrants (par ex., pesticides et engrais) ; (iii) la difficulté de commercialisation des fèves ; (iv) la difficulté d'acheminement des fèves jusqu'aux ports d'exportation à cause des mesures de confinement de la ville d'Abidjan.
153. La pandémie via la fermeture des frontières avec les pays voisins (Burkina Faso, Mali) n'a pas mis fin à la traite des enfants dans la cacaoculture. Bien au contraire, Les mouvements transfrontaliers se sont déroulés dans la clandestinité via des routes non officielles. Les enfants passent la frontière de nuit sur des motos-taxis ou très tôt le matin avec l'aide de passeurs. Ensuite les enfants sont transportés par autocar vers les zones cacaoyères du sud. Le Gouvernement a pris des mesures de durcissement récentes pour endiguer le phénomène.
154. L'impact réel de la pandémie sur le travail des enfants est certes difficile à évaluer, mais il est fort probable que la pandémie ait augmenté le nombre avec la fermeture des écoles de mars à mai 2020 et le fait qu'après la réouverture en mai, tous les enfants ne sont pas retournés en classe, de nombreux parents ne pouvant plus payer les frais de scolarité en raison de la baisse de production de cacao.

o *Impact sur les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)*

155. La pandémie a eu également des conséquences majeures sur les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA). Les mesures prises pour endiguer la COVID-19 ont affecté négativement l'activité d'environ 98,4% des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) dans les proportions suivantes : la mise en quarantaine du Grand Abidjan (75% des OPA), le couvre-feu (60%), la distanciation sociale (56%), la fermeture des frontières (49%) et la fermeture des restaurants (38%). Ces mesures ont engendré la baisse des ventes des produits agricoles qui a été la principale difficulté qu'ont subi plus de 80% des OPA. Ces OPA ont connu une chute des prix de leurs produits à cause de la baisse de la demande mondiale de la majorité des produits

agricoles consécutive à l'annulation ou le report des contrats. Il s'en est suivi une baisse d'au moins 50% de leur chiffre d'affaires pour près de 74% des OPA.

156. Les Très Petites Entreprises (TPE) agricoles dont les pertes sont estimées à 80% de leur chiffre d'affaires comparativement à la même période de l'année avant l'apparition de la COVID-19 ont été le plus affectés par la pandémie. Ces TPE opèrent à près de 75% dans la transformation et la commercialisation et interviennent dans les filières café-cacao, le karité, le maïs, le riz, les légumes-maraichers et l'élevage des ruminants (bovins, ovins, caprins). Plus de 50% de ces organisations ont mis au chômage une partie de leurs salariés renforçant ainsi la pauvreté et la vulnérabilité des travailleurs agricoles.
157. Cette forte vulnérabilité des ménages (cacaoculteurs, ouvriers agricoles, etc.) a été soulagée par les cash transfer « soutra » initiés par le Gouvernement pour mitiger et suppléer les insuffisances du système de solidarité informelle fondée sur le capital social qui s'est considérablement effritée du fait de la persistance des effets de la crise sanitaire.

Au niveau de l'égalité entre les sexes (ODD 5)

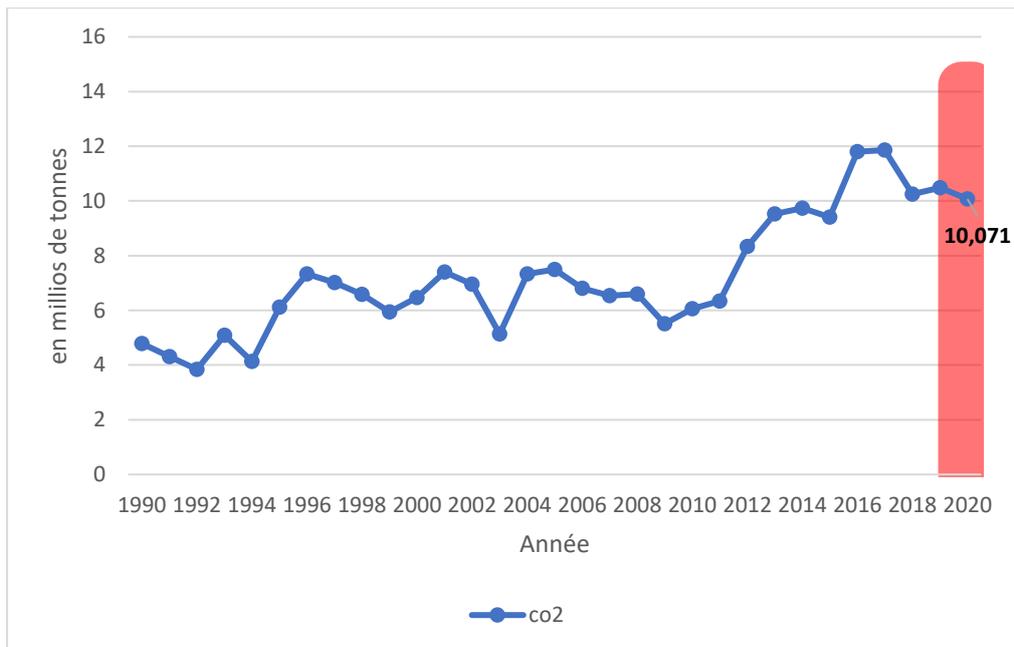
158. La lutte contre les inégalités entre les sexes est essentielle à la réalisation de nombreux objectifs de développement durable et nécessite l'adoption de politiques ambitieuses dans de nombreux domaines, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale, la croissance économique, l'environnement et autres. La pandémie de la COVID-19 a accentué de nombreuses inégalités sociales et économiques auxquelles les femmes et les filles font face depuis longtemps en Côte d'Ivoire.
159. La pandémie a engendré une baisse des actifs occupés d'une part, et une augmentation d'individus sans emploi et inactifs d'autre part indépendamment du sexe du chef de ménage. Elle a également engendré une baisse des revenus. Elle a eu un impact majeur sur l'emploi avec une perte de plus de 1 620 260 emplois salariés entre décembre 2019 et décembre 2020 et un gap de plus de 100 000 emplois non-salariés en décembre 2020 en référence à la situation de décembre 2019 au niveau des UPI. Ces pertes importantes d'emploi au niveau des UPI aggravent les inégalités de sexe car c'est au niveau du secteur informel que l'on rencontre les plus forts taux de participations des femmes au marché du travail, notamment dans les services et le commerce. En effet, la pandémie a contribué à la fermeture de 63,9% des UPI de services contre 34,6% pour les UPI commerciales. Par ailleurs, le secteur primaire (-40,6%) et le secteur tertiaire (-38,8%) affichent respectivement les niveaux de baisse les plus élevés en termes de ventes avec une perte de plus de la moitié du volume d'affaires dans les sous-secteurs du tourisme (-66,2%) et des services financiers (-55,7%). Au niveau du secteur formel, les sous-secteurs ayant le plus contracté leur effectif, sont les infrastructures (-29,9%), les services financiers (-17,9%) et le tourisme (-15,2%). Les deux derniers sous-secteurs cités concentrent beaucoup de femmes. Au total au niveau du formel, à fin décembre 2020, 524 994 emplois ont été détruits dont 94 371 emplois féminins.

160. Ces pertes d'emplois féminins et/ou dans les secteurs concentrant le plus de femmes, renforcent les déséquilibres entre hommes et femmes au niveau de la participation au marché du travail rémunéré quand on sait qu'en 2018, les femmes consacrent environ 13 heures par semaine pour les travaux domestiques non rémunérés alors que les hommes n'en consacrent qu'environ 3 heures par semaine, soit 4 fois de plus que les hommes. Cette situation a encore empiré depuis l'apparition de la COVID-19, ce qui restreint encore davantage les possibilités d'autonomisation économique des femmes et des filles et accroît leur vulnérabilité face aux problèmes de santé physique et mentale, étant donné qu'elles assument un surcroît de responsabilités en s'occupant des enfants, des membres âgés et malades de la famille, ainsi que des personnes handicapées. La production du travail domestique des femmes est évaluée à 6,3% du PIB quand celle des hommes s'établit à 1,7% du PIB (Konan et al., 2021).
161. La violence contre les femmes et les filles – qui englobe la violence familiale, les mariages d'enfants et les grossesses d'adolescentes qui vont de pair avec ce phénomène – a probablement augmenté pendant la pandémie sans que les données actuelles ne nous permettent de l'évaluer précisément. Cependant, l'enregistrement de 168 cas de grossesses d'adolescentes au sein des élèves à la réouverture des classes en mai 2020, lève un pan de voile sur l'ampleur de ce phénomène.
162. Il faut investir davantage pour permettre aux femmes et aux filles défavorisées d'avoir accès à des soins de santé de qualité, y compris à des services de santé sexuelle et procréative, et pour donner accès aux femmes et à leur famille à des services publics de garde d'enfants de qualité, à une prise en charge des membres de la famille présentant un handicap et à des services de soins pour les personnes âgées, cela afin de rompre avec la répartition inégale des soins non rémunérés et des responsabilités domestiques entre les femmes et les hommes. Il faut aussi des investissements supplémentaires visant à combler le fossé numérique entre les sexes. D'après les données de la mesure de la société de l'Information 2019 produits par l'ARTCI (2019), seulement 32,9% des femmes utilisaient Internet, contre 39,8 % des hommes. Il faudrait également prendre des mesures pour accroître la participation politique des femmes et développer leur capacité de leadership et diversifier leurs opportunités économiques. Pour cela, il faut mettre en place et appliquer de nouvelles politiques et une budgétisation sensible au genre et au dividende démographique dans les efforts de lutte contre la COVID-19 et les mesures de relèvement, notamment en adoptant des politiques qui accompagnent les femmes dans les nombreux rôles qu'elles jouent dans les activités agricoles et la gestion des ressources naturelles.
163. Il faut également moderniser les cadres juridiques et les politiques sur le lieu de travail afin de favoriser la participation des femmes à la vie active et de leur offrir des possibilités de travail décent et il importe de soutenir les femmes chefs d'entreprise. Il faut impérativement améliorer la collecte et l'analyse des données (ventilées par sexe, âge et handicap) pour étayer et mener ces politiques. Des mesures ciblées s'imposent également pour soutenir les femmes et les filles encore plus vulnérables, comme celles qui sont handicapées, lesquelles font l'objet de multiples formes de discrimination.

Au niveau de la vie aquatique (ODD 14)

164. Il existe un consensus mondial sur le fait que la santé de l'environnement marin est en déclin en raison de multiples pressions, dont le changement climatique, la pêche insoutenable, la dégradation constante des côtes et des océans que la plupart des acteurs de la protection des aires marines ne parviennent pas à traiter efficacement.
165. Dans la première phase de la pandémie, l'on a assisté à un fléchissement temporaire de la pression environnementale qui s'explique principalement par la réduction de l'activité économique, les mesures de confinement et la baisse connexe de la consommation d'énergie, de l'utilisation des transports et de l'activité manufacturière. La production annuelle d'émission de dioxyde de carbone en Côte d'Ivoire a baissé de 10,48 millions de tonnes à 10,07 millions de tonnes de 2019 à 2020, soit une baisse de 410 000 tonnes en un an probablement à cause du ralentissement des activités économiques du fait de la COVID-19 (Figure 30).
166. La pandémie a aussi permis aux stocks de poissons de se reconstituer dans les mers et océans et notamment dans l'océan atlantique en raison des mesures de confinement, de fermeture des frontières maritimes et du ralentissement mondial des activités de pêche commerciale. Toutefois, avec la reprise économique, les pressions environnementales risquent de revenir aux niveaux antérieurs à la pandémie et il sera difficile de réaliser l'ODD 14. Les données pour l'évaluation de l'impact de la pandémie sur l'ODD 14 sont lacunaires, rendant difficile le suivi et la planification basée sur des éléments factuels. Néanmoins, quelques données permettent d'appréhender la situation
167. La proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable n'est pas disponible pour la Côte d'Ivoire. La valeur pour la zone occidentale et centrale de l'océan atlantique à laquelle appartient la Côte d'Ivoire est de 61,40% en 2017 contre 60,34% en 2015 pour une moyenne mondiale de 65,85% en 2017 contre 66,67% en 2015 (Figure 32). Cet indicateur contrairement aux autres ODD est prévu pour être atteint en 2020.

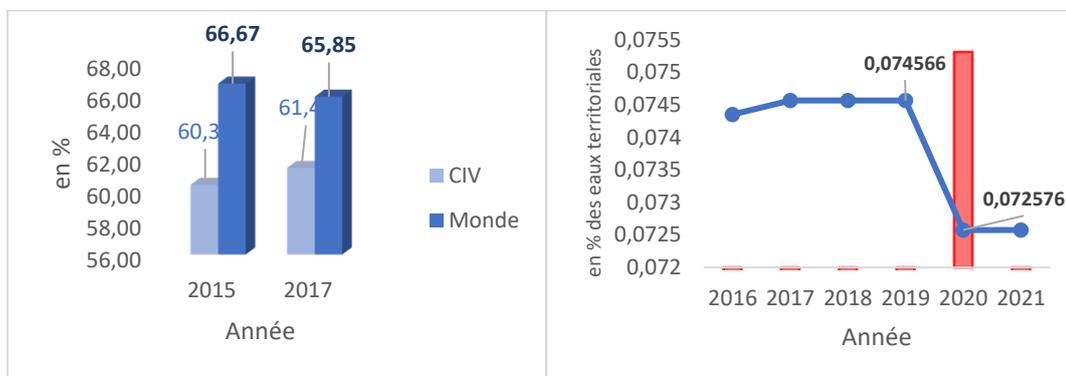
Figure 32: Evolution de la production annuelle d'émission de dioxyde de carbone (en millions de tonnes) de 1990 à 2020



Source : <https://ourworldindata.org/>

168. Au niveau de la surface des aires marines protégées en proportion de la surface totale des eaux territoriales, la COVID-19 a engendré une baisse de l'indicateur de 0,074566% à 0,072576% (Figure 31). La COVID-19 a donc eu un impact négatif sur l'indicateur dont le taux de croissance de 2019 à 2020 est de -2,68%. Pour l'année 2021, cet indicateur est resté aligné sur sa valeur de 2020. La COVID-19 a engendré à travers plusieurs canaux un recul de la protection des écosystèmes marins en Côte d'Ivoire (Figure 33). Ces canaux ont été identifiés par Phua et al. (2021) dont la baisse de l'efficacité procédurale (réduction des budgets, du staff, réduction ou report des activités de surveillance prévues, etc.), de l'équité procédurale, de l'effectivité substantive (perte de moyens de subsistance pour de nombreuses communautés et parties prenantes dépendant du tourisme des aires protégées, perturbation des chaînes d'approvisionnement en fruits de mer avec des marchés réduits affectant la pêche dans les aires protégées, etc.).

Figure 34: Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable dans la partie occidentale et centrale de l'océan atlantique et dans le monde



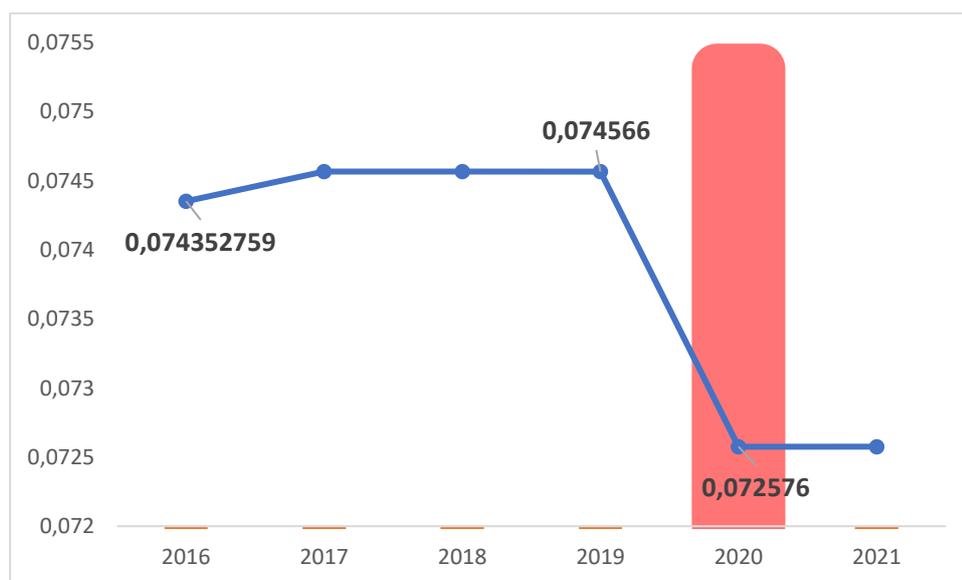
Source : WDI 2022, extrait le 27 mai 2022

Figure 33: Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale des eaux territoriales (en %)



Source : WDI 2022, extrait le 27 mai 2022

Figure 35: Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale des eaux territoriales (en %)



Source : Auteur à partir de WDI 2022.

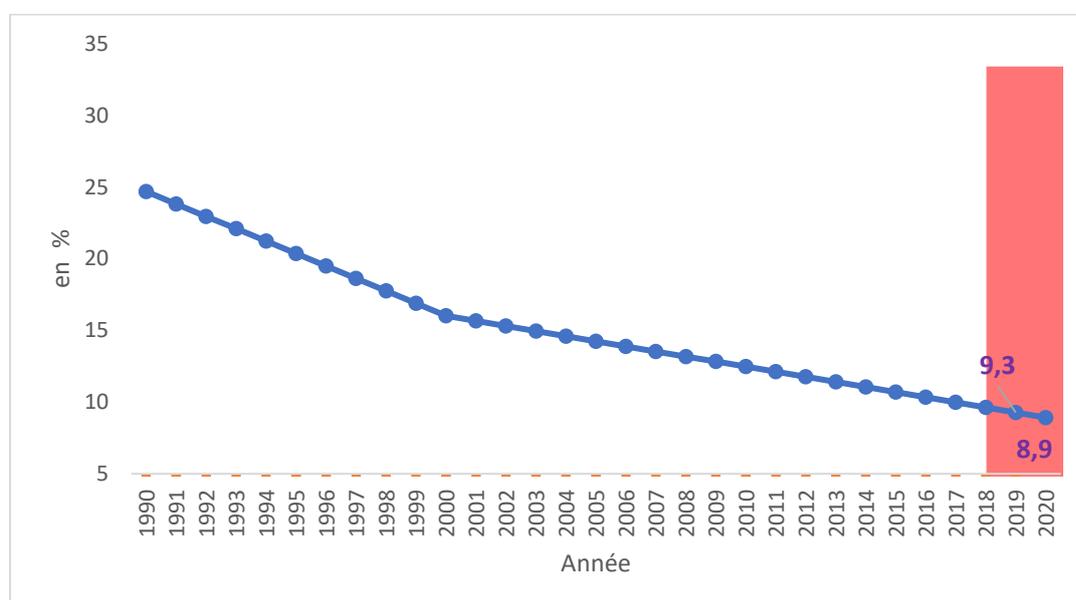
Au niveau de la vie terrestre (ODD 5)

169. La pandémie de la COVID-19 est à l'origine d'une crise mondiale dont les restrictions liées au mouvement des populations ont réduit considérablement l'activité économique, entraînant une série d'impacts négatifs dans différents domaines. La conservation des espèces et la protection de la biodiversité ne sont malheureusement pas épargnées, y compris les pertes d'emplois parmi les gardes-forestiers des aires protégées, la réduction des patrouilles de lutte contre le braconnage et les réductions de la protection de l'environnement. En Afrique, des impacts négatifs ont été enregistrés

pour les aires protégées et pour les communautés locales vivant à leur périphérie. Plus de la moitié des aires protégées en Afrique ont déclaré avoir été forcées d'arrêter ou de réduire les patrouilles de terrain et les opérations de lutte contre le braconnage, ainsi que l'éducation et la sensibilisation à la conservation.

170. En Côte d'Ivoire, la COVID-19 a eu également des conséquences sur la préservation des forêts dont la dégradation a cours de manière vertigineuse au profit des plantations de cultures de rentes (cacao, café, palmier à huile, etc.) depuis l'indépendance. Entre 2019 et 2020, la superficie des forêts en proportion de la superficie totale a baissé de 0,4% sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs dont la COVID-19 qui aurait eu un effet marginal d'autant que depuis l'an 2001, l'on observe une perte de 0,4% de forêt par an (Figure 34).

Figure 36: Evolution de la superficie de la forêt ivoirienne en proportion de la superficie totale de terres

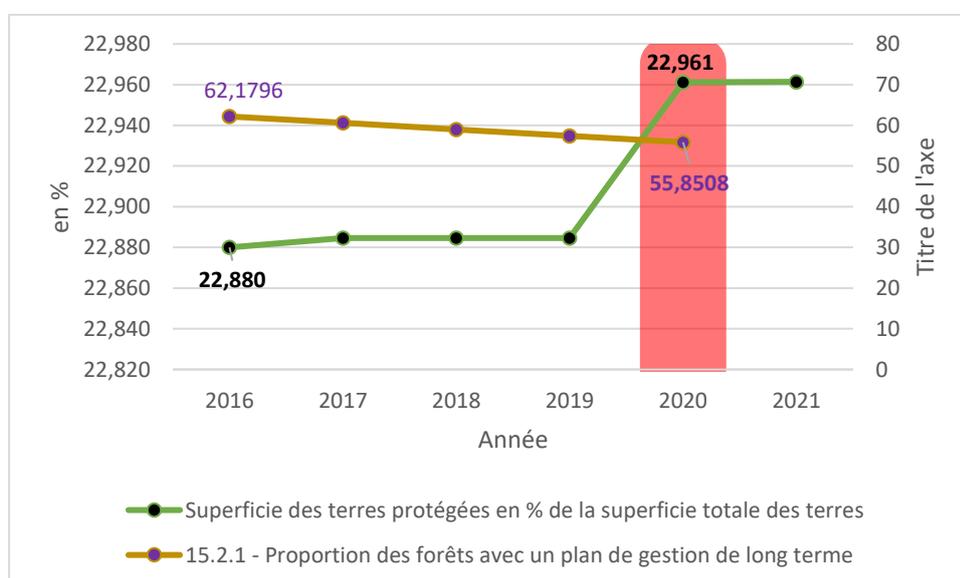


Source : WDI 2022

171. Les résultats de l'Inventaire Forestier et Faunique National (IFFN) entrepris de 2019 à 2021 ont permis de montrer qu'en 2019, la Côte d'Ivoire avait 9,2% de son territoire couvert de forêt, soit 2,97 millions d'hectares. Cette valeur est faible et représente une situation désastreuse et inédit car en général les pays tropicaux en zone humide peuvent avoir des taux de couverture forestière allant jusqu'à 80-90% comme le Gabon, à tout le moins une majorité de leur territoire comme c'est le cas en Afrique centrale. Le rythme moyen de déforestation annuelle de 3,32% depuis 1990 est donc évidemment spectaculaire et sans doute inégalé sur une période de plus de trois décennies. A ce rythme il ne restera que 2 millions d'ha de forêt en 2032 c'est-à-dire demain.

172. La production de biomasse aérienne et souterraine et nécromasse en 2020 sur l'ensemble des forêts ivoiriennes est de 640 millions de tonnes correspondant à 101 tonnes de carbone stockés par hectare.
173. Le taux de couverture forestière par domaine est le suivant : 13,3% d forêts classées, 32,2% d'aires protégées et 6,7% de domaine rurale.
174. Les aires protégées ivoiriennes en proportion de la superficie totale des terres, ont plutôt connu une hausse passant de 22,885% à 22,961%, soit une hausse de 0,076% entre 2019 et 2020. La COVID-19 n'a pas eu d'effet ou du moins n'a pas engendré la baisse des aires protégées terrestres contrairement à ce à quoi l'on pouvait s'attendre (Figure 35).

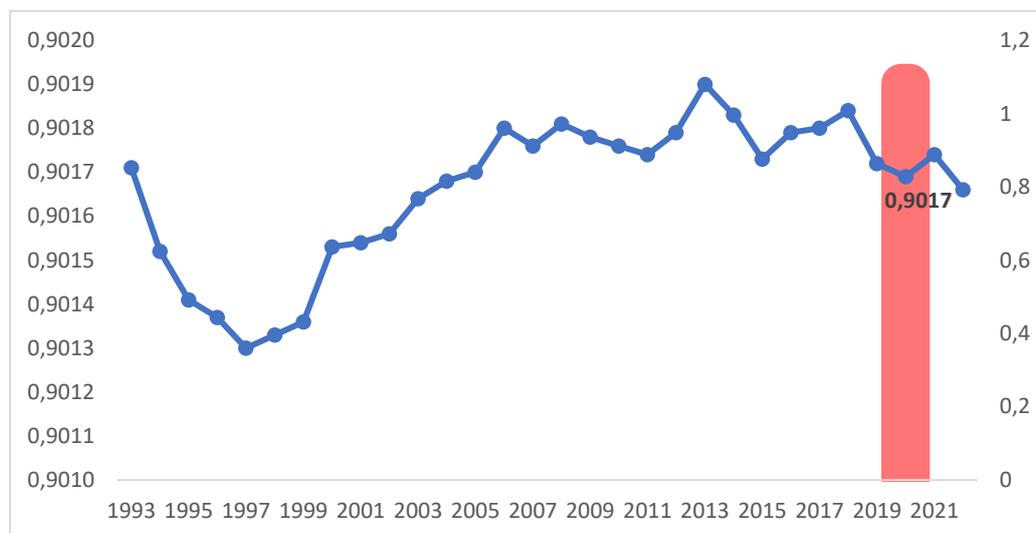
Figure 37: Evolution de la proportion des terres protégées (en%) et des forêts avec un plan de gestion à long terme



Source : WDI 2022 extrait le 27 mai 2022

175. On peut retenir qu'en dépit du fait que près de 23% des terres sont protégées, la superficie totale effective des forêts en 2020 n'est que de 9%, soit 2,5 fois moins que ce qui était attendu. Ceci pose le problème de la capacité du Gouvernement ivoirien à faire respecter le statut des terres et à la préserver de toute violation.
176. En effet, selon l'IFFN 2019-2021, plusieurs agriculteurs composés d'allogènes (50%), d'allochtones (28%) et d'autochtones (22%), ont été rencontrés dans les forêts classées pratiquant des cultures de cacao (71%), l'anacarde (20%), l'hévéa (8%), le café (4%), le palmier à huile (1%) et d'autres cultures (9%) alors que ces terres sont protégées. En effet, la pression des pratiques agricoles non durables, la déforestation, les espèces exotiques envahissantes, le braconnage et le trafic d'espèces sauvages continuent d'accroître les risques d'extinction de la riche biodiversité de la Côte d'Ivoire avec la diminution de la forêt.

Figure 38: Evolution de l'indice de Liste Rouge de 1993 à 2022



Source : WDI 2022 extrait le 27 mai 2022.

177. L'évolution de l'indice de la Liste Rouge (ILR) témoigne que la Côte d'Ivoire protège très bien sa biodiversité au cours du temps avec un indice supérieur à 0,90. Néanmoins, la COVID-19 a engendré un léger recul de l'indice entre 2019 et 2020 et ceci est le reflet d'une baisse de la protection des espèces à cause du confinement, de l'absence ou de la régularité des patrouilles, de la réduction des budgets affectés à la protection environnementale, etc.

178. Avec une valeur minimale de 0,9, la plupart des espèces sont classées dans la catégorie « préoccupation mineure » et donc ces espèces ne devraient pas disparaître dans un avenir proche. Cependant, l'IFFN 2020 a révélé que la Côte d'Ivoire compte 120 espèces dont 76 espèces de mammifères, 18 espèces bovidés et 15 espèces de primates parmi lesquelles 22 sont protégées intégralement, 34 sur la liste rouge de l'UICN dont 5 en danger critique d'extinction (crocodile à nuque cuirassée, panthère, cercopithèque Diane, colobe magistrat et chimpanzé) et 9 en danger d'extinction.

179. Outre le phénomène de déforestation et celui de l'extinction accélérée de la biodiversité faunique et florale, la situation de dégradation des terres constitue l'une des préoccupations majeures qui menacent le développement durable et la survie des générations futures. Considérée comme le principal capital naturel de production et de constitution du cadre de vie et de survie des populations, la persistance des effets de changement climatique, les pratiques agricoles non durables et les effets d'érosion diverses constituent entre autres les sources majeures de dégradation des terres. En Côte d'Ivoire, la proportion de dégradation des sols est de 14% en 2015 contre 17,6% pour la moyenne ouest-africaine et 20,0% pour la moyenne mondiale. Malheureusement, l'indisponibilité des données ne permet pas d'évaluer l'impact de la COVID-19 sur cet indicateur important de la préservation des écosystèmes. Néanmoins, cette dégradation des sols est à craindre car elle va de pair avec la faiblesse des rendements agricoles

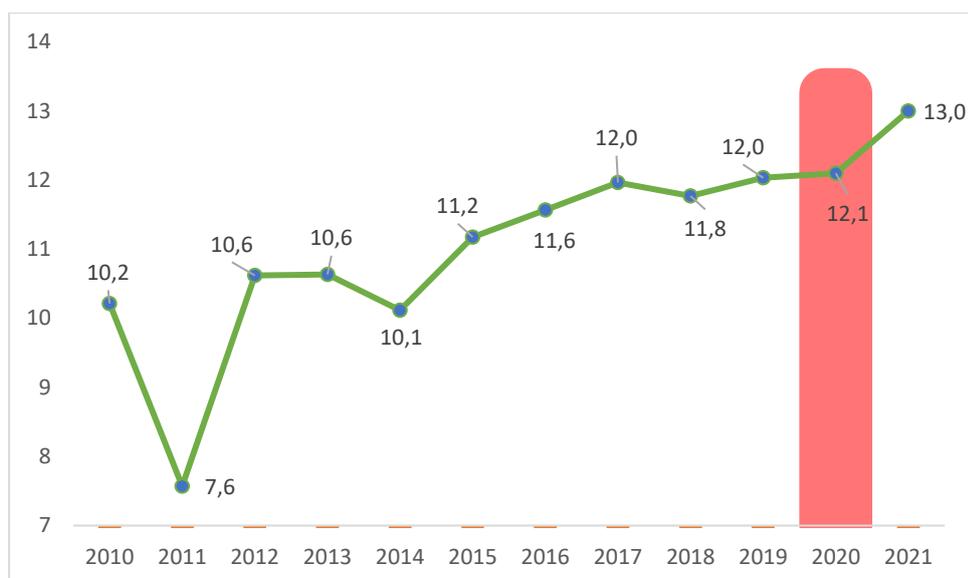
source d'insécurité alimentaire que la rupture des chaînes d'approvisionnement mondiales dues à la COVID-19 a mis au-devant de la scène.

180. La pandémie de la COVID-19 est une zoonose c'est-à-dire une maladie transmise de l'animal à l'homme. Cette pandémie a donc mis en évidence le lien profond entre la santé des écosystèmes et la santé humaine, ainsi que la nécessité de considérer la biodiversité et la conservation des écosystèmes comme une question de santé publique (Ferreira et al., 2021). Les facteurs directs et indirects qui affectent l'émergence des maladies zoonotiques sont nombreux et interagissent les uns avec les autres. Les principaux facteurs en sont l'évolution de la démographie humaine, la destruction des forêts tropicales, l'expansion et l'intensification de l'agriculture, notamment à proximité des établissements humains, ainsi que le braconnage et le commerce des animaux sauvages. En particulier, l'intensification des changements climatiques et le risque de futures pandémies, en particulier en ce qui concerne l'évolution des températures et du régime des précipitations, qui jouent un rôle dans l'apparition (saison et emplacement géographique) des agents pathogènes.
181. Le monde entier peut réduire considérablement cette menace en investissant dans la conservation de la nature pour une infime fraction du coût de la gestion de la pandémie de la COVID-19. Les initiatives pour une reprise économique verte après COVID, sous la forme d'un développement durable et axé sur la nature devraient être fortement encouragées.

Au niveau du Partenariat (ODD 17)

182. L'ensemble recettes totales (recettes fiscales et non fiscales) et dons est en hausse passant de 4764,2 milliards de FCFA à 6140,2 milliards de FCFA de 2018 à 2021. En 2022, ces recettes et dons sont estimées à 6295,7 milliards FCFA (Direction des Prévisions des Politiques et des Statistiques Economiques (DPPSE), 2022 ; Tableau 4). Le taux de croissance des recettes et dons qui était de 8,5% en 2019 a chuté à 2,5% en 2020 à cause de la COVID-19 pour enfin terminer à 16,1% en 2021 (Figure 37). La COVID-19 n'a pu inverser la dynamique de croissance des recettes et dons, mais elle a plutôt engendré un ralentissement du rythme seulement pour l'année 2020. En 2021, le taux de croissance observé des recettes et dons est un peu moins du double de celui prévalant avant COVID-19, traduisant la résilience de l'économie ivoirienne.
183. Le ratio des recettes fiscales en proportion du PIB est tendanciellement en hausse de 2011 à 2021 passant de 7,6% à 13,0%. En 2020, en dépit de la COVID-19, ce ratio est en hausse de 0,1% relativement à l'année 2019 (Tableau 37).

Figure 39: Evolution du ratio des recettes fiscales par rapport au PIB (en %) de 2010 à 2022



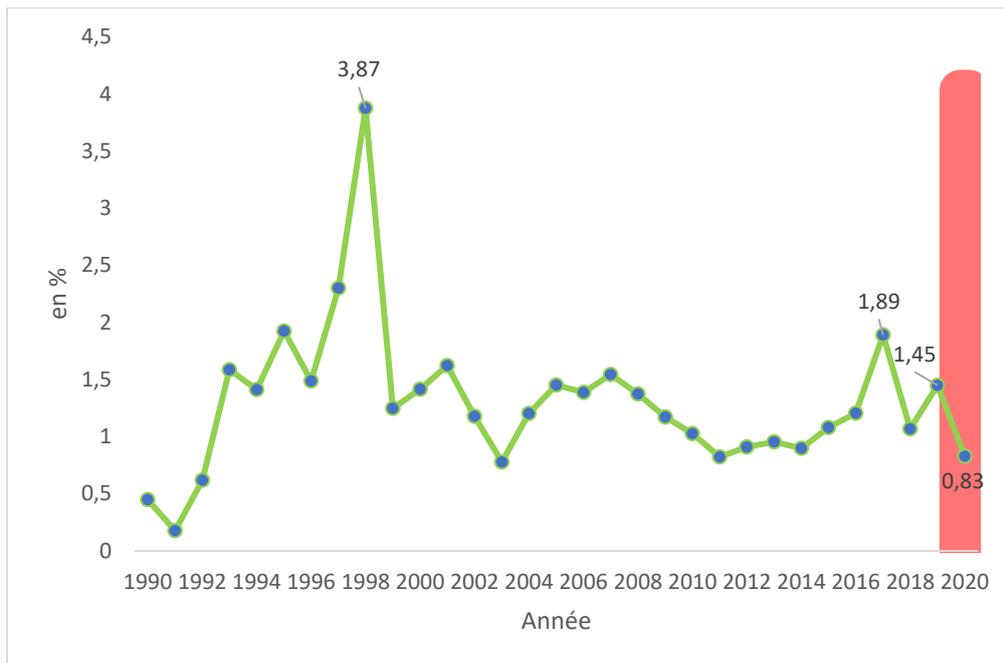
Source : WDI (2022)

Tableau 4: Evolution des recettes et dons en valeurs (en Milliards de FCFA) et en proportion du PIB par source de 2018 à 2024

Evolution des recettes publiques en milliards de fcfa					
	2018	2019	2020	2021	2022 ^a
Dons	246.2	274.9	193.3	184.6	283.8
Recettes Fiscales	3882.4	4205.4	4356.1	5096	5262.2
Recettes Non fiscales	635.6	678.1	739.9	859.6	749.7
Total	4764.2	5158.4	5289.3	6140.2	6295.7
Evolution du taux de croissance des recettes publiques et dons (en %)					
	2018	2019	2020	2021	2022
g_Dons		11.7%	-29.7%	-4.5%	53.7%
g_Recettes Fiscales		8.3%	3.6%	17.0%	3.3%
g_Recettes Non fiscales		6.7%	9.1%	16.2%	-12.8%
Total Recettes & Dons		8.3%	2.5%	16.1%	2.5%
Evolution des recettes publiques et dons en proportion du PIB (en %)					
	2018	2019	2020	2021	2022
Dons	0.7%	0.8%	0.5%	0.5%	0.7%
Recettes Fiscales	11.7%	11.9%	12.1%	13.0%	12.3%
Recettes Non fiscales	1.9%	1.9%	2.1%	2.2%	1.7%
Total	14.3%	14.6%	14.7%	15.7%	14.8%

Source : DPPSE (2022), extrait le 06 juin 2022, ^aDonnées de l'année 2022 : Prévisions

Figure 40: Evolution des Investissements Directs Etrangers en proportion du PIB (en %) de 1990 à 2020

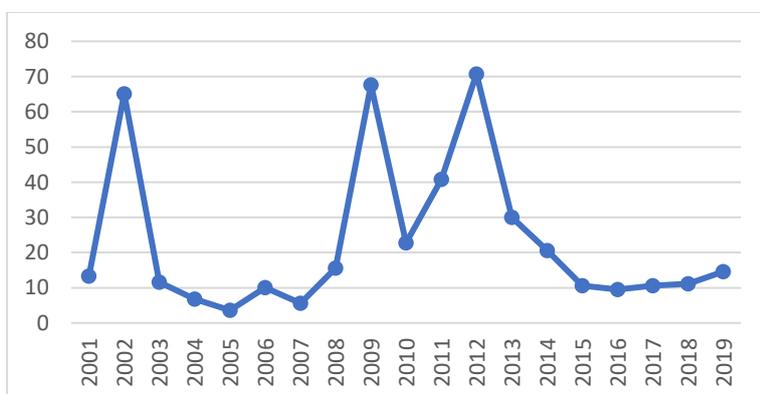


Source : WDI (2022)

184. Les investissements directs étrangers en volume ont connu une baisse de 849,8 millions US \$ à 508,8 millions US \$ de 2019 à 2020 (WDI, 2022), soit une baisse de 40,1% à cause de la raréfaction des financements extérieurs et de la baisse de l'activité économique dues à la COVID-19. En proportion du PIB, ces Investissements Directs Etrangers (IDE) sont passés de 1,45% à 0,83% de 2019 à 2020 (Figure 38).

185. L'Aide Publique au Développement (APD) nette en proportion des dépenses Gouvernementales connaît une hausse régulière de 10,6% à 14,6% de 2015 à 2019. Cependant, en 2020, les données ne sont pas disponibles pour permettre d'apprécier l'incidence de la COVID-19 (Figure 39).

Figure 41: Evolution de l'Aide Publique nette au Développement en proportion des dépenses publiques (en %) de 2001 à 2019

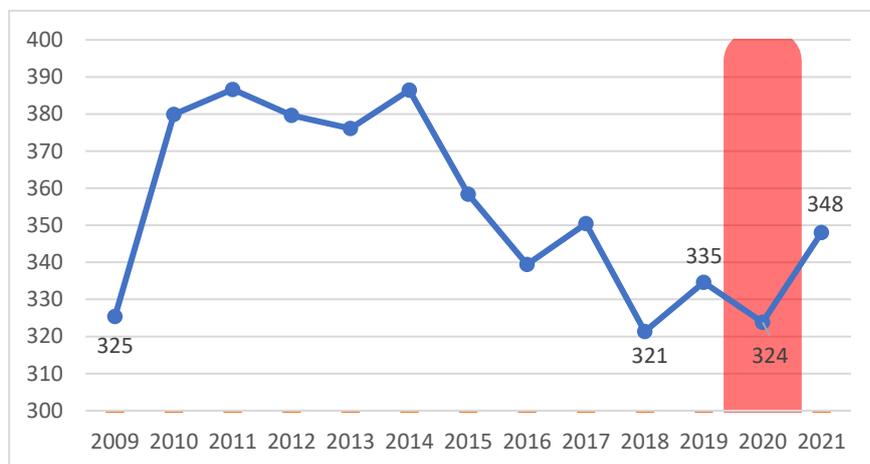


Source : WDI (2022)

186. Les fonds transférés par les Ivoiriens de l'étranger constituent une opportunité de revenu et d'investissement dans le pays. Ces fonds ont connu une baisse de 335

millions US \$ à 324 millions US \$ de 2019 à 2020, soit une baisse de 3,3% dû en partie à la crise sanitaire. Ces fonds sont estimés à 348 millions US \$ en 2021, soit 0,5% du PIB (Figure 40).

Figure 42: Evolution des transferts entrants d'argent des migrants (en millions US \$) de 2009 à 2020

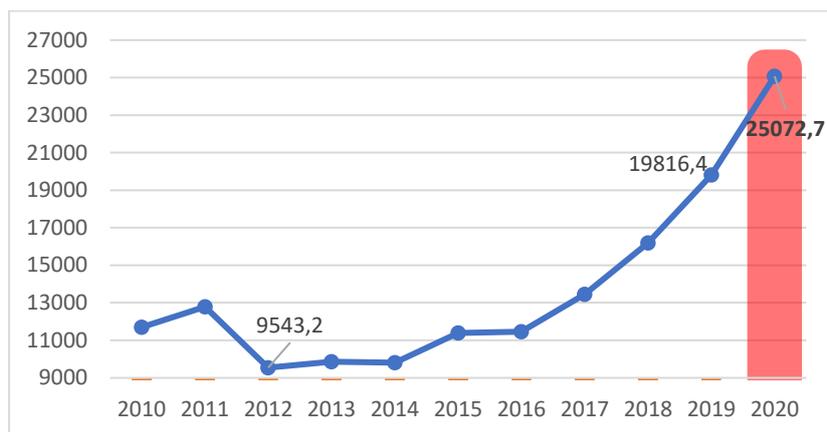


Source: WDI (2022)

187. Le stock de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire est passé de 19 816,4 millions de US \$ à 25 072, 7 millions de US \$ entre 2019 et 2020, soit une hausse de 26,5% contre une hausse de 22,4% en 2019 (Figure 41). La hausse de 4% du stock de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire est en partie due à la COVID-19, notamment pour le financement du plan de riposte sanitaire et du Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire.

188. En ce qui concerne le service de la dette totale (dette extérieure + dette intérieure), il est passé de 1926,3 milliards de FCFA à 2256,3 milliards de FCFA de 2019 à 2020 (Tableau 5 ; DPPSE, 2022), soit une hausse de 17,1%. Ce service de la dette publique représente 41,3% des recettes intérieures et 5,9% du PIB (Tableau 5). En 2021, le service de la dette atteint 3061,2 milliards de FCFA et il représente 50,9% des recettes intérieures contre 7,3% du PIB (Tableau 5).

Figure 43: Evolution du stock de la dette (en millions US \$ courants) de 2010 à 2020



Source : WDI (2022)

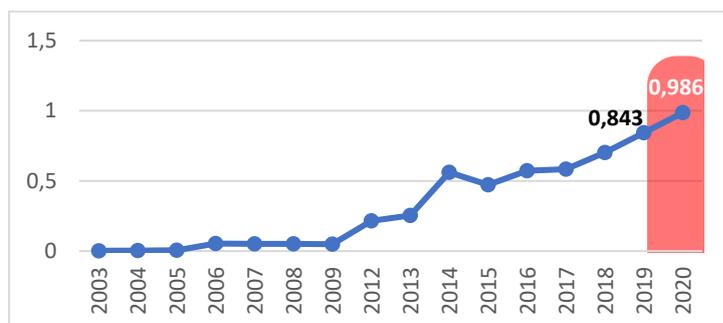
Tableau 5: Evolution du service de la dette (en milliards FCFA)

	2018	2019	2020	2021	2022
Service total	1721.9	1926.3	2256.3	3061.2	3070.6
% PIB	5.0	5.5	5.9	7.3	
% des recettes intérieures	35.3	37.8	41.3	50.9	
Service Dette Extérieure	676.9	763.8	998.2	1323.8	1279.6
% PIB	2.0	2.2	2.6	3.2	
% des recettes intérieures	13.9	15.0	18.3	22.0	
% des recettes d'exportation	8.3	10.0	12.2	15.6	
Service Dette Intérieure	1045.0	1162.5	1258.0	1737.3	1790.9
% PIB	3.0	3.3	3.3	4.1	
% des recettes intérieures	21.4	22.8	23.0	28.9	

Source : Rapport Economique et Financier, projet de loi de finances 2022, octobre 2021, p.66, & Rapport Economique et Financier, projet de loi de finances 2021, octobre 2020, p.56

189. La proportion de la population ayant une connexion internet haut débit est passée de 0,84% à 0,99% de 2019 à 2020 (Figure 42). Le moyen de connexion le plus répandu, est le réseau large bande mobile via un téléphone portable (93,5%).

Figure 44: Evolution des souscriptions à Internet Large Bande (pour 100 personnes) de 2003 à 2020



Source : WDI 2022

5. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES ODD JUSQU'EN 2030

5.1. Méthode d'analyse des défis et écarts à relever pour l'atteinte des ODD

5.1.1. Méthode d'analyse des défis

190. Le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) de 2022 dont le thème est « Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du programme de développement durable à l'horizon 2030 », a choisi de mettre l'accent sur cinq ODD. Il s'agit de l'ODD 4 relatif à l'éducation de qualité, de l'ODD 5 en rapport avec l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes/filles, l'ODD 14 en lien avec la vie aquatique, l'ODD 15 visant la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres et l'ODD 17 en relation avec les Partenariats.
191. Les actions menées dans le but de réaliser les ODD à l'horizon 2030 ont permis d'atteindre des résultats encourageants dans certains domaines que la pandémie à CORONAVIRUS a remis en cause. Il s'avère alors nécessaire après l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces ODD et de l'évaluation de l'impact de la COVID-19 qui vient d'être faite dans les sections précédentes, d'évaluer les nouveaux défis à relever et de mesurer les gaps à combler pour l'atteinte des cibles prévues à l'horizon 2030 pour les ODD faisant l'objet d'évaluation dans le cadre de ce FPHN 2022.
192. L'évaluation des défis à relever pour l'atteinte de chaque engagement d'ici 2030 est faite à partir de l'analyse des taux de croissance annuels moyens de la progression des indicateurs entre 2015 et 2020 comparée à celle anticipée entre 2020 et 2030 étant donné que pour chaque indicateur la cible à l'horizon 2030 est fixée. De manière assez schématique, voici la méthodologie adoptée.

5.1.1.1. Hypothèses de modélisation

193. L'économie ivoirienne est résiliente. Le taux de croissance économique du PIB réel s'est établi à 2,0% en 2020 et est revenu à 7,4% en 2021, soit à un niveau supérieur à sa valeur d'avant COVID-19 qui était de 6,9%. Par ailleurs, la mobilisation des ressources (recettes et dons) qui a connu un ralentissement de 2,5% en 2020, s'est établi à 16,1% en 2021.
194. Tenant ainsi compte de la résilience de l'économie ivoirienne, nous supposons que l'effet du choc COVID-19 a été amorti en une année ou tout au plus en deux ans. De ce fait, à partir de 2021 au plus tard, nous supposons que les différentes transformations sociales reprennent leur trajectoire tendancielle d'avant COVID-19 c'est-à-dire sont calées sur le taux de croissance 2015-2019.
195. Un autre scénario sera envisagé qui suppose l'accélération des transformations pour atteindre les objectifs en 2030. On supposera que les taux de croissance 2021-2030 augmentent en moyenne annuelle de 1 à 2% sur la période.

5.1.1.2. Détermination des cibles des indicateurs pour 2030

196. Les indicateurs retenus dans le cadre des projections réalisées dans cette section dans les tableaux 6 à 10 et portent sur la réalisation des différentes cibles des 5 ODD choisis pour le FPHN 2022 (Tableaux 6 à 10).
197. Pour chaque indicateur donné, si une cible a été déjà envisagée dans la marche vers la réalisation des ODD, cette cible est préservée. Ensuite, les indicateurs pour lesquels des cibles pour l'année 2030 n'existent pas, il a été fait recours au document de planification du Gouvernement (PND) ou de programmation des différents Ministères en charge de ces problématiques pour trouver des indices de sorte à fixer les cibles. A titre d'illustration, la cible pour l'indicateur Proportion de femmes (15-49 ans) en union utilisant la contraception a été portée à 50% en 2030 en référence aux résultats des consultations nationales sur le Dividende Démographique organisées par l'Office National de la Population (ONP). Enfin, pour les indicateurs ne contenant pas explicitement de cible fixée en 2030 mais qui dans leur libellé vise l'élimination (Eliminer les pratiques préjudiciables, telles que le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine), le seuil résiduel de 1% a été retenu comme cible en 2030. Les différentes cibles retenues sont présentées dans les tableaux 6 à 10.

5.1.1.3. Calculs des taux d'accroissement annuel moyen sur la période 2015-2019 et 2020-2030

198. Le taux d'accroissement annuel moyen est un indicateur de résultat permettant de mesurer le rythme ou la vitesse annuelle moyenne à laquelle les transformations sociales anticipées se produisent. Deux taux sont calculés :

Le taux d'accroissement annuel moyen sur la période 2015-2019 pour les indicateurs retenus.

199. Pour un indicateur X quelconque qui prend les valeurs X₂₀₁₉, et X₂₀₁₅ pour les années respectives 2019 et 2015, le taux d'accroissement annuel moyen de X noté g_X sur la période 2015-2019 se calcule comme suit :

$$g_X = (X_{2019}/X_{2015})^{(1/(2019-2015))} - 1 \quad (1)$$

200. Il est bon de rappeler que g_X matérialise le rythme des transformations sociales effectives qui ont eu lieu sur la période 2015-2019 écoulée sur la base des réformes et des actions qui sont mises en œuvre à la fois par le Gouvernement et par l'ensemble des partenaires au développement.

Le taux d'accroissement annuel moyen sur la période 2020-2030 pour les indicateurs retenus

201. On calcule ensuite le taux d'accroissement annuel moyen de la même variable X, notée cette fois g'_X entre 2020 et 2030 en prenant comme valeur de X à 2030, la valeur cible initialement discutée. Ainsi, le taux d'accroissement annuel g'_X est calculé comme suit :

$$g'_X = (X_{2030}/X_{2020})^{1/(2030-2020)} - 1 \quad (2)$$

202. Ce taux g'_X représente la croissance moyenne annuelle anticipée nécessaire pour que la variable X atteigne l'objectif défini par la cible sur la période 2020-2030 en prenant comme valeur de référence la valeur de X pour l'année 2020 (X_{2020}). Notons à toutes fins utiles que g'_X étant un indicateur de résultat, sa réalisation nécessite la mise en œuvre d'un ensemble de réformes dont le résultat est la transformation sociale souhaitée et que le taux de croissance g'_X illustre. On fait ici l'hypothèse que les transformations sociales se produisent à un rythme moyen annuel constant sur toute la période de planification.

5.1.1.4. Comparaison des taux g_X et g'_X

203. Les taux d'accroissement annuels moyens pour la même variable X calculée sur les deux périodes (g_X et g'_X) sont comparés pour identifier les défis à relever en termes de rythme annuel moyen de transformation sociale pour que l'objectif fixé en 2030 pour l'indicateur X soit réalisé.

204. La comparaison se fera par le calcul du ratio g'_X/g_X . Un ratio proche de 1 indique des efforts sur la période 2020-2030 similaires à ceux qui ont été réalisés entre 2015 et 2019 pour qu'on obtienne les transformations observées de la variable X entre 2015 et 2019. A titre d'illustration, si X représente la proportion des besoins non satisfaits en matière de planification familiale, il faudrait fournir entre 2020 et 2030, le même niveau d'effort (engagements financiers, campagnes d'information et de sensibilisation, etc.) annuel que celui fait en moyenne annuelle entre 2016 et 2018 pour que l'on passe d'une proportion de 30,5% à 26,5% de 2016 à 2018.

205. En revanche, plus le ratio g'_X/g_X s'éloigne de 1, plus les défis à relever pour atteindre les objectifs fixés en 2030 sont de plus en plus importants, sinon impossible à relever. A titre d'illustration, si X représente le taux de pratique de l'excision, avec un ratio de 26,2, il est quasiment impossible dans l'horizon de temps 2020-2030 étant donné le rythme lent observé entre 2012 et 2016 du recul de ces pratiques d'excision, d'atteindre l'objectif ambitieux de 1% à l'horizon 2030. Il faut soit revoir la cible à la baisse, soit faire 26 fois plus d'efforts pour atteindre l'objectif.

5.1.1.5. Calcul du temps moyen nécessaire pour réaliser la cible de 2030

206. Une autre manière d’approcher l’ampleur des défis à relever est de calculer le taux temps moyen nécessaire pour accomplir les transformations sociales souhaitées et matérialisées par les cibles de 2030 pour chaque indicateur X. Le calcul de la durée moyenne nécessaire ou la période à laquelle se produiront ces changements, se fait sous l’hypothèse que l’on garde constant le niveau d’effort fourni entre 2015-2019 (g_X). On essaie ensuite sur cette hypothèse de calculer l’année à laquelle on atteindra la cible en partant de 2020. Le calcul se présente comme suit avec t l’année au cours de laquelle, les changements souhaités se produiront pour la variable X :

$$X_t = X_{2020}(1 + g_X)^{t-2020} - 1 \quad (3)$$

$$t = 2020 + \ln\left(\frac{X_t}{X_{2020}}\right) / \ln(1 + g_X) \quad (4)$$

5.1.2. Analyse des écarts à combler pour l’atteinte des ODD en 2030

207. L’évaluation des écarts à relever pour l’atteinte de chaque engagement d’ici 2030 est faite à partir de l’analyse de la probabilité de réalisation de la cible donnée à l’horizon 2030. Les projections des indicateurs de résultat se font sur la base du calcul des taux de croissance annuel moyen.

5.1.2.1. Calcul des valeurs projetées pour 2030

208. Le calcul des valeurs projetées pour l’année 2030 se fait en appliquant les taux de croissance annuel moyen à la base de référence des indicateurs à l’année 2020.

209. La valeur projetée de l’indicateur X en l’année 2030 est le suivant :

$$X_{2030} = X_{2020}(1 + g_X)^{2030-2020} \quad (5)$$

5.1.2.2. Calcul de la probabilité de réalisation de l’objectif fixé à l’horizon 2030

210. Le calcul de probabilité fait intervenir la définition des cibles pour chaque indicateur. Notons X_{2030}^{cible} la valeur cible de l’indicateur X en 2030

211. Le calcul de la probabilité p_X de réalisation de l’objectif en 2030 pour chaque indicateur X et pour chaque scénario i se fait comme suit :

$$p_X = \frac{X_{2030} - X_{2020}}{X_{2030}^{cible} - X_{2020}} \quad (6)$$

5.2. Résultats des projections des défis et écarts à relever pour l’atteinte des ODD

212. Les résultats des calculs pour les différents indicateurs sont présentés dans le tableau 6 à 10. Les tableaux 6 à 10 résument également la probabilité de réalisation des différents objectifs à l’horizon 2030. Les critères de décision sont les suivants pour

l'indicateur X dont la probabilité p_X calculée varie comme suit avec le code chromatique correspondant :

$0 \leq p_X \leq 50\%$ Objectif peu probable

$50 < p_X \leq 80\%$ Objectif probable

$p_X > 80\%$ Objectif très probable

Les objectifs susceptibles d'être réalisés sont en vert et en jaune. La synthèse sur les différentes ODD est faite ci-après.

ODD 4 : Qualité de l'éducation

213. Il ressort d'après nos calculs que tous les défis au niveau de l'ODD 4 sont susceptibles d'être réalisés assez aisément avant 2030 à l'exception du : (i) Taux Brut de Scolarisation au 2nd cycle du Secondaire ; (ii) Proportion d'élèves à la fin du primaire ayant au moins un niveau minimum de compétence en mathématiques et (iii) Proportion d'élèves à la fin du primaire ayant au moins un niveau minimum de compétence en français. Les ratios g'_X/g_X de ces indicateurs sont compris à l'exception des trois derniers indicateurs entre 0,04 et 1,37. Ainsi, si le Gouvernement et les Partenaires fournissent un niveau d'effort (engagements financiers, campagnes de sensibilisation, renforcement des capacités techniques et humaines, etc) d'au plus 1,37 fois les moyens financiers et humains engagés sur la période 2015-2019, on réussira d'ici 2030 à réaliser des taux d'alphabétisation de 100%, des Taux Brut de scolarisation au primaire et au 1^{er} cycle du secondaire de 100%, le taux d'achèvement au primaire de 100%, Proportion d'élèves de 2^e ou 3^e année ayant au moins un niveau minimum de compétence en mathématiques de 100% ainsi que Proportion d'élèves de 2^e ou 3^e année ayant au moins un niveau minimum de compétence en français de 100%. En revanche, les indicateurs de taux d'achèvement au secondaire 1^{er} et 2nd cycle ne pourront être atteints avec un niveau d'effort comparable qu'en 2033 (Tableau 6).

214. Les défis concernant les autres indicateurs seront difficiles à réaliser car l'ampleur des investissements et des actions à mettre en œuvre sont au moins le triple de ceux engagés sur la période 2015-2019. Si les tendances de 2015-2019 sont maintenues en termes de changements sociaux, la cible visée de 100% du Taux Brut de Scolarisation au 2nd Cycle Secondaire ne sera pas atteinte avant 2049. En revanche, la proportion d'élèves à la fin du primaire ayant au moins un niveau minimum de compétence en mathématiques et la proportion d'élèves à la fin du primaire ayant au moins un niveau minimum de compétence en français ne pourront pas être atteintes à moins de réformes hardies dans l'enseignement primaire pour inverser la tendance baissière de ces 2 indicateurs (Tableau 6).

ODD 5 : Egalité entre les sexes

215. Nos calculs révèlent qu'un seul indicateur est susceptible d'être réalisé d'ici 2030 selon le rythme actuel de progression et pour une cible de 50% visée à 2030. Il

s'agit du pourcentage de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans dont le besoin de planification familiale est satisfait par des méthodes modernes de contraception. Cette cible pourrait être atteinte au cours de l'année 2022 si l'on maintient en 2021 et 2022 un niveau d'engagement constant d'au moins 55% des efforts réalisés sur la période 2015-2019. Si l'on adopte en revanche une cible plus ambitieuse de 100% en 2030, l'objectif ne pourra être atteint qu'en 2034 avec un niveau d'effort supplémentaire équivalent à 1,21 fois celui fourni sur la période 2015-2019 (Tableau 7). Deux autres indicateurs sont susceptibles d'être réalisés dans la décennie 2030-2040 si l'on fournit un niveau d'effort compris entre 119% et 161% des engagements réalisés sur la période 2015-2019. La prévalence contraceptive pour une cible de 50% en 2030 ne sera réalisée qu'au cours de l'année 2034 alors que c'est au cours de l'année 2040 que pourrait être atteinte la cible résiduelle de 1% de proportion des femmes de 20-24 qui se sont mariées avant 15 ans.

216. Les autres indicateurs sont très peu probables d'être réalisés à cause de l'importance des défis à relever. En effet, l'élimination des MGF/excision ne peut en l'état actuel de la société ivoirienne être réalisée avant 2430 si l'on maintient constante les croyances, mœurs et attitudes de la société. Les défis à relever pour atteindre la cible résiduelle de 1% de la Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi des MGF/excision sont de 26 fois les engagements mis en œuvre au cours de la période précédente. Ce défi est impossible à réaliser dans l'horizon 2030 (Tableau 7).

ODD 14 : Vie aquatique

217. Les indicateurs de l'ODD 14 ne sont pas susceptibles d'être réalisés d'ici à 2030. Les défis à relever sont trop importants. Avec une cible de 100% au niveau de la proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable en Afrique de l'Ouest et du centre de l'océan Atlantique, les défis à relever équivalent à plus de 4 fois les efforts consentis dans la période 2015-2017 (Tableau 8).

ODD 15 : Vie Terrestre

218. Au niveau de l'ODD 15, en projetant le rythme lent des transformations sociales de la période 2015-2019 dans la période 2020-2030, il est quasiment-impossible de réaliser les cibles fixées. Aucun des indicateurs passés en revue (Tableau 9) ne peut atteindre les cibles fixées.
219. Les investissements annoncés en vue d'assurer la neutralité en matière de dégradation des terres en restaurant 100% des terres dégradées et en augmentant de 5 millions d'hectares la couverture forestière doivent être réalisés aux fins d'améliorer de façon durable les conditions de vie des populations. Il faudrait également relever le défi de ramener la *Superficie forestière en proportion de la superficie totale des terres* à au moins 20% en 2030 comme annoncé.

ODD 17 : Partenariats

220. Au niveau du partenariat, plusieurs indicateurs n'ont pas de cible fixée. En ce qui concerne l'indicateur Abonnements Internet haut débit fixe (pour 100 personnes), dont la cible dans le PND est fixée à 2 en 2025, nos calculs révèlent que cet indicateur sera bel et bien réalisé. Il est effectivement réalisé en 2025 (Tableau 10).
221. En revanche, l'indicateur ***total des recettes publiques en proportion du PIB, par source, avec une cible de 20% ne peut être réalisé en 2030.***

Tableau 6 : Défis à relever et écarts pour l'atteinte des résultats de l'ODD 4 à l'horizon 2030

Indicateur	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Cible 2030	Tx Crois (g _x)	Projection 1	Tx Crois (g'x)	Défis	Ecart	Année Réal.	
4.1.2	Taux d'achèvement^a												
	Taux d'achèvement au primaire	75.03%	79.80%	82.54%	83.70%	78.04%	100%	3.7%	104.5%	3.1%	0.85	120.3%	2029
	Taux d'achèvement au 1er cycle du Secondaire	54.60%	56.80%	60.50%	60.70%	68.90%	100%	3.6%	91.4%	4.8%	1.33	72.3%	2033
	Taux d'achèvement au 2nd cycle du Secondaire	27.70%	28.50%	36.90%	36.50%	37.10%	100%	9.6%	77.4%	13.2%	1.37	64.1%	2033
4.1.2	Taux Brut de Scolarisation (TBS)^b												
	Taux Brut de Scolarisation au primaire	99.93%	100.40%	100.26%	98.02%	101.08%	100%	-0.6%	96.0%	-0.1%	0.21	469.5%	2024
	Taux Brut de Scolarisation au 1er Cycle Secondaire	66.60%	70.50%	72.60%	75.80%	76.20%	100%	4.4%	107.6%	3.5%	0.78	131.9%	2029
	Taux Brut de Scolarisation au 2nd Cycle Secondaire	35%	35.80%	37.80%	38.80%	40.60%	100%	3.5%	53.4%	11.9%	3.41	21.6%	2049
4.6.2	Taux d'alphabétisation^c												
	Taux d'alphabétisation des jeunes 15-24 ans		83.60%				100%	8.2%	198.0%	1.6%	0.20	697.4%	2022
	Taux d'alphabétisation des adultes 15 ans et plus		89.90%				100%	11.9%	308.7%	1.0%	0.08	2166.6%	2020
	Taux d'alphabétisation 25-64 ans		93.70%				100%	13.4%	373.0%	0.6%	0.04	4433.1%	2020
	Taux d'alphabétisation des 65 ans et plus		82.10%				100%	18.3%	522.0%	1.8%	0.10	2457.7%	2021
4.1.1	Proportion d'élèves atteignant au moins un niveau minimum de compétence en mathématiques et en lecture												
	Proportion d'élèves de 2e ou 3e année ayant au moins un niveau minimum de compétence en mathématiques		68.07%				100%	15.3%	325.5%	3.6%	0.23	806.3%	2025
	Proportion d'élèves à la fin du primaire ayant au moins un niveau minimum de compétence en mathématiques		2.57%				100%	-3.7%	1.7%	39.5%	-10.67	-0.9%	
	Proportion d'élèves de 2e ou 3e année ayant au moins un niveau minimum de compétence en français		33.08%				100%	14.9%	152.3%	10.6%	0.71	178.2%	2027
	Proportion d'élèves à la fin du primaire ayant au moins un niveau minimum de compétence en français		22.04%				100%	-0.3%	21.3%	14.7%	-46.10	-1.0%	

Source: Calculs de l'auteur

Tableau 7 : Défis à relever et écarts pour l'atteinte des résultats de l'ODD 5 et quelques indicateurs ODD 3 à l'horizon 2030

Indicateur	2012	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Cible 2030	g_x	Projection 1	g'_x	Défis	Ecart	An. Réal.	
5.3.1	Proportion des femmes de 20-24 qui se sont mariées avant 15 ans et 18 ans														
	Proportion des femmes de 20-24 qui se sont mariées avant 18 ans	33.20%	27.00%					1%	-5.0%	13.1%	-21.0%	4.16	53.5%	2080	
	Proportion des femmes de 20-24 qui se sont mariées avant 15 ans	9.80%	7.00%					1%	-8.1%	2.2%	-13.0%	1.61	80.7%	2040	
5.3.2	Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi des MGF/excision	38.00%	36.70%					0.01	-0.9%	32.5%	-22.7%	26.19	11.8%	2430	
5.4.1	Proportion de temps consacré au travail domestique et aux soins non rémunérés, par sexe, âge et lieu.														
5.5.1	Proportion de sièges occupés par des femmes dans (a) les parlements nationaux et (b) les gouvernements locaux														
	Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux														
	Assemblée Nationale		11.37%	11.37%	11.37%	11.37%	11.37%	12.90%	33%	2.6%	16.2%	7.9%	3.09	16.4%	2059
	Senat		19.19%	19.19%	19.19%	19.19%	19.19%	19.19%	33%	0.0%	19.2%	3.9%	394822.29	0.0%	
	Ministres			20%	20%	20%	17%	21%	33%	1.2%	23.4%	3.9%	3.20	20.3%	2059
3.7.1	Taux de prévalence de la contraception	13.90%	15.50%		22.60%		22.50%	50%	6.2%	41.1%	7.4%	1.19	67.6%	2034	
3.7.1	Proportion de besoins non satisfaits en PF 2012-2020	27.00%	30.50%	32.8565%	26.50		32.60%	1%	2.4%	41.3%	-16.7%				
3.7.1	Pourcentage de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans dont le besoin de planification familiale est satisfait par des méthodes modernes de contraception".	27.50%	31.09%	33.65%	39.36%			50%	6.2%	80.6%	3.4%	0.55	387.7%	2022	

Source: Calculs de l'Auteur

Tableau 8 : Défis à relever et écarts pour l'atteinte des résultats de l'ODD 14 à l'horizon 2030

Indic.	2015	2016	2017	2021	Cible 2030	Tx crois. (g_x)	Projection 1	Tx Crois. (g'_x)	Défis g'/g	Ecart	An. Réal.
14.4.1	Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable (Ouest et Est Océan Atlant.)	60.34 %		61.40%	100%	0.9%	68.8%	3.8%	4.38	0.19	2074
14.5.1	Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale des eaux territoriales		0.07435 %	0.07457%	0.07258%	10%	-0.6%	0.069%			

Source: Calculs de l'Auteur

Tableau 9 : Défis à relever et écarts pour l'atteinte des résultats de l'ODD 15 à l'horizon 2030

Indic		2010	2015	2016	2018	2019	2020	2021	Cible 2030	Tx crois (g_x)	Projection 1	Tx crois. (g'_x)	Défis g'/g	Ecart	an. Réal .
15.1.1	Superficie forestière en proportion de la superficie totale des terres				10.10 %	9.70%	9.30%	8.90%	20%						
15.1.2	Proportion de sites importants pour la biodiversité terrestre et d'eau douce couverts par des aires protégées, par type d'écosystème".			22.88 %	22.88 %	22.88%	22.96%	22.96 %	29.74 %	0.1%	23.1%	2.9%	32.92	0.03	2313
15.2.1	Taux de croissance annuelle de changement de la superficie forestière (%) -	-2.47%					-3.29%		-1%	2.9%	-4.4%	-11.2%	-3.87	-0.48	
15.3.1	Surface des zones dégradées, en proportion de la surface terrestre		14%						1%		14.0%	-16.1%			
15.4.1	Couverture par des aires protégées de sites importants pour la biodiversité des montagnes		67.80%	67.80 %	67.80 %	67.80%	67.80%	67.80 %	100%	0.0%	67.8%	4.4%			
15.4.2	Indice de couverture verte des montagnes	99.67	99.76		99.67				100	0.0%	99.40	0.0%	-1.22	-0.82	
15.5.1	Liste Rouge		0.902	0.9018	0.902	0.902	0.9017	0.9017	1	0.0%	0.90160	1.3%	-1467.97	0.00	

Source : Calculs de l'Auteur

Tableau 10 : Défis à relever et écarts pour l'atteinte des résultats de l'ODD 17 à l'horizon 2030

Indic.		2015	2018	2019	2020	Cible 2030	g_x	Projection 1	g'_x	Défis g'/g	Ecart	An. réal.
17.1.1	Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source	12.16%	12.07%	12.34%		20%	0.36%	0.12835	4.5%	12.52	6.5%	2154
17.3.2	Volume des transferts d'argent (en US\$) en proportion du PIB total	0.747	0.594			2%	-7.36%	0.23749	-24.6%	3.35	1187.5%	2063
17.6.1	Abonnements Internet haut débit fixe (pour 100 personnes)	0.47234273	0.701728761	0.842737675	0.98602736	2	15.57%	4.19254	7.3%	0.47	289%	2025

Source : Source de l'Auteur

6. RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES

222. Ces impacts appellent plusieurs défis et recommandations de politiques en vue de reconstruire en mieux l'économie ivoirienne. La pandémie de la COVID-19 a touché les trois dimensions du développement durable : économique, sociale, et environnemental.

v. Relever le défi de la qualité de l'enseignement dans un monde de plus en plus digitalisé indépendamment du milieu et du genre

223. Dispenser un enseignement de qualité est une préoccupation majeure des écoles et des professeurs qui s'adaptent à l'enseignement à distance et en ligne ou qui adoptent des modèles mixtes en développant des contenus dynamiques adaptés aux besoins de notre économie. En 2019 avant la COVID-19, seulement 2% des utilisateurs d'Internet en Côte d'Ivoire le faisaient entre autres raisons pour suivre les cours en ligne. Le problème d'adaptation à l'Internet et aux nouveaux outils de communication est la raison évoquée par 16% de ceux qui n'utilisent pas Internet. Cependant, parmi les autres facteurs qui influent sur la qualité de l'enseignement, on peut citer l'accès des étudiants et des enseignants aux technologies numériques et à Internet (seule 45,3% de la population a un accès fiable à Internet contre 36,3% en 2019 avec un fossé entre hommes (39,8%) et femmes (32,9%) et entre zones urbaines (53,6%) et zones rurales (16,1%)), la fourniture ou non de supports et de ressources d'enseignement adéquats, accessibles et inclusifs par les écoles. La réalisation de ce défi passe bien entendu par un plus grand accès des élèves, étudiants, écoles, centres de formations, universités et grandes écoles aux terminaux (ordinateurs, tablettes, etc) et à l'accès à un Internet de haut débit de qualité.

224. Pour atteindre l'objectif 4 en Côte d'Ivoire, il sera primordial de cibler les interventions sur les groupes rendus les plus vulnérables par la COVID-19 : les femmes et les adolescentes, les enfants et les jeunes handicapés, les jeunes des régions rurales ayant un accès limité à Internet et les autres groupes défavorisés.

vi. Relever le défi de l'autonomisation de la femme et du dividende démographique par une réduction du fossé numérique et une meilleure prise en charge des travaux domestiques non rémunérés et de soins par la collectivité dans son ensemble

225. Il faut investir davantage pour permettre aux femmes et aux filles défavorisées d'avoir accès à des soins de santé de qualité, y compris à des services de santé sexuelle et reproductive, et pour donner accès aux femmes et à leur famille à des services publics de garde d'enfants de qualité, à une prise en charge des membres de la famille présentant un handicap et à des services de soins pour les personnes âgées, cela afin de rompre avec la répartition inégale des soins non rémunérés et des responsabilités domestiques entre les femmes et les hommes. Il faut aussi des investissements supplémentaires visant à combler le fossé numérique entre les sexes. D'après les données de la mesure de la

société de l'Information 2019 produits par l'ARTCI (2019), seulement 32,9% des femmes utilisaient Internet, contre 39,8 % des hommes. Il faudrait également prendre des mesures pour accroître la participation politique des femmes et développer leur capacité de leadership et diversifier leurs opportunités économiques. Pour cela, il faut mettre en place et appliquer de nouvelles politiques et une budgétisation sensible au genre et au dividende démographique dans les efforts de lutte contre la COVID-19 et les mesures de relèvement, notamment en adoptant des politiques qui accompagnent les femmes dans les nombreux rôles qu'elles jouent dans les activités agricoles et la gestion des ressources naturelles.

226. Il faut également moderniser les cadres juridiques et les politiques sur le lieu de travail afin de favoriser la participation des femmes à la vie active et de leur offrir des possibilités de travail décent et il importe de soutenir les femmes chefs d'entreprise. Il faut impérativement améliorer la collecte et l'analyse des données (ventilées par sexe, âge et handicap) pour étayer et mener ces politiques. Des mesures ciblées s'imposent également pour soutenir les femmes et les filles encore plus vulnérables, comme celles qui sont handicapées, lesquelles font l'objet de multiples formes de discrimination.

vii. Relever le défi de la préservation de la forêt et de la biodiversité en promouvant davantage une économie verte et bleue (cacao culture durable)

227. La pandémie du CORONAVIRUS a mis en évidence les interactions entre la santé des écosystèmes et la santé humaine, ainsi que la nécessité de considérer la biodiversité et la conservation des écosystèmes comme une question de santé publique. La déforestation et le braconnage exposent l'homme à des pathogènes d'origine zoonotique (70% des infections émergentes). Le Côte d'Ivoire peut contribuer à réduire considérablement cette menace en investissant dans la conservation de la nature pour une infime fraction du coût de la gestion de la pandémie de la COVID-19. Les initiatives pour une reprise économique verte après la COVID, sous la forme d'un développement durable et axé sur la nature devraient être fortement encouragées. Ceci passe par la mise en œuvre d'une agriculture durable et un renforcement de la surveillance des aires protégées ainsi que des solutions durables à la colonisation de ces aires intégrant les communautés riveraines et celles exerçant à l'intérieur de ces aires. Par ailleurs, il faudra veiller à aligner les politiques de reconstruction sur les objectifs environnementaux et climatiques, car une relance verte et résiliente est nécessaire. Le gouvernement et les collectivités locales doivent se préparer à faire face à une triple crise : prévention d'une autre pandémie et reprise après la pandémie, déclin de la biodiversité et des écosystèmes et changements climatiques.

viii. Renforcer la résilience de l'économie ivoirienne et assurer le défi de la protection des personnes et de la sécurité alimentaire

228. La pandémie a exacerbé les inégalités de genre (hommes/ femmes, handicapés) et de milieu (rural/urbain), économiques (riches/pauvres) en termes d'apprentissage,

d'accès au numérique, de protection sociale qu'il va falloir adresser efficacement en vue de ne laisser personne de côté. La Côte d'Ivoire doit renforcer et élargir son programme social (PsGouv) en accroissant le volume des investissements publics à l'endroit de ces groupes marginalisés pour qu'ils atteignent un niveau de vie convenable et également pour renforcer leur résilience aux chocs extérieurs. Ces groupes comprennent, sans s'y limiter, les femmes et les filles en situation vulnérable, les personnes handicapées, les PVVIH et TVVIH, les personnes âgées et les migrants internationaux.

229. Les efforts initiés dans le cadre de la Couverture Maladie Universelle (CMU) avec un accroissement vertigineux des personnes enrôlées au cours de l'année 2020 doivent être poursuivis. Par ailleurs, les efforts engagés dans la mise en place d'un régime de protection sociale pour les travailleurs de l'informel doivent être poursuivis.
230. En outre, face aux chocs externes, liés aux produits de grande consommation (blé, riz, par exemple), il serait souhaitable de réactiver la stratégie de sécurité alimentaire basée sur l'autosuffisance alimentaire et la transformation agro-industrielle. A titre d'illustration, les chercheurs et les unités agro-industrielles peuvent être mis à profit pour trouver les moyens locaux de substituer la farine de maïs et/ou de manioc à titre d'exemple à la farine de blé.
231. Les investissements doivent être accrus pour affiner la collecte et l'analyse de données, qui doivent être ventilées par sexe, âge (sans plafond d'âge) et situation de handicap, et pour améliorer l'utilisation de données et d'éléments probants afin de renforcer la préparation et les interventions en cas de catastrophe ainsi que la résilience aux chocs. Cela peut passer par l'utilisation de données géospatiales pour repérer les communautés vulnérables aux crises telles que celle de la COVID-19, ainsi que par le suivi des cibles associées aux objectifs de développement durable liées au climat et aux catastrophes à l'aide de données intégrées sur les risques, les changements climatiques, la société, l'économie et la santé.

7. REFERENCES

1. Ahouré, A., Lognon, J.L., Kimou, A.J.C, (2021), *Impacts des politiques publiques liées à la pandémie de la COVID 19 sur le secteur informel, les femmes et les jeunes : cas du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal*, CAPEC, 78p.
2. ARTCI, *Mesure de la Société de l'Information (MSI) en Côte d'Ivoire 2019*
3. BIT, DGE, MEPS (2021), *Etude de l'impact de la COVID-19 sur travailleurs informels vivant avec le VIH en Côte d'Ivoire*, Rapport, Avril 2021, 88p.
4. Bloomfield Investment, (2020), *L'impact de la COVID-19 sur la zone UEMOA*, Rapport, 13p.
5. CEA (2020), *Rapport 2021 sur le développement durable en Afrique de l'Ouest*, 44p.
6. CEA (2020), *Rapport 2020 sur le développement durable en Afrique de l'Ouest*, 65p.
7. CEDEAO, PAM et CEA (2020), *Pandémie de la COVID-19: Impact des mesures de restriction en Afrique de L'ouest*, 87p.
8. CEDEAO, PAM et CEA (2021), *Suivi sur les impacts de la COVID-19 en Afrique de l'Ouest*, 36p.
9. CILSS, UEMOA, CEDEAO (2021), *Rapport régional sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle 2021*
10. Corporate Accountability Lab, Mouvement Ivoirien des Droits Humains, (2021), *Ce sont eux qui payent la note : Impact économique de la pandémie de la COVID-19 sur les planteurs de cacao et les enfants en Côte d'Ivoire*, Rapport, Décembre 2021, 17p.
11. FAO (2020), *Analyse des impacts de la COVID-19 sur les organisations professionnelles agricoles en Côte d'Ivoire*
12. Ferreira Mariana, Wendy Ellio , Rachel Golden Kroner, Margaret F. Kinnaird, Paula R. Prist, Paula Valdujo and Mariana M. Vale, (2021), Drivers and causes of zoonoc diseases: an overview, *PARKS : the international journal of protected areas and conservation*, VOL 27 (Special Issue on COVID-19 and Protected and Conserved Areas) MARCH 2021, p.15-24
13. Hannah Ritchie, Edouard Mathieu, Lucas Rodés-Guirao, Cameron Appel, Charlie Giattino, Esteban Ortiz-Ospina, Joe Hasell, Bobbie Macdonald, Diana Beltekian and Max Roser (2020) - "*Coronavirus Pandemic (COVID-19)*". Published online at *OurWorldInData.org*. Retrieved from: '<https://ourworldindata.org/coronavirus>' [Online Resource]
14. INS, PNUD (2020a), *Mesure de l'impact socio-économique de la COVID-19 sur les conditions de vie des ménages en Côte d'Ivoire*, Rapport final, Avril 2020, 62p.
15. INS, PNUD (2020b), *Evaluation de l'impact de la COVID 19 sur l'activité des entreprises du secteur formel en Côte d'Ivoire*, Rapport, Mai 2011, 53p.
16. INS, PNUD (2020c), *Evaluation de l'impact de la COVID-19 sur le secteur informel*, Rapport, Mai 2020, 38p.
17. INS, PNUD, Banque Mondiale, BIT (2021a), *Evaluation des effets de la COVID-19 sur l'activité des entreprises du secteur formel*, Rapport, 4ème édition entreprise, Mars 2021

18. INS, PNUD, Banque Mondiale, BIT (2021b), *Evaluation des effets de la COVID-19 sur les unités de production informelles*, 4ème édition, Mars 2021, 67p.
19. INS, PNUD, Banque Mondiale, BIT (2021c), *Evaluation des effets de la COVID-19 sur les conditions de vie des ménages, les unités de production informelles et les entreprises formelles*, Rapport, 4ème édition, Mai 2021, 85p.
20. Innovation for Poverty Action (IPA), (2020a), *Analyse de l'enquête RECOVR (enquête à réponse rapide sur la COVID 19) en Côte d'Ivoire*, Rapport, Juin 2020, 101 p.
21. Innovation for Poverty Action (IPA), (2020b), *RECOVR survey and hunger analysis*, Rapport, juin 2020, Slides, 146p.
22. Innovation for Poverty Action (IPA), (2021a), *Informers les politiques de santé, sociales et économiques sur la COVID-19 en Afrique de l'Ouest : Résultats du RECOVR*, Slides, 25 Mai 2021, 54p.
23. Innovation for Poverty Action (IPA), (2021b), *Enquête RECOVR: Zoom sur l'éducation à distance*, Slides, 17 Mars 2021, 54p.
24. MEF (2020), *Impact économique et financier de la COVID-19 et plan de soutien en 2020*, 40p.
25. MPD (2022), *Plan National de Développement (PND 2021-2025)*, Tome 1.
26. MENET-FP, UNICEF (2020), *Rapport d'Evaluation des cours à distance et de la réouverture de l'école dans le contexte de crise sanitaire de la COVID-19*, 78p.
27. Konan, S., N'Zué, F., Béké, T., Fassassi, R., Koné, S., Zah Bi, T., Beugré, J., Tagro, M., Toh, A., Sadia, J., Amalaman, M., Gbéhé, B., Guédé, R., Ballo, Zié., (2022), *Rapport National Time Transfer Account (NTTA) Côte d'Ivoire*, Octobre 2020, 103p.
28. N'Zué, F., Konan, S., Béké, T., Fassassi, R., Koné, S., Tagro, M., Ballo, Zié., (2022), *Analyse de l'importance du temps de travail domestique non rémunéré en Afrique de l'ouest : le cas de la Côte d'Ivoire*, 21p., document de travail
29. OIF (2022), *Côte d'Ivoire - Impact économique de la COVID-19, Veille sur l'impact économique de la COVID-19 dans les 54 Etats et gouvernements membres de l'OIF*, <https://www.francophonie.org/cote-ivoire-COVID19>
30. OIM (2021a), *Evaluation rapide de la situation aux frontières terrestres de la Côte d'Ivoire - Mars 2020*, 4p.
31. OIM (2021b), *Evaluation rapide de l'impact de la pandémie liée au COVID-19 sur la cohésion sociale en Côte d'Ivoire*, Mai 2021,
32. PAM (2020), *Pandémie De La COVID-19: Impact des mesures de restriction en Afrique de l'ouest*, 87p.
33. PNLS & OMS, (2021), *Evaluation des effets de la crise sanitaire à COVID-19 sur l'offre et la demande des services VIH en Côte d'Ivoire*, Rapport, Juin 2021, 73p.
34. Primature RCI (2021), *Bilan d'activités à fin décembre 2020 de la riposte à la pandémie a coronavirus en Côte d'Ivoire*, Janvier 2021, 42p.
35. Phua, C., Andradi-Brown, D., Mangubhai, S., et al, (2021), *marine protected and conserved areas in the time of covid, PARKS : the international journal of protected areas and conservation*, VOL 27 (Special Issue on COVID-19 and Protected and Conserved Areas) MARCH 2021, p.85-102

36. UNICEF, Japon, USAID, (2021), *Seconde phase de l'analyse qualitative des conséquences de la COVID- 19 sur les ménages vulnérables et les services sociaux de base en Côte d'Ivoire : comment vivre au quotidien avec cette pandémie ?* Rapport, Juillet 2021, 101p.
37. UNICEF et USAID et (2020), *Analyse qualitative : maladie à coronavirus (COVID-19) en Côte d'Ivoire, quelles conséquences sur les ménages et les services sociaux de base ?* Rapport, Août 2020, 102p.
38. UN (2020), *Africa SDG indexed and dashboards report 2020*, Juillet 2020, 12p.

Quelques sites de données utiles pour le rapport

<https://who.maps.arcgis.com/apps/dashboards/0c9b3a8b68d0437a8cf28581e9c063a9>

<http://coronavirustracking.ci/>

<https://www.francophonie.org/cote-ivoire-COVID19>

<https://www.dppse.ci>

<https://tcg.uis.unesco.org/data-resources/>

<https://ourworldindata.org/>

<https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>